LA

TROISIÈME RELIGION

DE LA CHINE.

LAO-TSEU.

Autrefois l'Orient était loin de nous, le voyage de Constantinople était un voyage considérable, l'Inde apparaissait comme une terre presque inconnue dont on ne savait guère autre chose, sinon qu'elle produisait les bayadères et les cachemires. La Chine se montrait aux extrémités du monde comme un pays ridicule et invraisemblable, bon à nous envoyer du thé, de la porcelaine et des magots. Qui avait ouï parler de l'Afghanistan? Qui connaissait Caboul autrement que par les *Mille et une Nuits?* Aujourd'hui, grace aux deux puissances de notre époque, la politique et la vapeur, tout a bien changé. On va de Paris à Constantinople en quinze jours, et dans l'Inde en trente. La *question d'Orient* est devenue la grande question de l'Occident.

Le théâtre des affaires humaines se déplace; elles ne se décideront peut-être plus, comme par le passé, en Italie ou en Allemagne, mais en Syrie ou en Perse. Le sort du monde peut dépendre du siége d'Hérat ou de Gizni? La bourse de Londres est très occupée de la prise de Péking. A l'heure où j'écris, peut-être les *steamers* anglais sont-ils sous les murs de cette capitale. Peut-être la Chine va-t-elle être ouverte, le voile qui cachait son antique et curieuse civilisation soulevé et arraché pour toujours. Peut-être dans quelques années les touristes européens iront-ils visiter les lacs et les montagnes du céleste empire; les hôtels de la rue de Rivoli seront encombrés de mandarins à boutons bleus et à boutons jaunes, et de jeunes bacheliers chinois compléteront leur éducation par un voyage en Suisse ou en Italie.

Jusqu'à ce moment, qui pourrait bien se faire attendre encore, le meilleur moyen de connaître les habitans du céleste empire, c'est de traduire leurs livres d'histoire ou de philosophie, leurs romans et leurs drames. Aujourd'hui que la Chine semble se rapprocher de nous, que la guerre entreprise par les Anglais donne à tout ce qui concerne le peuple chinois ce mérite d'*actualité*, comme on dit, auquel le public est si sensible, peut-être les lecteurs de la *Revue* consentiront-ils plus volontiers à entendre parler d'une des trois doctrines qui se partagent les croyances dans l'empire du milieu. Il faut bien connaître ce que pense ce peuple de deux ou trois cents millions d'ames, ce peuple dont le visage et le costume sont, j'en conviens, fort différens des nôtres, qui a les yeux obliques et porte les cheveux nattés, mais chez lequel nous devons nous accoutumer à trouver des hommes comme nous, puisque nous sommes à la veille, j'espère, de fraterniser avec ce membre récalcitrant de la famille humaine.

On sait qu'en Chine les lettrés, qui forment toute l'administration de l'empire, ne reconnaissent d'autre doctrine que le déisme vague et la morale pratique du législateur Confucius. La masse de la nation se partage entre deux sectes religieuses, les bouddhistes et les *tao-ssé*, ou sectateurs du *tao*.

Personne n'ignore que le bouddhisme est une réforme du brahmanisme, laquelle, née et persécutée dans l'Inde, s'est répandue à Ceylan, à la Chine, au Japon, au Thibet et chez les nations tartares. J'ai déjà eu plusieurs fois occasion de parler du bouddhisme dans la *Revue*. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Aujourd'hui, je veux entretenir mes lecteurs du philosophe qui a fondé la troisième doctrine ayant cours et comptant des partisans nombreux dans l'empire

chinois. Cette doctrine est celle du *tao;* ce philosophe est Lao-tseu.

M. Stanislas Julien, qui a donné à l'enseignement du chinois tant de rigueur et de sûreté, vient de publier une traduction de l'ouvrage de Lao-tseu, intitulé le *Livre de la Voie et de la Vertu*, au moyen de laquelle on peut essayer de pénétrer dans la pensée subtile et souvent extraordinaire de ce philosophe. On peut se faire une idée des opinions qui sont populaires parmi les sectateurs du *tao*, avec le secours d'un livre également traduit par M. Julien, le *Traité des Récompenses et des Peines*, espèce de morale en action à l'usage des *tao-ssé*.

La doctrine des *tao-ssé* participe à la fois du système philosophique et du dogme religieux. « Lao-tseu, dit M. Julien, ouvre la série de dix philosophes célèbres qui ont fleuri en Chine avant l'ère chrétienne, et dont les œuvres, presque aussi inconnues en Europe que leurs noms, forment une collection de trente-quatre volumes petit in-folio. » En même temps, les sectateurs de Lao-tseu composent une société religieuse ayant ses chefs, son culte, ses superstitions particulières, et autorisée par la tolérance de l'état.

La religion du *tao* paraît plus ancienne que Lao-tseu lui-même. Celui-ci vivait en même temps que Confucius, au VIe siècle avant notre ère. Bien long-temps auparavant, il y avait en Chine des sectaires qui s'attribuaient, comme les *tao-ssé* d'aujourd'hui, la puissance de deviner l'avenir, de procurer l'immortalité, de s'élever au rang des génies. Le père Amyot, parlant d'après les idées reçues à la Chine, voit là les devanciers des *tao-ssé* actuels. S'il en était ainsi, Lao-tseu aurait tiré sa doctrine d'une tradition antérieure, et eût été un réformateur dans son genre, comme Confucius dans le sien; mais ce que les missionnaires, et en particulier le père Amyot, disent touchant les dogmes des *tao-ssé* avant Lao-tseu, me semble trop différent des opinions de ce philosophe, telles qu'elles sont contenues dans le *Livre de la Voie et de la Vertu*, pour qu'il soit bien démontré que les anciens sectaires du temps des *Tcheou* (1122 avant Jésus-Christ) aient pu offrir une grande analogie d'opinion avec les *tao-ssé* des temps postérieurs. Négligeant donc les antiquités de la secte, je ne la ferai dater que de celui qui est regardé généralement par les Chinois comme son fondateur, de Lao-tseu.

Il en est de Lao-tseu comme de la plupart des fondateurs de sectes ou de religions; tout ce que l'on raconte de lui se borne à un petit nombre de faits certains entourés de beaucoup de fables. Son histoire est plus courte que sa légende. La première ne nous apprend

presque rien des circonstances de sa vie, et pas même le lieu de sa mort. Les légendes en disent davantage. Si l'on en croit celle dont nous devons la traduction à M. Julien, Lao-tseu fut conçu par sa mère, comme Bouddha par la sienne, sans le secours d'un époux, et, encore comme Bouddha, il naquit successivement dans plusieurs siècles et dans diverses conditions. Ces imaginations semblent indiennes; le bon sens chinois se montre dans les réflexions qu'elles suggèrent à l'auteur qui les rapporte : « Tous ces récits, dit-il, ont été inventés par des disciples ignorans épris des choses rares et extraordinaires, qui ont voulu exalter Lao-tseu aux dépens de la vérité. »

C'est dans cette source suspecte que M. Rémusat, infidèle cette fois à la sagesse ordinaire de sa critique, avait puisé l'indication des voyages de Lao-tseu vers l'Occident (1), indication très vague qui lui avait suffi pour assurer que le sage Chinois avait pu aller jusqu'en Syrie et peut-être même visiter Athènes. La conséquence était hardie et les prémisses bien incertaines. M. Rémusat avait besoin de cette hypothèse pour rendre raison, par des communications avec l'Occident, de la ressemblance qu'il croyait apercevoir entre les idées de Lao-tseu et celles de Platon, et pour expliquer comment le nom de Jéhovah avait pu passer de la Bible dans le livre du philosophe chinois, où, par une incroyable préoccupation, il s'imaginait le retrouver. M. Julien, appuyé sur le texte et les commentateurs, démontre jusqu'à la dernière évidence que ce rapprochement est illusoire et dénué de tout fondement. M. Rémusat raisonnait un peu ce jour-là à la manière de certains missionnaires, hommes du reste dignes du plus grand respect, mais qui voulaient absolument retrouver les patriarches dans les anciens rois de la Chine.

L'idée de la trinité chrétienne n'a non plus rien à démêler avec ce passage du livre de Lao-tseu : « Le *tao* a produit un, un a produit deux, deux a produit trois, trois a produit tous les êtres. » Quand les commentateurs n'indiqueraient pas l'idée d'émanation, on reconnaîtrait facilement ici un développement *successif* de l'unité absolue sortant d'elle-même et tombant dans la pluralité féconde qui produit les êtres, c'est-à-dire une conception analogue aux conceptions indiennes et entièrement opposée au mystère chrétien des trois personnes coéternelles créant l'univers sans sortir de leur insondable unité. Je ne puis concevoir, je l'avoue, le zèle qui a porté des esprits

(1) Voyez son mémoire sur la vie et les opinions de Lao-tseu. (*Mélanges asiatiques*, t. I, p. 88.)

bien intentionnés pour le christianisme à le confondre avec ce qui lui ressemble le moins. Sa gloire n'est-elle pas de contenir seul la véritable idée de Dieu? Pourquoi vouloir à tout prix retrouver partout ce qui n'appartient qu'à lui?

Après Lao-tseu, la secte qu'il avait fondée ou renouvelée alla toujours croissant tant que dura la dynastie des *Tcheou*. Le dernier de ses empereurs, le célèbre *Hoang-ti*, qui, jaloux du pouvoir chaque jour plus grand de l'école de Confucius, la voulut anéantir, qui fit tuer tous les lettrés et brûler tous leurs livres, *Hoang-ti*, sans doute pour achever de les écraser, s'efforça d'élever à leur place et sur leur ruine les sectateurs du *tao*, les disciples de Lao-tseu; mais la dynastie suivante, celle des *Hans*, probablement par hostilité contre les *Tcheou*, s'empressa de relever la doctrine de Confucius et d'humilier la secte de son rival. Alors les *tao-ssé* cherchèrent à rapprocher leurs idées de celles de Confucius, à peu près comme les druides, quand la Gaule eut été soumise, donnaient à leurs dieux indigètes les noms des dieux romains. Les *tao-ssé* dirent que Confucius avait été disciple de Lao-tseu, quoique rien ne soit plus loin de l'histoire et de la tradition, qui nous présentent Lao-tseu et Confucius comme ne pouvant s'entendre. Le premier, perdu dans les spéculations métaphysiques, était comparé par le second, ami du positif en philosophie, à *un dragon* qu'il ne pouvait atteindre dans la région des vents et des nuages. Lao-tseu, de son côté, répondait aux questions de Confucius avec un profond dédain pour les vertus pratiques, constant objet de son enseignement moral et politique. « Cultivez le *tao*, élancez-vous vers lui de toute votre ame, disait Lao-tseu; mais à quoi bon l'humanité, à quoi bon la justice? La justice et l'humanité d'aujourd'hui ne sont plus qu'un nom.... Maître, vous ressemblez à un homme qui battrait le tambour pour chercher une brebis égarée.» On voit que Lao-tseu et Confucius étaient loin d'être d'accord, et que l'harmonie que voulurent établir leurs disciples entre des tendances non-seulement diverses, mais opposées, dut être commandée par les circonstances.

Une conciliation était plus facile à opérer entre le bouddhisme et les idées de Lao-tseu, lesquelles, comme nous le verrons, offrent une grande ressemblance avec les idées indiennes. Aussi, quand le bouddhisme s'introduisit à la Chine, les *tao-ssé* et les sectateurs de *Fo* (Bouddha) se rapprochèrent tellement, qu'il est plus difficile de dire en quoi leurs deux religions se ressemblent que de montrer en quoi elles diffèrent.

Le commentaire du livre *des Récompenses et des Peines* fournit plusieurs preuves de la bonne intelligence dans laquelle vivent les trois doctrines admises comme légitimes dans l'empire chinois, et de l'espèce de fusion en vertu de laquelle elles se pénètrent et s'amalgament mutuellement. L'auteur de ce commentaire a tous les sentimens d'un lettré de l'école de Confucius, et, dans un grand nombre des miracles légendaires qu'il raconte, le dénouement est une promotion littéraire qui vient récompenser l'homme vertueux dans sa personne ou dans celle de ses descendans. Tantôt il cite *l'Invariable Milieu*, un des livres classiques de l'école de Confucius, tantôt il invoque l'autorité des livres bouddhistes; « les livres de Fo disent: « Les hommes qui ne tuent point les êtres vivans obtiennent en récompense une longue vie. » Enfin il conclut par cette remarquable maxime: « Lorsqu'on compare les paroles des saints hommes qui appartiennent aux trois religions, on dirait qu'elles sont sorties d'une seule et même bouche. »

On reconnaît là l'esprit de tolérance inhérent à cette race tartare dont les Chinois me semblent être la portion civilisée. L'on sait que les descendans de Gengis-Khan s'entouraient de docteurs musulmans, bouddhistes et chrétiens, qu'ils se plaisaient à mettre aux prises, également favorables et indifférens à tous les cultes, et que l'un d'eux, après une longue discussion entre les champions de ces diverses croyances, montra sa main à un bon franciscain en lui disant: « Combien ai-je de doigts? — Cinq. — Et cependant c'est la même main; il en est ainsi de vos religions. »

On ne voit rien ni dans les conquêtes des Tartares, ni dans l'histoire de la Chine, qui ressemble aux persécutions religieuses si fréquentes par toute la terre. Bien long-temps avant que la tolérance fût proclamée en Europe, elle régnait au fond de l'Orient. Cette disposition tolérante aida certainement à l'introduction de la religion chrétienne dans l'empire. Plus tard le christianisme fut persécuté par un motif de jalousie et de défiance politique, et non par un motif de foi. S'il pouvait de nouveau mettre ouvertement le pied sur le sol de la Chine, il n'aurait à rencontrer et à vaincre rien de semblable au fanatisme des pays musulmans, et, favorisé par le déisme des lettrés, par la douceur de la morale des bouddhistes et des *tao-ssé*, il ferait, je n'en doute pas, de rapides progrès dans le royaume du milieu, le pays de la terre, je crois, le mieux disposé à devenir promptement chrétien.

L'histoire de la secte des *tao-ssé* offre l'exemple d'une religion

populaire née d'une simple philosophie. Les sectateurs du *tao* sont à Lao-tseu ce qu'étaient à Platon certains enthousiastes et charlatans qui se vantaient, comme les *tao-ssé*, de prévoir l'avenir et d'enseigner les moyens d'acquérir l'immortalité. Seulement les sectaires d'Alexandrie n'eurent jamais d'importance et ne formèrent jamais un corps considérable comme les sectaires chinois. A cela près, on observe chez les uns et les autres la même différence entre des idées métaphysiques très abstraites chez les fondateurs et des imaginations grossières et matérielles chez les croyans. Pour mesurer cette différence, il est curieux de comparer le livre de Lao-tseu et le *Traité des Récompenses et des Peines*. Ce dernier ouvrage est attribué par les *tao-ssé* à Lao-tseu lui-même; mais cette assertion est tout-à-fait insoutenable. Il y a évidemment plusieurs âges d'hommes et d'opinions entre les deux ouvrages; il y a aussi loin de l'un à l'autre, littérairement parlant, que de l'Évangile à la *Légende dorée*.

Le *Traité des Récompenses et des Peines* se compose de préceptes d'une morale très pure. A propos de chacun de ces préceptes, les commentateurs ont recueilli des anecdotes parfois puériles, souvent touchantes, dans lesquelles sont racontées les récompenses ou les punitions miraculeuses qui ont été le partage des observateurs ou des infracteurs de la loi. Si l'on est peu fondé à comparer les idées tout orientales, tout indiennes de Lao-tseu avec les dogmes chrétiens, on peut signaler quelques rapports assez frappans, et qui n'excluent pas de notables différences entre la morale des *tao-ssé* et la morale contenue dans l'ancien ou le nouveau Testament. Les solutions métaphysiques et les conceptions théologiques, bien que condamnées à tourner dans un cercle assez étroit, sont encore plus variées que les préceptes et les inspirations morales. Les hommes diffèrent plus par la pensée que par le cœur.

La longévité est la récompense le plus ordinairement promise à la vertu chez les *tao-ssé* comme elle l'était chez les Hébreux. — Honorez votre père et votre mère, afin de vivre longuement, dit le livre *des Récompenses et des Peines*, relatant sans cesse les prolongations d'existence accordées à ceux qui ont bien vécu et les retranchemens d'années et de jours destinés à punir les méchans. L'idée de l'immortalité arrive elle-même comme à la suite de l'idée de longévité. Si les bonnes actions sont suffisamment nombreuses, la vie finira par se prolonger et s'allonger indéfiniment; enfin l'on deviendra immortel. Tel est l'enchaînement par lequel on parvient ici à cette notion sublime de l'immortalité, vers laquelle la pensée humaine a toujours

tant de peine à s'élever, et qu'ailleurs elle a saisi par différens efforts et à l'aide de tâtonnemens divers dans l'idée confuse des mânes, dans celle des existences successives ou de la perpétuité du corps.

J'ai parlé ailleurs des rapports de la morale bouddhiste et de la morale chrétienne (1), et je n'y reviendrai pas; mais j'indiquerai quelques ressemblances qu'offre avec cette dernière la doctrine des *tao-ssé*. La chasteté y est recommandée par de nombreux exemples, parmi lesquels figure une histoire fort semblable à celle de Joseph, et la rigueur du précepte s'étend, comme dans le christianisme, jusqu'à la pureté de l'ame et de la pensée. « Quand vous apercevez une belle femme dans la maison d'autrui, vous la dévorez des yeux, un trouble subit vous agite, et vous ne pouvez la bannir de vos pensées. Dès ce moment vous avez commis un adultère dans le fond de votre cœur. » C'est, comme on voit, littéralement la sentence portée dans l'Écriture contre ceux *qui mœchantur in corde suo*. La charité est prescrite à toutes les pages du livre des *tao-ssé*, et souvent avec des inventions et on pourrait dire des recherches assez touchantes; « payez les impôts pour les pauvres gens, rachetez les prisonniers même coupables d'un léger larcin, achetez des terres dont le produit aidera les pauvres étudians. »

Comme chez les bouddhistes et en général chez les Hindous, la charité s'étend aux animaux; partout où respire la vie universelle, elle doit être respectée. Les préceptes donnés à ce sujet sont d'une minutie à la fois enfantine et touchante : « Laissez toujours du riz pour les rats; par pitié pour les papillons, n'allumez pas la lampe... » C'est un acte méritoire de délivrer les animaux destinés à être immolés par la main du boucher, ou à tomber sous les coups du chasseur, d'ouvrir aux oiseaux les portes de leur cage et de les mettre en liberté.

Quelle que soit l'origine de la doctrine philosophique de Lao-tseu, des idées indiennes se sont certainement mêlées aux opinions de ses sectateurs. C'est à l'Inde qu'appartient ce respect religieux pour la vie de tous les êtres, lequel fait une loi de les épargner et un mérite de les sauver de la mort. Dans le livre *des Récompenses et des Peines*, on invoque positivement sur ce point l'autorité des livres de Fo, c'est-à-dire de la théologie bouddhique.

Cette morale, en même temps qu'elle offre la trace de quelque influence étrangère, est cependant profondément chinoise. On le reconnaît à deux signes : avoir des enfans est toujours présenté

(1) Voyez la *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1833.

comme le plus grand des bonheurs, et la piété filiale est magnifiquement célébrée. Une légende expressive raconte qu'un fils, allant voir son père malade, trouva un tigre sur son chemin. Il continua courageusement sa route, et le tigre recula, désarmé par l'accomplissement de ce devoir sacré.

Certaines superstitions, qui paraissent très anciennes et indigènes sur le sol de la Chine, sont entrées dans le corps d'idées morales propres aux *tao-ssé*. Telle est l'intervention des génies, et en particulier celle du *génie du foyer*, génie natif d'un peuple où toute la société repose sur la pierre du foyer domestique.

Les astres, qui avec les génies semblent s'être partagé les hommages religieux des Chinois aux époques les plus anciennes, à ces époques primordiales dont les *Kings* offrent le tableau; les astres, pris apparemment pour les génies qui leur sont attachés, figurent d'une manière bizarre dans la morale des *tao-ssé* : les *trois conseillers* et *le boisseau du nord* inscrivent sur un livre, y est-il dit, les crimes et les fautes des hommes. Or, les *trois conseillers* et *le boisseau du nord* sont des étoiles de la grande ourse.

Le livre *des Récompenses et des Peines* montre à quel point la doctrine philosophique de Lao-tseu a passé à l'état de religion. Le philosophe est devenu pour ses sectateurs un personnage divin, un dieu (1); il est parlé des sacrifices offerts par des *tao-ssé;* enfin la publication et la propagation de l'ouvrage lui-même ont eu lieu au moyen de souscriptions pieuses inspirées par un zèle analogue à celui que mettent les méthodistes à répandre leurs traités religieux. M. Julien donne sur ce sujet de curieux détails : « Dès qu'une édition est épuisée, les personnes qui en possèdent les planches ouvrent une souscription qui se trouve promptement remplie. Les uns donnent de l'argent, les autres du papier, d'autres, qui savent imprimer, se chargent volontairement du tirage. Si les planches sont usées, on trouve sans peine une foule d'artistes qui offrent de les graver sans frais. Les exemplaires sont en grande partie distribués aux indigens qui n'auraient pas le moyen de les acheter. »

Passons maintenant de la doctrine populaire des *tao-ssé*, contenue dans le *Traité des Récompenses et des Peines*, à la doctrine abstraite et métaphysique renfermée dans le livre de Lao-tseu, qui a pour titre *Livre de la Voie et de la Vertu*.

(1) « Lao-tseu a *ordonné aux esprits de parcourir le monde* et d'examiner l'une après l'autre les actions des hommes. » (*Traité des Récompenses et des Peines*, p. 28.)

La traduction d'un pareil ouvrage offrait d'immenses difficultés, et disons-le hautement, seul en Europe, M. Julien était en état de les vaincre. Sa version est d'une exactitude tellement littérale, que toute personne tant soit peu initiée à la lecture du chinois peut facilement retrouver dans le texte original chaque mot traduit. En outre, M. Julien a joint à cette interprétation consciencieuse et fidèle un commentaire perpétuel tiré des commentateurs chinois, qui depuis plus de deux mille ans s'exercent à pénétrer le sens mystérieux du philosophe. Les commentateurs que mentionne M. Julien sont au nombre de soixante-quatre; parmi eux, on compte trois empereurs. Sur cette liste figurent vingt *tao-ssé*, sept bouddhistes et trente-quatre lettrés de l'école de Confucius. On doit donc s'attendre à de grandes diversités entre les interprètes de Lao-tseu; mais ces diversités sont un fait très curieux pour l'histoire des opinions chinoises : là même où les commentaires ne nous révèlent pas le véritable sens du texte philosophique, ils nous intéressent encore en nous apprenant quel sens on lui a prêté. Ceux qui s'écartent le plus de la pensée véritable de Lao-tseu et s'efforcent de se rapprocher des opinions reçues parmi les lettrés ne sont pas les moins instructifs et ceux pour lesquels nous devons le moins d'actions de graces à l'habile sinologue qui nous les a fait connaître. Ce n'était pas trop de sa connaissance aussi sûre qu'approfondie de la langue chinoise, de toute sa sagacité et du secours de soixante-quatre commentateurs, pour parvenir à l'intelligence du langage concis, énigmatique, qui enveloppe les pensées extraordinaires et subtiles de Lao-tseu. Après tout ce travail du traducteur, il est difficile de se rendre bien compte du système d'idées exposé ou plutôt caché dans le livre du philosophe chinois.

Dès le temps de Lao-tseu, il était malaisé de l'entendre. Ceux qui me comprennent sont rares, disait-il, et il ajoutait : Je n'en suis que plus estimé; ce qui ne surprend pas quand on connaît l'admiration que l'esprit humain éprouve à certaines époques pour tout ce qui le surpasse. La difficulté de comprendre subsiste pour nous, et peut-être l'obscurité d'une opinion métaphysique ne sera-t-elle pas pour tout le monde une raison de l'estimer davantage. Je sens donc combien est rude la tâche que je m'impose en voulant donner aux lecteurs de la *Revue* une notion exacte et claire des singulières conceptions d'un philosophe dont le nom n'était probablement pas arrivé jusqu'à eux, quelque bruit qu'il ait fait dans un autre monde. J'essaierai cette fois encore d'initier le public sérieux à ces découvertes de la science orientale, qui, loin des sentiers battus et des redites de l'Oc-

cident, met en lumière des empires nouveaux, des siècles ignorés, des religions et des philosophies inconnues.

Il y a un grand danger pour l'esprit humain à creuser l'idée de Dieu. Cette idée est tellement supérieure à toutes les autres, qu'on peut être conduit à en retrancher successivement les qualités et les attributs qu'on aperçoit ailleurs. Si l'on suit jusqu'au bout l'entraînenement de l'abstraction, si l'on n'est pas retenu sur la pente de la dialectique par le besoin de s'arrêter à un dieu intelligent et moral, on arrivera ainsi à nier même la spiritualité, la bonté, la personnalité du principe universel. Pourquoi serait-il esprit? pourquoi serait-il bon? pourquoi serait-il une personne? Toutes ces qualifications sont-elles applicables à l'être ineffable? Tout attribut n'est-il pas une limite de l'infini? L'unité divine n'est-elle pas supérieure à toutes les différences qui distinguent les choses bornées? La plus grande, la plus haute de ces différences, celle qui sépare l'être du non-être, n'est-elle pas encore quelque chose d'inférieur à l'idée que nous devons nous faire de Dieu? Dire qu'il *est*, quand nous n'avons pas d'autre mot pour exprimer l'existence restreinte et passagère, n'est-ce pas employer un terme inexact et insuffisant, alors qu'il s'agit de l'existence absolue et souveraine? Telle est la voie qu'ont suivie les esprits qui, dans divers temps et divers pays, ont fini par avancer que Dieu *était* et *n'était pas*. C'est le ὢν μὴ ὢν de Proclus; c'est le principe sans nom, sans attribut, ni bon ni mauvais, ni esprit ni matière, supérieur à toutes les qualités et à toutes les différences, qui est au fond de la plupart des doctrines religieuses et philosophiques de l'Inde; c'est aussi le *tao* de Lao-tseu, le *tao* qui, suivant un commentateur, est comme existant et comme non existant.

Le *tao* est le principe universel des êtres qui émanent de son sein et retournent s'y perdre. Considéré en lui-même dans son essence, il est ineffable, il ne peut être nommé; il est le principe de toute existence, et à peine peut-on dire qu'il existe. Il est vide, c'est-à-dire étranger à toutes les qualités de la matière ou de l'esprit (vide est une expression métaphorique pour absolu). Il est pur, parce que sa substance est distincte de toutes les existences; il est éternel, parce qu'il est en dehors de la succession des temps. Supérieur à l'idée d'un dieu personnel, il *semble avoir précédé le maître du ciel;* il est le modèle et l'image de tous les êtres. Tel est le *tao* en lui-même, dans son essence. Lorsqu'il se manifeste par la production, il prend un nom. Il est la mère ou l'aïeul des êtres; il n'est plus vague, ineffable, il apparaît sous une forme déterminée; en lui-même, il est l'inexpri-

mable unité; quand il se produit au dehors, il se divise, et alors il a un nom.

Cette notion du vide considéré comme l'essence absolue, le principe de tous les êtres, s'exprime chez Lao-tseu par des métaphores d'une ingénieuse étrangeté. Il s'agit de rendre sensible une idée métaphysique, la plus subtile de toutes, savoir que ce qui n'a aucun des caractères de l'existence est le fondement de toute existence. Lao-tseu dit (1) : « Trente rais se réunissent autour d'un moyeu, c'est de son *vide* que dépend l'usage du char; on pétrit de la terre glaise pour faire des vases, c'est de son *vide* que dépend l'usage des vases; on perce des portes et des fenêtres pour faire une maison, c'est de leur *vide* que dépend l'usage de la maison. » Comparez ces métaphores mesquines et triviales, mais claires et exactes, avec les symboles poétiques, mais vagues, employés par le génie indien, pour exprimer la même pensée, savoir que le vide est le principe des choses, et vous aurez le spectacle de la diversité du génie de deux peuples. Rien ne montre mieux qu'une traduction d'un même texte la différence de deux esprits et de deux langues.

Au point de vue de Lao-tseu, l'unité est l'essence de tout; essentiellement donc rien n'est divers, distinct; il n'y a ni vrai ni faux, ni beau ni laid, ni être ni non-être. Ce sont là de simples rapports, des distinctions apparentes au-dessus desquelles le sage éclairé par le *tao* doit s'élever. Aussi Lao-tseu s'oppose-t-il à ceux qui éprouvent des sentimens et qui croient savoir quelque chose; lui se réfugie dans l'insensibilité et l'ignorance (2) : « Je suis calme, mes affections n'ont pas encore germé, je ressemble à un nouveau-né qui n'a pas encore souri à sa mère... Les hommes du monde sont remplis de lumières; moi seul je suis comme plongé dans les ténèbres. » Il n'a pas la fausse science des hommes, il ne veut pas de cette science; mais il connaît le *tao*. « Moi seul, ajoute-t-il, je diffère des autres hommes, parce que je révère la mère qui nourrit tous les êtres. »

Celui qui est en possession du *tao* est supérieur à toutes les affections qui troublent l'ame des hommes; il est impassible comme l'univers; « le ciel et la terre n'ont point d'affection particulière, ils regardent la création comme le chien de paille du sacrifice (3). Le

(1) Liv. I, ch. 11.

(2) Ch. 20.

(3) Ch. 5. — Chien fait avec de la paille liée, que l'on couvre des plus riches

saint homme n'a point d'affection particulière, il regarde tout le peuple comme le chien de paille du sacrifice (1).

Le quiétisme que Lao-tseu recommande à son sage débute, comme tout quiétisme, par quelques vertus chrétiennes et philosophiques, le détachement, la pureté, l'humilité, la modération des désirs.

« Le saint homme se met après les autres, et il devient le premier. Le sage redoute la gloire comme l'ignominie, son corps lui pèse comme une grande calamité; la gloire est quelque chose de bas; il n'y a pas de plus grand malheur que de ne pas savoir se suffire. » Mais ce quiétisme poussé plus loin arrive, comme toujours, à l'absorption de la volonté, à l'anéantissement de l'intelligence et de la moralité. L'homme, pour s'unir complètement au *tao*, doit « se délivrer des lumières de l'intelligence; » pour lui, il n'y a pas lieu à l'amélioration morale, « celui qui conserve le *tao* garde ses défauts; » il n'y a pas lieu à l'action. « Le sage arrive sans marcher, sans agir il accomplit de grandes choses; le dernier terme de la perfection, c'est le *non-agir*. »

Ces bizarreries morales s'expliquent et se justifient par ce principe, que la nature des choses est bonne, qu'il faut lui laisser son cours. Pour que le bien se fasse, il faut qu'il se fasse de lui-même; l'activité humaine ne peut que troubler l'action spontanée et bienfaisante du *tao*. Aussi Lao-tseu reprochait-il à Confucius de troubler la nature humaine par ses vertus pratiques, l'humanité, la justice. « Les

ornemens pendant que dure le sacrifice, que l'on jette ensuite, et qui est foulé aux pieds par le peuple.

(1) Ce singulier éloge du sage, en qui l'on vante son indifférence pour les hommes qu'il gouverne, frappe encore plus dans l'original. M. Julien a suivi ici un commentateur qui rend par *affection particulière* le mot *jin*, ce caractère énergique, composé du caractère *homme* et du caractère *deux*, et par là exprimant le rapport de l'homme à l'homme, l'*humanité*, la *charité*. C'est une des vertus les plus recommandées par la morale de Confucius. C'est cette vertu, c'est le sentiment d'humanité, de charité, que Lao-tseu interdit ici à son sage. Le commentateur, en voulant, comme à son ordinaire, rapprocher les idées de Lao-tseu des idées communes, dit : « Ce passage signifie que celui qui est grandement bienveillant et affectionné pour tous n'est bienveillant et affectionné pour personne en particulier. » Mais Lao-tseu me paraît avoir exprimé ici le mépris qu'à son point de vue moral, selon lequel la perfection se trouve dans l'absence de tous les sentimens de l'ame, dans le vide du cœur, il devait porter à cette vertu vulgaire de l'*amour des hommes*, bonne pour ceux qui ne se sont pas élevés jusqu'à la contemplation exclusive du *tao*. On a vu avec quel dédain il répondait à Confucius, qui résumait la morale dans l'humanité (*jin*) et la justice. On lit au chapitre XVIII du Ier livre : « Quand la grande voie eut dépéri, on vit paraître l'humanité et la justice. »

hommes d'une vertu supérieure la pratiquent sans y songer, *naturellement,* » ajoute le commentaire. Ailleurs Lao-tseu dit : « La vertu ne doit pas avoir conscience d'elle-même. »

Si le christianisme, où triomphe l'énergie morale de l'homme, a pu s'égarer dans le fatalisme des quiétistes et dans le mépris des œuvres que le jansénisme a prêché après les religions panthéistes de l'Inde, on ne saurait s'étonner qu'une doctrine animée de l'esprit de ces religions ait sacrifié la liberté humaine au développement irrésistible du principe absolu duquel émanent les êtres.

Lao-tseu représente en Chine le quiétisme oriental. « Celui qui est parvenu au comble du vide garde fermement le repos, » dit-il. Le grand précepte de cette morale, c'est l'absence de désir et la quiétude absolue qui en résulte. « L'homme doit clore sa bouche, fermer ses oreilles et ses yeux. S'il ouvre sa bouche et augmente son désir, il ne pourra être sauvé; augmenter sa vie s'appelle une calamité. » Ceci montre combien le génie de l'Orient est opposé au génie de l'Occident. Au lieu de se livrer à son activité et d'en vivre, l'homme conçoit la pensée de s'y soustraire. Pénétré de la misère de sa nature, il veut lui échapper pour ainsi dire en s'abstenant. Il supprime le désir, suspend l'action, éteint la pensée, et arrive ainsi par la mort au calme. L'Européen est insatiable d'émotions, d'entreprises, d'idées; il est constamment tourmenté du besoin de ce que les Anglais appellent *excitement.* Il ne sent sa vie que lorsqu'il la dépense; il n'en jouit que lorsqu'il la prodigue; il a de la peine à comprendre l'Asiatique qui travaille à sortir du tourbillon ardent de la vie, à se reposer dans l'impassibilité absolue. C'est à exécuter ce tour de force contemplatif qu'aspire Lao-tseu. Pour lui, le grand secret de la vie est de vivre le moins possible. « A peine l'homme est-il né, dit-il, que treize causes de mort l'entraînent rapidement au trépas. Quelle en est la raison? C'est qu'il veut vivre avec trop d'intensité (1). » Il y a plus, on entrevoit ici l'espoir de se dérober à l'empire de la mort en se dérobant à la puissance de la vie. Si l'homme parvient à contenir son énergie vitale, il ne l'usera point, il ne mourra point. De là sans doute l'origine des recettes merveilleuses pour prolonger la vie, pour assurer l'immortalité que prétendent posséder les *tao-ssé* modernes. Ce qui était dans le principe une idée philosophique devient souvent dans la vieillesse des sectes une pratique superstitieuse.

(1) Ch. 50.

On ne saurait imaginer jusqu'où peut aller ce divorce de l'âme humaine et de la vie, cet élan par lequel l'homme croit s'élever au-dessus de l'existence, cette aspiration à un état supérieur qu'aucun accident ne peut troubler, et que la mort même ne peut atteindre. On trouve dans les commentaires de Lao-tseu, traduits par M. Julien, ce curieux passage (1) : « Celui qui aime la vie peut être tué; celui qui aime la pureté peut être souillé; celui qui aime la gloire peut être couvert d'ignominie; celui qui aime la perfection peut la perdre. Mais si l'homme reste étranger à la vie, qu'est-ce qui peut le tuer? s'il reste étranger à la pureté, qu'est-ce qui peut le souiller? s'il reste étranger à la gloire, qu'est-ce qui peut le déshonorer? s'il reste étranger à la perfection, qu'est-ce qui peut la lui faire perdre? Celui qui comprend cela peut se jouer de la vie et de la mort. »

En effet, si l'homme pouvait s'abstraire ainsi de ce qui est l'objet et l'essence même de son activité, il serait au-dessus de tout, il dominerait tout; mais pour lui c'est chercher l'impossible, c'est tenter un effort dans lequel il périt nécessairement, c'est se détruire pour ne pas souffrir, c'est prétendre vivre sans respirer.

Cette doctrine, ennemie par son principe de l'énergie et de l'activité, exalte ce que toutes les morales condamnent, la mollesse et la faiblesse. Elle forme la contre-partie la plus complète du stoïcisme; c'est la conduite du roseau de la fable érigée en principe avec une franchise extraordinaire. « Quand l'homme vient au monde, il est souple et faible; quand il meurt, il est raide et fort. La raideur et la force sont les compagnes de la mort; la souplesse et la faiblesse sont les compagnes de la vie. » Seul peut-être entre tous les philosophes, Lao-tseu a préconisé la faiblesse; il a dit : « Ce qui est faible triomphe de ce qui est fort; ce qui est mou triomphe de ce qui est dur. » Ce singulier axiome devait se réaliser dans le pays de l'auteur, bien des siècles après sa mort, le jour où la mollesse et la faiblesse chinoise triomphèrent de la force et de la dureté tartare.

Rien n'est plus curieux et souvent plus bizarre que l'application de ce quiétisme à la politique. L'idéal de la politique comme de la morale, c'est le *non-agir*. Celui qui gouverne doit annuler en lui le principe du désir et de la volonté, s'unir intimement par la contemplation au principe des êtres, au *tao*. C'est ce que Lao-tseu exprime ainsi : « Lorsque le saint homme gouverne, il vide son cœur..... Il pratique le *non-agir*, et alors il n'y a rien qui ne soit bien gou-

(1) P. 185.

verné. » En isolant cette phrase, on dirait que Lao-tseu a deviné notre axiome de gouvernement constitutionnel : le roi ne gouverne pas. La pensée de Lao-tseu est que le bien s'opère de lui-même par une secrète influence de la vertu du *tao*, et non par une action directe de l'homme sur l'homme. « Le sage, dit-il, est comme l'eau; l'eau excelle à faire du bien aux êtres et ne lutte point. Il ne lutte point. C'est pourquoi il n'y a personne dans l'empire qui puisse lutter contre lui. » De là le *non-agir* donné comme le seul moyen de devenir maître de l'empire. De là aussi ce singulier axiome de politique pratique : « L'empire est comme un vase divin auquel l'homme ne doit pas travailler. »

Toujours ce principe, que l'action humaine trouble la nature des choses. Il faut se conformer à cette nature, s'unir à son principe, s'y assortir. C'est ce que Lao-tseu appelle pratiquer le *non-agir*, si l'on fait ainsi. Le peuple est attiré invinciblement à imiter l'exemple de son roi; il se modifie et s'améliore de lui-même.

Cette quiétude doit s'étendre du roi au peuple. De là ces préceptes d'une singulière politique. « Le sage qui gouverne s'étudie constamment à rendre le peuple ignorant et exempt de désirs. Il fait en sorte que ceux qui ont du savoir n'osent pas agir. » Ces maximes, révoltantes en elles-mêmes, ne sont qu'une application du principe général de la philosophie de Lao-tseu. Le peuple ne peut se plaindre d'être traité plus mal que le sage, dont la perfection est placée également dans l'ignorance et l'inaction.

Cette théorie politique, si différente des nôtres, s'en rapproche pourtant par certains côtés. L'inégalité des castes et des races a toujours été une idée étrangère à la Chine. Lao-tseu exprime avec assez d'énergie ce principe tout occidental, et je dirais presque tout révolutionnaire, que ceux qui gouvernent ne valent que par le peuple d'où ils sortent et qu'ils représentent. A l'occasion de ces paroles, « les nobles regardent la roture comme leur origine, les hommes élevés regardent la bassesse de la condition comme leur premier fondement, » un commentateur dit : « Dans l'ordre de la nature, les grands vassaux et les rois sont de la même espèce que l'humble homme du peuple. » Un autre interprète ainsi ces paroles énigmatiques de Lao-tseu, *si vous décomposez un char, vous n'avez plus de char :* « C'est la réunion et l'ensemble du peuple qui forment un prince ou un roi. *Prince ou roi sont des noms collectifs du peuple.* Si vous faites abstraction du peuple, il n'y aura plus ni prince ni roi. »

La Chine est un pays essentiellement traditionnel, la société y

repose sur la famille. Tout s'y fait par continuation et transmission. Les idées s'y produisent toujours comme un développement d'idées plus anciennes. Ailleurs, souvent on prétend innover quand l'on répète, là on prétend répéter même quand on innove. Confucius, en établissant sa doctrine, affirmait ne faire autre chose qu'exposer l'ancienne doctrine des *Kings*, il trouvait les préceptes moraux et politiques qu'il désirait faire prévaloir dans les signes mystérieux de l'*Y-king* et dans les chants populaires de l'antiquité; toutes les philosophies chinoises les plus diverses dans leur résultat, depuis le mysticisme contemplatif jusqu'au grossier matérialisme, emploient les mêmes expressions et les mêmes formules fournies par la tradition, qu'elles se bornent à interpréter et à commenter diversement. Confucius a aussi un *tao*, mais c'est un *tao* pratique. C'est la voie morale et politique, tandis que chez Lao-tseu, *la voie* est la porte mystérieuse par laquelle les êtres entrent dans le monde. Rien de plus différent pour l'idée, mais l'expression est semblable. Comme Confucius, Lao-tseu en appelle à l'antiquité. Il parle souvent de ce qu'étaient dans les temps anciens ceux qui excellaient à pratiquer le *tao*, il invoque des maximes antiques qu'il développe dans le sens de sa doctrine; car Lao-tseu prétend aussi bien que Confucius s'appuyer sur la tradition et les vieux usages. Dans un énergique passage contre la guerre, il cite, à l'appui de la condamnation qu'il en porte, le cérémonial d'après lequel on place le général en chef selon le rite des funérailles, c'est-à-dire à gauche, du côté consacré à la mort. Et à ce sujet, le plus ancien des commentateurs de Lao-tseu rapporte ce fait remarquable : « Dans l'antiquité, quand un général avait remporté la victoire, il prenait le deuil; il se mettait dans le temple à la place de celui qui préside aux rites funèbres, et, vêtu de vêtemens noirs, il pleurait et poussait des sanglots. »

On ne saurait s'étonner qu'une doctrine qui répugne à l'action proscrive la guerre. Lao-tseu la réprouve formellement. « Les armes les plus excellentes sont des instrumens de malheur; ce ne sont point les instrumens du sage, il ne s'en sert que lorsqu'il ne peut s'en dispenser; il met au premier rang le calme et le repos; s'il triomphe, il ne s'en réjouit pas; s'en réjouir, c'est aimer à tuer les hommes; celui qui aime à tuer les hommes ne peut réussir à régner sur l'empire. » En ce point comme en plusieurs autres, partant de principes fort différens, Lao-tseu et Confucius arrivent aux mêmes conclusions : la glorification de la paix, trait commun à leur

double doctrine, trait fondamental de l'ancienne constitution morale et politique de la Chine contenue dans les *Kings*.

Une autre idée essentielle de Lao-tseu, qui se trouve chez Confucius et dont la racine est dans les *Kings*, c'est que la nature de l'homme est essentiellement bonne; que, pour atteindre à la perfection morale, il n'a qu'à revenir à sa pureté, à sa simplicité natives. C'est, comme on voit, le contraire de l'idée chrétienne sur la tache originelle, c'est l'idée philosophique de Rousseau; l'homme naît bon, la société le déprave; tout est bien en sortant des mains de l'auteur de la nature. Lao-tseu pousse cette idée jusqu'à ses dernières conséquences. Dans son horreur pour la lutte, il exalte sans mesure l'état d'innocence primitive. Pour lui, le dernier terme de perfectionnement auquel puisse s'élever le sage, c'est de revenir à l'état d'enfant. De là cette pensée remarquable, « plus l'on s'éloigne et moins l'on apprend. » Le Christ aussi a dit : Soyez semblables à un de ces petits enfans; mais il a dit encore : Cherchez, et vous trouverez. Le christianisme nous enseigne un pieux respect pour l'innocence qui ne sait pas, mais il nous enseigne aussi à admirer la science et la vertu; il place les séraphins dans le ciel à côté des chérubins. L'idée de la chute, puisée dans le repli le plus profond de notre cœur et le plus malade, l'idée de la rédemption, sublime révélation de l'espérance et d'où résulte la nécessité de la lutte morale, s'élèvent d'une hauteur infinie au-dessus de ces conceptions de l'Orient, profondes, mais tristes, dans lesquelles l'homme n'a qu'à se faire chose et à se laisser entraîner passivement par la nature dans la voie universelle et inévitable des êtres. Ce point de vue tout oriental, et qui a plus d'une fois, sous le nom de quiétisme, tenté de faire irruption dans les croyances chrétiennes de l'Occident, n'a peut-être jamais trouvé d'expression aussi franche, aussi nette que celle que lui a prêtée Lao-tseu. Le quiétisme est en général vague et vaporeux; chez Lao-tseu, il est positif et pratique. La puissance d'abstraction et la sévérité positive de l'esprit chinois ont permis à cette philosophie d'être mise pour ainsi dire en compartiment et en relief. Jamais ce qu'il y a de plus subtil et de plus abstrait n'a été exposé d'une manière plus catégorique et mis pour ainsi dire sous une forme plus palpable.

Faire connaître Lao-tseu, c'était donc servir doublement l'histoire de la philosophie en y faisant entrer un monument qui se rattache à la fois à quelque chose de très général, la religion de l'absolu, le

quiétisme, et à quelque chose de très particulier, l'absolu et le quiétisme sous une forme singulière, sous une forme qui ne ressemble à aucune autre, sous la forme chinoise. En outre, c'était agrandir l'histoire intectuelle de la Chine en donnant pour la première fois une idée véritable de la moins connue des trois doctrines adoptées dans cet empire. Enfin, la publication de M. Julien offre aux sinologues un texte accompagné d'une excellente traduction, qui peut les aider puissamment dans leurs études philosophiques. On ne saurait donc être trop reconnaissant d'un si difficile et si beau travail. Du reste, M. Julien a reçu une approbation qui vaut mieux que la nôtre. Le plus illustre philosophe de l'Allemagne, celui qui est appelé aujourd'hui à professer dans la capitale de la Prusse le résultat d'un demi-siècle de méditation, Schelling, dans une lettre adressée à M. Julien, s'exprime ainsi au sujet de sa traduction de Lao-tseu : « D'après tout ce que M. Abel Rémusat nous avait dit sur l'impénétrable obscurité des paroles et des idées du livre de Lao-tseu, je n'aurais jamais cru qu'un jour viendrait où je lirais ce même livre sans difficulté et avec pleine assurance d'en avoir parfaitement compris le sens et saisi la portée. C'est justement ce que je dois, monsieur, à votre travail aussi consciencieux que judicieux... Je me fais un plaisir d'ajouter qu'à fort peu d'exceptions près je me suis toujours trouvé philosophiquement obligé de me rendre à votre avis.... Je me sens éclairé et avancé dans mes connaissances par les résultats si positifs de votre travail, qui témoigne d'une haute intelligence autant que de la plus noble persévérance. »

Nous n'ajouterons rien à un tel suffrage et à un semblable jugement.

J. J. Ampère.

DU CONCOURS

A

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET

DES DERNIERS TRAVAUX SUR PASCAL.

Soumise, comme toute chose, à l'empire et au caprice de la mode, la gloire passe et revient, et les hommes qui semblaient devoir fixer à tout jamais l'admiration de la postérité sont appréciés diversement par des générations qui se succèdent sans se ressembler. Ce n'est pas seulement à l'égard des rois et des guerriers que l'opinion se montre si mobile : la réputation des philosophes et des écrivains est pareillement soumise à d'étranges vicissitudes. Pour trouver des exemples de ces révolutions il n'est pas nécessaire de remonter à une antiquité reculée, ni de mettre en parallèle les opinions de peuples opposés d'habitudes et de mœurs. Peu d'années suffisent pour faire éclore, dans un même pays, les jugemens les plus divers sur des hommes prônés et blâmés tour à tour, négligés même parfois après avoir été l'objet d'une espèce de culte et d'adoration.

Le XVIIe siècle, qui possède de si beaux titres à l'admiration de

la postérité, offre, dans trois des hommes qui ont fait le plus pour la gloire de la France, un exemple éclatant des caprices et des retours de l'opinion. Fermat, Descartes et Pascal, illustres rivaux qui assurèrent de leur temps la supériorité d'un pays où vivaient en même temps Corneille, Racine et Molière, ont donné lieu, d'âge en âge, à des appréciations différentes. Fermat, génie sublime qui en plusieurs rencontres eut l'avantage sur Descartes, et qui, dans une science continuellement progressive, a le mérite unique d'avoir devancé son siècle, et deviné des choses auxquelles les efforts des plus grands géomètres n'ont jamais pu atteindre depuis, cultivait avec modestie, on dirait presque avec indifférence, ces mathématiques dans lesquelles il était si supérieur. Aux dédains affectés de Descartes, qui semblait vouloir se venger par un mépris apparent des succès de son redoutable antagoniste, Fermat répondait avec la plus rare simplicité : « Je proteste que M. Descartes ne sçau« roit m'estimer si peu que je ne m'estime encore moins. » Ce grand géomètre était si dénué d'amour-propre, que non-seulement il ne publia jamais ses admirables inventions, mais qu'il négligeait même de garder copie des démonstrations dont il faisait part à ses amis. Il n'était fier de sa supériorité que lorsqu'il pouvait la faire sentir aux Anglais. Aussi ne les ménageait-il pas dans les défis scientifiques qu'il leur proposait sans cesse, et dans lesquels il était presque toujours victorieux.

Fermat était conseiller au parlement de Toulouse, et à tous ceux qui le pressaient de rédiger et de publier ses recherches, il se bornait à répondre que les obligations de sa charge l'en empêchaient. Ce n'est pas sans une profonde émotion que nous avons découvert récemment dans les archives de l'ancien parlement de Toulouse une foule de rapports écrits ou signés par cet homme éminent, qui préféra toujours le devoir à la réputation. Géomètre et érudit du premier ordre, Fermat, dans un siècle où les grands modèles abondaient, était aussi considéré comme un poète des plus élégans, et il faisait des vers latins, français et espagnols qui charmaient les oreilles les plus délicates. Une excessive modestie nuisit d'abord à cet homme qui semblait destiné à tous les genres de succès. Après sa mort, son fils chercha vainement un mathématicien qui voulût se charger de diriger la publication de ses admirables conceptions. Tout le monde s'excusa : en attendant, les papiers que Fermat avait confiés à divers savans furent dispersés, et lorsqu'enfin Samuel Fermat se décida à publier seul les manuscrits de son père, il ne put en

réunir qu'un très petit nombre, et peu de personnes firent attention aux œuvres posthumes du grand géomètre de Toulouse. Les Anglais seuls, qui avaient éprouvé ses coups, donnèrent de vifs regrets à une perte à laquelle la France ne se montra pas assez sensible. Pendant long-temps, Fermat parut oublié, et ce ne fut que vers le milieu du XVIIIe siècle qu'Euler et Lagrange réhabilitèrent cette illustre mémoire. Depuis lors, Fermat a repris son rang parmi les géomètres, mais sa gloire n'est pas populaire. Elle n'est connue que de quelques adeptes, et le suffrage universel n'a pas sanctionné le jugement des esprits les plus élevés. Il serait digne du ministre qui a voulu honorer si dignement la mémoire de Laplace, d'élever un monument semblable au génie de Fermat, dont les manuscrits les plus importans peut-être, retrouvés récemment, restent encore inédits. Il est temps que tout le monde sache en France que Fermat est tel, qu'on peut l'opposer à tous les géomètres du monde, sans excepter Archimède et Newton.

On ne saurait pas dire que ce soit précisément l'excès de la modestie qui ait nui à Descartes et à sa renommée. Chef d'école, repoussé vivement par les uns, admiré sans réserve par les autres, il eut au XVIIe siècle une immense réputation. Plus tard, l'esprit analytique des encyclopédistes ne put s'accommoder des erreurs de l'auteur du *Discours de la Méthode*, et il fut jugé avec une telle sévérité, que Voltaire ne craignit pas d'écrire dans le *Dictionnaire philosophique :* « L'ignorance préconise encore quelquefois *Descartes*, et « même cette espèce d'amour-propre qu'on appelle *national* s'est ef« forcé de soutenir sa philosophie. » De telles paroles prononcées par l'homme qui régnait en maître au XVIIIe siècle semblaient devoir porter une atteinte irréparable au cartésianisme, et pourtant, de nos jours, non-seulement Descartes a eu d'éloquens apologistes, mais, par une réaction qui nous paraît excessive et par conséquent peu durable, on a voulu proclamer en lui l'intelligence la plus élevée, l'esprit le plus vaste que la France ait jamais produit.

On sera étonné de nous voir citer l'auteur si applaudi des *Provinciales* parmi les hommes dont la réputation a été soumise aux caprices de l'opinion; mais, si l'admiration s'est toujours soutenue à l'égard de Pascal, elle a porté, à différentes époques, sur des qualités diverses et quelquefois opposées. Sa foi sincère contribua, autant que son génie, à lui mériter au XVIIe siècle l'estime de ses contemporains. Dans le siècle suivant, on honora le géomètre, on prôna l'éloquent ennemi des jésuites, mais l'on attribua à un affaiblissement d'esprit

ses croyances si vives, et l'on sait que, lorsque Condorcet se préparait à composer l'éloge de Pascal, Voltaire lui disait : « Mon ami, « ne vous lassez point de répéter que, depuis l'accident du pont de « Neuilly, le cerveau de Pascal était dérangé. » Mot souverainement injuste, car, depuis cet accident, il était sorti de ce cerveau dérangé les *Provinciales* et les théorèmes sur la roulette. De notre temps, ce qui paraît frapper le plus dans Pascal, c'est son style admirable, c'est l'action qu'il a exercée sur la prose française; mais plusieurs fois on l'a taxé d'injustice envers les jésuites (1), et l'on a été même jusqu'à vouloir douter de sa profondeur dans les sciences et de la supériorité de son esprit. A la vérité ce ne sont là que des opinions passagères; néanmoins, en confirmant notre assertion, elles montrent que, comme ses illustres contemporains, Pascal, depuis deux siècles, a été diversement jugé et apprécié.

C'est pour prouver qu'elle était plus constante dans ses opinions, que l'Académie française a mis au concours, il y a deux ans, l'éloge de Pascal. Le prix a été partagé entre MM. Faugères et Demoulin, auteurs de deux travaux estimables, mais de nature différente, et qui avaient à lutter contre un grand nombre de concurrens. Le public, qui voit seulement le résultat final, ne se fait qu'une idée fort imparfaite de ce qu'est un concours à l'Académie française. On a dit si souvent que tout ce qui se fait à cette académie sent le madrigal ou le vaudeville, qu'on a pu croire, dans le monde, à la vérité de cette assertion. Cependant nous pouvons affirmer, après y avoir assisté, que rien n'est plus grave et plus sérieux que le jugement d'un concours à l'Académie, et qu'il serait à désirer que la même gravité, les mêmes formes, se retrouvassent partout ailleurs. Toutes les pièces sont lues successivement devant l'assemblée, qui fait d'abord un triage. Les compositions qui ont été réservées après cette première lecture sont lues de nouveau et écoutées avec attention; elles donnent lieu à des remarques critiques et à un vote, à la suite duquel les écrits les plus remarquables sont réservés de nouveau, et c'est seulement après une dernière lecture comparative de ces divers écrits que le prix est décerné. C'est à ce moment que la véritable discussion s'établit. Chaque membre vote par ordre, à

(1) Un fait qui prouve mieux que toute autre chose ces variations de l'opinion à l'égard de Pascal, c'est qu'il existe *actuellement* à Paris des libraires qui passent pour avoir de fréquentes relations avec certaines communautés religieuses, et qui détruisent (en termes de librairie *mettent au papier*) tous les ouvrages de Pascal et des auteurs de Port-Royal qui leur tombent entre les mains.

haute voix, et motive son vote; et comme d'ordinaire l'examen de toutes ces pièces ne dure pas moins de six semaines ou de deux mois, chacun a le temps de faire ses réflexions, d'étudier le sujet sous tous les aspects : aussi sommes-nous convaincu que, si le public connaissait ces délibérations et ces votes, il en recevrait l'impression la plus favorable. Pour montrer par un seul exemple avec quelle conscience chaque académicien remplit les fonctions de juge, il suffira de dire que, pendant que l'Académie se livrait à l'examen des *Éloges* de Pascal, nous avons rencontré un jour, dans la bibliothèque de l'Institut, un écrivain célèbre, qui pourtant pourrait se passer de savoir la géométrie, lisant attentivement la trente-deuxième proposition d'Euclide pour éclaircir quelques doutes qu'une assertion hasardée d'un des concurrens avait fait naître dans son esprit.

Dieu merci, nous nous trouvons, et pour cause, dans le cas de pouvoir louer ou critiquer l'Académie française sans qu'il soit possible de nous attribuer aucune arrière-pensée; personne ne pourra supposer que nous appartenions à cette famille d'honnêtes postulans qui, les uns d'un ton patelin et chapeau bas, les autres la menace à la bouche et l'escopette à la main, comme dans *Gil Blas*, demandent sur tous les tons qu'on leur ouvre les portes du sanctuaire. Dans notre admiration pour la pensée qui créa l'Institut, nous respectons un corps dans lequel les plus forts tiennent à grand honneur d'être admis, et nous ne comprendrions pas que de l'élite des esprits de la France il se formât une réunion sans avenir et sans vie, dont le premier venu serait appelé à se moquer. Demandez en effet quels sont chez nous les chefs de tout gouvernement possible, quels sont, dans les deux chambres, les plus brillans orateurs, les hommes qui décident des destinées du pays, et l'on vous répondra en nommant des membres de l'Académie française. Allez dans nos écoles, dirigez-vous vers une salle de spectacle, lisez les noms des professeurs les plus distingués, des auteurs les plus applaudis : ce sont des académiciens qui occupent le premier rang. Enfin, et par-dessus tout, cherchez de ces hommes rares, débris d'un âge qui n'est plus et que l'Europe entière entoure de son admiration et de son respect, et vous les trouverez à l'Académie française. Et cependant c'est une telle assemblée qu'on s'essaie tous les jours à couvrir de ridicule. Assurément il y a ici quelqu'un de mystifié, mais ce n'est pas l'Académie. Il faudrait laisser ces censures aux hommes destinés à rester toujours au dehors. Ceux qui peuvent plus tard fixer le choix de l'Académie devraient pressentir le danger et éviter les regrets et les trop brus-

ques palinodies d'un jour de réception; ils devraient surtout honorer et respecter la vieillesse comme le firent toujours ces peuples qui nous ont laissé les plus admirables exemples du grand et du beau dans les lettres et dans les arts.

La tâche des concurrens devenait bien ardue après tous les travaux dont Pascal avait déjà été l'objet. Au XVII[e] siècle, M[me] Périer et Nicole nous ont laissé deux intéressans morceaux relatifs à Pascal, et où se trouvent une foule d'anecdotes et de faits piquans. La vie et les travaux de ce grand écrivain furent illustrés aussi dans la préface de la première édition des *Pensées* et dans le discours préliminaire placé en tête du *Traité de l'équilibre des liqueurs*. Plus tard, des extraits des mémoires de Marguerite Périer, sa nièce, et une *Relation* de Jacqueline Pascal, qui furent publiés vers le milieu du siècle dernier, firent mieux connaître la vie si passionnée de cet homme qu'on avait cru toujours absorbé dans les profondeurs de la géométrie ou dans la contemplation de Dieu. Malheureusement on s'appliqua d'abord presque exclusivement à recueillir les souvenirs de Pascal ainsi que ses écrits sur la morale, et l'on négligea plusieurs de ses travaux mathématiques, dont Leibnitz faisait le plus grand cas, et qui n'ont pas été retrouvés depuis. En 1779, Bossut rassembla tout ce qu'il put trouver des œuvres de Pascal, et les publia (non sans plusieurs altérations) en cinq volumes précédés d'un travail considérable sur la vie de cet homme célèbre. Condorcet composa, sous l'influence de Voltaire, un éloge de l'auteur des *Provinciales* qui ressemble en bien des endroits à une satire. De notre temps, Pascal a été l'objet d'études et d'appréciations nouvelles. Dans ses spirituelles *Questions de littérature légale*, M. Charles Nodier a fait voir combien Pascal avait emprunté à ce Montaigne qu'il traite parfois si durement, et l'on doit à M. Villemain un discours où les qualités du style de Pascal sont appréciées de main de maître. Il était impossible de s'élever plus haut en fait de critique littéraire; mais la vie de Pascal était peu étudiée, et les documens que l'on avait à cet égard étaient rarement consultés. Le mérite d'avoir rajeuni la biographie de Pascal, d'avoir été se retremper aux sources, appartient au docteur Reuchlin, qui a fait paraître en 1840, à Stuttgard, une vie de Pascal en allemand où les documens originaux sont fréquemment et utilement employés. Enfin, au commencement de cette année, M. Sainte-Beuve a publié le tome deuxième de son *Port-Royal*, où il a inséré une partie de la vie de Pascal. C'est là un travail de critique et d'érudit à la fois, et si l'auteur avait pu donner dans

ce volume la vie de Pascal tout entière, au lieu d'être obligé de la morceler comme il l'a fait, à notre grand regret, nous croyons que cette excellente biographie aurait dispensé de toute recherche ultérieure les écrivains qui se préparaient au concours ouvert par l'Académie française.

Ce grand nombre d'ouvrages, qui se distinguent tous à différens égards, ne pouvait qu'augmenter la difficulté de traiter d'une manière originale un sujet qui avait exercé des plumes aussi habiles. C'est là d'abord l'obstacle que devaient rencontrer les concurrens, et l'on conçoit que nous n'ayons nulle envie d'affronter le même danger ni d'exposer ici une vie racontée tant de fois et des travaux si souvent analysés. Ce n'est pas une nouvelle vie de Pascal que nous voulons entreprendre ici : c'est un examen de ce qui a été fait récemment et des points sur lesquels il fallait, à notre avis, principalement insister.

D'abord, pour parler du concours, il nous semble qu'en proposant l'éloge de Pascal l'Académie française avait surtout voulu remettre en honneur cette magnifique langue du XVII[e] siècle, qui s'altère et se corrompt tous les jours davantage. La première chose que devaient donc faire les concurrens, c'était de lire et de méditer sans cesse les écrits de Pascal, non-seulement pour bien connaître ses travaux, mais aussi pour l'imiter et pour tâcher de rappeler du moins quelques-unes des grandes qualités de son style. Malheureusement, aucun des compétiteurs ne semble s'être livré à cette étude indispensable, et même, dans les discours qui ont partagé le prix, et dont quelques morceaux ont été lus en séance publique, on a pu remarquer des tournures et des mots qui ne sentent nullement la langue du siècle de Louis XIV. Dans un tel sujet, c'est là, à notre avis, un défaut capital, et qui peut à peine être racheté par les plus grandes beautés. Les discours couronnés n'ont pas encore été imprimés, et nous craindrions de ne pas en donner une idée exacte si nous voulions ici les analyser en détail d'après la lecture que nous avons entendue. On a déjà pu voir, dans la *Revue*, le rapport du secrétaire perpétuel, où les qualités et les défauts de ces discours étaient exposés avec une critique impartiale. Dans son éloge, dont le plan est irréprochable, M. Faugères a suivi pas à pas les travaux de Pascal; il s'est ému au souvenir des luttes de cet esprit si passionné et si logique à la fois; il a retracé avec une éloquente mélancolie les douleurs de cette grande ame que le doute poursuivit toujours, et qui s'épuisa dans ces terribles combats. Si l'on y rencontrait une touche

plus vigoureuse et plus ferme, si la vie de Pascal y était plus souvent éclairée par ces traits caractéristiques qui peignent l'homme et qui abondaient ici, ce travail aurait certainement écarté toute concurrence. Sans s'astreindre à suivre aucun ordre déterminé, sans avoir peut-être préparé d'avance le plan de son travail, M. Demoulin a réuni, à l'occasion de l'éloge de Pascal, divers morceaux qui ne semblent pas avoir une relation intime entre eux, mais qui renferment de grandes beautés. Cet éloge manque d'ensemble, et l'auteur paraît avoir oublié que la première des qualités et des difficultés dans ce genre de composition consiste dans l'ordre et dans la mesure, et que, s'affranchissant de ces entraves, il rendait sa tâche incomparablement plus facile et son travail moins complet. Il y a une grande inégalité dans le discours de M. Demoulin, et, à la hardiesse de certains jugemens, on sent que c'est là un homme de talent qui a vécu long-temps seul, sans posséder peut-être toute la force nécessaire pour maîtriser cette espèce d'exaltation que la solitude excite presque toujours dans les ames ardentes et vigoureuses. On rencontre dans son travail des choses qui entraînent, d'autres qui choquent : aussi assure-t-on qu'à l'Académie M. Demoulin avait été vivement applaudi par les uns et très sévèrement critiqué par les autres. Tout le monde avait raison, excepté l'auteur, qui aurait dû mieux coordonner son travail, et se renfermer dans le cadre qui lui était tracé. A ce sujet, nous devons regretter encore que les concurrens n'aient pas lu avec plus de soin les œuvres de Pascal, et n'aient pas recherché scrupuleusement toutes les pièces qui pouvaient faire connaître la vie et le caractère de l'auteur des *Provinciales*. En étudiant ainsi l'homme, on aurait pu mieux expliquer le penseur et le moraliste, car il faut se rappeler sans cesse que Pascal est un grand moraliste, et que, pour apprécier sa morale, il ne suffit pas de lire ses écrits, mais qu'il faut aussi, et avant tout, connaître sa vie et ses actions. A cet égard, les souvenirs et les anecdotes que les deux sœurs et la nièce de Pascal nous ont conservés jettent la plus vive lumière sur le caractère de cet homme qui fut si mobile et qui resta toujours grand. L'heureux usage que M. Sainte-Beuve a fait de ces matériaux pour mieux expliquer les *Provinciales* devait faire comprendre à ceux qui entraient après lui dans la carrière combien de ressources on se ménageait par l'étude des passions et des sentimens qui avaient dû animer la plume de l'écrivain.

C'est ainsi que, sortant des généralités, les apologistes de Pascal auraient pu élargir leur cadre et répandre dans cet éloge une variété

qui anime et qui plaît. Ils se seraient aussi mieux pénétrés de la grandeur du sujet, et ils n'auraient pas été tentés d'introduire dans une biographie si étendue et si bien circonscrite à la fois des morceaux qui ne s'y rattachaient que de loin. L'influence de Pascal fut si vaste, son génie si élevé, qu'on n'a pas besoin de chercher ailleurs les élémens d'un grand travail. L'histoire de la langue française à laquelle il donna une nouvelle forme, les débats de Port-Royal avec les jésuites, débats qu'il a su rendre immortels; l'histoire des sciences qui lui durent au XVII[e] siècle de si notables accroissemens, et auxquelles, pour nous servir des paroles de M. Villemain, il emprunta les armes les plus irrésistibles de sa parole; et enfin l'histoire de son ame, de cette ame dévorée par le doute, que la géométrie tint toujours captive, et qui n'échappa au scepticisme que par la superstition : voilà quelles sont les bases d'une biographie de Pascal, dans laquelle viendraient aboutir à la fois l'histoire littéraire et l'histoire religieuse du XVII[e] siècle. A une époque comme la nôtre, où l'on fait tant d'efforts pour répandre de nouveau les pratiques de la religion dans la société, il aurait été utile de rappeler par quels moyens Port-Royal subjugua et ramena vers Dieu ces générations qui avaient fourni une si ample moisson de scandale à Tallemant des Réaux. Ce ne fut pas en cherchant des accommodemens avec le ciel, ni en prêchant une espèce de christianisme à la Watteau, que ces austères cénobites purent lutter à la fois contre Louis XIV et contre les jésuites. Après que le duc de Luynes eut donné Vaumurier à Port-Royal, le Dauphin, étant un jour à la chasse, vit ce beau château et résolut de le faire demander par le roi pour y placer sa maîtresse. A peine la mère Angélique de Saint-Jean, qui était alors abbesse de Port-Royal, en fut-elle avertie, qu'elle envoya chercher des ouvriers et leur fit détruire de fond en comble ce château. C'est par des actions pareilles, et non pas en faisant annoncer dans les gazettes que tel jour il y aura dans une certaine église de belles fleurs, une excellente musique et de jolies quêteuses, qu'on rend les hommes à Dieu et à la pratique de la morale.

Nous le répétons : le caractère de Pascal n'a pas été assez étudié par ses apologistes. Pour faire mieux comprendre la fougue qu'il déploya dans la lutte contre les jésuites, il aurait fallu le montrer tel qu'il fut, toujours dominé par la passion. Avant sa conversion, Pascal faisait une dépense excessive : il était, suivant l'expression de la mère Angélique Arnauld, *dans la vanité et les amusemens*, et menaçait de faire un procès, parce que sa sœur lui demandait sa dot pour entrer à Port-Royal. Lorsque M. Singlin l'eut réconcilié avec Dieu,

il se jeta dans l'excès opposé. Il ne voulut plus se servir que d'une cuiller de bois, et l'on voit par une lettre de sa sœur qu'il se négligeait fort et qu'il mettait les balais au rang des meubles superflus (1). Il s'opposa au mariage de sa nièce, car c'était là un énorme péché à ses yeux, et dénonça un pauvre religieux de Rouen qui parlait philosophie. Sa fureur de prosélytisme alla si loin, qu'elle faillit le conduire au martyre, et qu'elle inspira à un domestique du duc de Roannès le dessein de le tuer. Il ne se guérit jamais de ses emportemens, que dans sa famille (2) on tâcha de pallier sous les prétextes les plus singuliers. Voilà pour sa fougue. Si l'on veut à présent expliquer la superstition qu'il montra plus tard, sa crédulité au sujet du miracle de la sainte épine, l'espèce d'amulette qu'il porta si longtemps cousue dans sa veste et qui a pu faire douter un instant de sa raison, comment ne pas s'arrêter aux exemples qu'il reçut de bonne heure dans sa famille, et qui durent faire une vive impression sur son esprit? M. Reuchlin a fait connaître à ce sujet une anecdote qui est racontée en détail dans quelques parties inédites des Mémoires de Marguerite Périer. Nous croyons faire plaisir au lecteur en rapportant ici textuellement le récit original, qui montre que la superstition était héréditaire dans cette famille et que dès sa naissance Pascal y fut préparé.

« Lorsque mon oncle, dit Marguerite Périer, eut un an, il luy ar-« riva une chose fort extraordinaire. Ma grand'mère, quoique fort

(1) Malgré sa conversion, Pascal n'eut jamais d'ordre dans ses affaires, et fut toujours gêné. Rien ne paraît plus étrange (d'après les idées fausses ou incomplètes que l'on a de son caractère) que de voir Pascal, au plus fort de sa dévotion et dans la dernière année de sa vie, se jeter dans l'industrie, et former avec le duc de Roannès, avec Arnauld de Pomponne et plusieurs autres, une espèce de *société par actions* pour établir des *omnibus* dans Paris. Cette affaire est racontée fort en détail dans une lettre de Mme Périer, sa sœur, qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal. Un post-scriptum autographe de Pascal montre que l'auteur des *Pensées* prenait la chose tout-à-fait au sérieux. Il faut lire à ce sujet un petit livre fort intéressant, publié en 1828 par M. de Monmerqué, sous le titre de : *les Carrosses à cinq sols, ou les Omnibus du dix-septième siècle*. Pour faire pendant à Pascal actionnaire, on y verra Louis XIV à vingt-quatre ans, et au faîte de sa puissance, se faire conduire en omnibus chez la reine-mère.

(2) Voici ce qu'on lit dans un manuscrit qui contient des extraits inédits des mémoires de Marguerite Périer : « M. Pascal avoit des adresses merveilleuses pour « cacher sa vertu, particulièrement devant les gens du commun, en sorte qu'un « homme dit un jour à M. Arnoul, curé de Chamboursy, qu'il sembloit que M. Pas-« cal fût toujours en colère et qu'il vouloit jurer. » Cette manière de s'emporter et d'être prêt à jurer par vertu est une bien bizarre invention.

« jeune, très pieuse et très charitable, avoit un très grand nombre
« de pauvres familles à qui elle donnoit une petite somme par mois.
« Or, entre les pauvres femmes, à qui elle faisoit ainsi la charité, il
« y en avoit une qui avoit la réputation d'être sorcière; tout le monde
« le luy disoit, mais ma grand'mère, qui n'étoit pas de ces femmes
« crédules, et qui avoit beaucoup d'esprit, se moqua de ces avis, et
« continuoit toujours à luy faire l'aumône. Dans ce temps-là il arriva
« que le petit Pascal tomba dans une langueur semblable à ce qu'on
« appelle à Paris *tomber en chartre;* mais cette langueur étoit accom-
« pagnée de deux circonstances qui ne sont pas ordinaires : l'une
« qu'il ne pouvoit pas souffrir de voir de l'eau sans tomber dans des
« transports d'emportemens très grands; et l'autre, bien plus éton-
« nante, c'est qu'il ne pouvoit souffrir son père et sa mère proche
« l'un de l'autre. Il souffroit avec plaisir les caresses de l'un et de
« l'autre en particulier; mais, aussitôt qu'ils s'approchoient ensemble,
« il crioit et se débattoit avec une violence excessive. Tout cela dura
« plus d'un an, durant lequel le mal augmentoit. Il tomba dans une
« telle extrémité qu'on le croyoit prez de mourir.

« Tout le monde disoit à mon grand-père et à ma grand'mère que
« c'étoit assurément un sort que cette sorcière avoit jeté sur l'enfant.
« Ils s'en moquoient l'un et l'autre, regardant ces discours comme
« des imaginations qu'on a quand on voit des choses extraordinaires.
« Ainsy, n'y faisant aucune attention, ils laissèrent toujours à cette
« femme une entrée libre dans leur maison, où elle recevoit la cha-
« rité. Enfin mon grand père, importuné de tout ce qu'on luy disoit
« là-dessus, fit un jour entrer cette femme dans son cabinet, croyant
« que la manière dont il lui parleroit lui donneroit lieu de faire cesser
« tous ces bruits; mais il fut très étonné lorsqu'aprez les premières
« paroles qu'il luy dit, auxquelles elle répondit seulement assez dou-
« cement que cela n'étoit point, et qu'on ne disoit cela d'elle que
« par envie à cause des charités qu'elle recevoit; il voulut lui faire
« peur, car, feignant d'être assuré qu'elle avoit ensorcelé son enfant,
« il la menaça de la faire pendre si elle ne lui avouoit la vérité. Alors
« elle feut effrayée, et, se mettant à genoux, elle luy promit de luy
« dire tout s'il luy promettoit de luy sauver la vie. Sur cela mon
« grand-père, fort surpris, luy demanda ce qu'elle avoit fait, et ce qui
« l'avoit obligée à le faire; elle luy dit que l'ayant prié de solliciter un
« procez pour elle, il le luy avoit refusé parce qu'il croyoit qu'il n'étoit
« pas bon, et que pour s'en venger elle avoit jeté un sort sur son
« enfant qu'elle voyoit qu'il aimoit tendrement, et qu'elle étoit bien

« fâchée de le luy dire, mais que ce sort étoit à la mort. Mon grand-« père lui dit tout affligé : — Quoi ! il faut donc que mon fils meure? « — Elle luy dit qu'il y avoit du remède, mais qu'il falloit que quel-« qu'un mourût à sa place et transporter le sort sur un autre. Mon « grand-père luy dit : — Hé ! j'aime mieux que mon fils meure que « si quelqu'un mouroit pour luy. Elle luy dit : — On peut mettre le « sort sur une bête. Mon grand-père luy offrit un cheval; elle luy dit « que sans faire de si grands frais un chat lui suffisoit. Il luy en fit « donner un qu'elle emporta, et, en descendant, elle trouva deux « capucins qui montoient pour consoler mon grand-père de la ma-« ladie de son fils unique. Ces pères dirent à cette femme qu'elle « vouloit encore faire quelque sortilége avec ce chat. Elle le prit et « le jeta par une fenêtre, d'où il n'étoit tombé que de la hauteur de « six pieds; il tomba roide mort. Elle en demanda un autre que mon « grand-père luy fit donner. La grande tendresse qu'il avoit pour « cet enfant fut cause qu'il ne fit pas d'attention que tout cela ne « valoit rien, puisqu'il falloit, pour transporter ce sort, faire une nou-« velle invocation au diable. Jamais cette pensée ne luy vint dans « l'esprit; ce ne fut que long-temps aprez, et il se repentoit très fort « d'avoir donné lieu à cela.

« Le soir, la femme vint, et dit à mon grand-père qu'elle avoit « besoin d'avoir un enfant qui n'eût pas sept ans, et qui, avant le « lever du soleil, cueillît neuf feuilles en trois sortes d'herbes, c'est-« à-dire trois de chaque sorte. Mon grand-père le dit à son apothi-« caire, qui dit qu'il y mèneroit lui-même sa fille; ce qu'il fit le « lendemain matin. Les trois sortes d'herbes étant cueillies, la femme « fit un cataplasme qu'elle porta à sept heures du matin à mon grand-« père, et luy dit qu'il falloit le mettre sur le ventre de l'enfant. « Mon grand-père le fit mettre, et à midi, revenant du palais, il « trouva toute la maison en larmes. On luy dit que l'enfant étoit « mort. Il monta et vit sa femme dans les larmes, et l'enfant dans le « berceau, mort à ce qu'il paroissoit. Il s'en alla, et, en sortant de la « chambre, il rencontra sur le degré la femme qui avoit apporté le « cataplasme, et, attribuant la mort de l'enfant à ce remède, il luy « donna un soufflet si fort, qu'il luy fit sauter le degré. Cette femme « se releva, et luy dit qu'elle voyoit bien qu'il étoit en colère parce « qu'il croyoit que son enfant étoit mort, mais qu'elle avoit oublié de « luy dire le matin qu'il devoit paroître mort jusqu'à minuit, et qu'on « le laissât dans son berceau jusqu'à cette heure-là, et qu'alors il « reviendroit. Mon grand-père revint, et dit qu'il vouloit absolument

« qu'on le gardât sans l'ensevelir. Cependant l'enfant paroissoit mort, « il n'avoit ny pouls, ny sentiment : il devenoit froid et avoit toutes « les marques de mort. On se moquoit de la crédulité de mon grand-« père, qui n'avoit pas accoutumé de croire à ces gens-là.

« On le garda donc ainsi, mon grand-père, ma grand'mère tou-« jours présens, et ne voulant s'en fier à personne. Ils entendirent, la « nuit, sonner toutes les heures et minuit aussi, sans que l'enfant « revînt. Enfin, entre minuit et une heure, plus prez d'une heure « que de minuit, l'enfant commença à bâiller. Cela surprit extraor-« dinairement. On le prit, on le réchauffa, on luy donna du vin et du « sucre; il l'avala. Ensuite la nourrice luy présenta le téton qu'il « prit, sans donner néanmoins de marque de connoissance et sans « ouvrir les yeux. Cela dura jusqu'à six heures du matin, qu'il com-« mença à ouvrir les yeux et à connoître quelqu'un. Alors, voyant « son père et sa mère l'un prez de l'autre, il se mit à crier comme il « avoit accoutumé : cela fit voir qu'il n'étoit pas encore guéri, mais « on fut au moins consolé de ce qu'il n'étoit pas mort. Environ six « ou sept jours après, il commença à souffrir la vue de l'eau. Mon « grand-père, arrivant de la messe, le trouva qu'il se divertissoit « à verser de l'eau d'un verre dans un autre entre les bras de sa « mère. Il voulut s'approcher, mais l'enfant ne le put souffrir; peu « de temps après il le souffrit, et en trois semaines de temps cet en-« fant fut entièrement guéri et revint dans son embonpoint. »

Au reste, quelque singulier que cela paraisse, ce n'est pas là un fait isolé. A Port-Royal, on croyait aux sorciers. Dans le *Recueil de pièces pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, on trouve le récit que M. de Bascle, qui fut le troisième solitaire de Port-Royal-des-Champs, fit, en 1653, de la mort de trois de ses frères tués, disait-il, par une sorcière qui descendait dans leur chambre par le tuyau de la cheminée, et qui avait besoin de la graisse de ces enfans *pour faire quelque charme de son métier*. Moins heureuse que celle qui avait eu affaire au père de Pascal, cette autre sorcière fut brûlée. *Dieu* (c'est Port-Royal qui parle) *permit qu'elle fût prise et exécutée*. Comment s'étonner, après cela, des visions de Pascal et des apparitions ou des miracles si fréquens à Port-Royal?

Nous avons dit que, dans la diversité des jugemens qui ont été portés sur Pascal, on avait tenté récemment de diminuer son mérite comme géomètre et comme penseur. Ce n'est pas chez les hommes de science, chez les juges compétens, que cette opinion a pris naissance, car, excepté peut-être Condorcet, qui, dominé par Vol-

taire, ne savait pas pardonner à l'auteur des *Provinciales* sa dévotion, depuis deux siècles tous les géomètres ont été d'accord là-dessus. Cependant, quoique ce soient des littérateurs qui aient porté un tel jugement sur le génie de Pascal, les circonstances dans lesquelles cette opinion s'est produite, la réputation dont jouissent à juste titre quelques-uns des écrivains qui se sont montrés si sévères envers Pascal, nous forcent à nous arrêter d'une manière spéciale sur ce point et à soutenir les droits d'un des plus beaux génies que la France ait produits, d'un homme qui fut surtout éminent parce qu'il sut, comme l'a dit un savant critique, donner à l'esprit humain deux titres de gloire à la fois.

En mettant au concours l'éloge de Pascal, l'Académie française avait annoncé aux concurrens qu'ils devaient porter principalement leur attention sur le moraliste et sur l'écrivain, et il était naturel de penser que dans des écrits adressés à une société qui s'occupe de littérature, sans négliger les travaux scientifiques de Pascal, on n'aurait pas insisté particulièrement sur ces travaux, et qu'on s'en serait tenu à cet égard à l'opinion reçue généralement. Cette route n'a pas été suivie par M. Demoulin, qui a voulu apprécier d'une manière toute nouvelle le mérite scientifique de Pascal. Suivant lui, cet esprit supérieur n'aurait eu que de la sagacité dans les sciences, et ne pourrait être comparé ni à Descartes, ni à Leibnitz, ni à Newton (que M. Demoulin juge fort sévèrement aussi), ni à Lagrange. « Placer, dit M. Demoulin dans l'éloge envoyé au concours, sur la même ligne Pascal savant et Pascal écrivain nous semble une dérision pour sa mémoire! » Ces paroles sont bien tranchantes et bien dédaigneuses, et on pourrait à peine les tolérer si elles étaient sorties de la bouche d'un grand géomètre. Mais un grand géomètre aurait été plus modeste et plus circonspect. M. Demoulin, qui n'a jamais rien produit en géométrie, et dont le nom n'a jamais été prononcé dans les sciences, aurait dû, à notre avis, être plus réservé à l'égard d'un homme qui a toujours excité l'admiration, d'un homme auquel Huyghens écrivait avec une si rare modestie : « J'ai essayé quelques-« uns de vos problèmes, mais sans prétendre aux prix, et je me crois « heureux de n'avoir pas entrepris la solution des plus difficiles, parce « que tant de personnes plus intelligentes que moi n'en ayant pu « venir à bout, cela me fait conclure que ma peine, aussi bien que la « leur, auroit été perdue! »

Voilà comment s'exprimait à l'égard de Pascal le précurseur de Newton, l'homme qui a donné la théorie de la force centrifuge et

qui s'est illustré par les plus admirables découvertes. Il ne suffit pas de citer le calcul des variations ou de faire quelques phrases banales sur le calcul des probabilités (1) pour se croire en droit de traiter avec si peu de ménagement une des plus belles illustrations de la France. En se lançant dans cette mer périlleuse, il aurait fallu du moins faire preuve de connaissances mathématiques très étendues; malheureusement M. Demoulin, dans la pièce qu'il a envoyée au concours, est tombé dans des erreurs graves (2), qui, s'il ne les corrige pas à l'impression, seront jugées sévèrement par tous les savans, justement blessés des attaques dont Pascal a été l'objet dans cette occasion.

Au reste, une voix éloquente a déjà vengé la mémoire de Pascal. Dans la dernière séance de l'Académie, le secrétaire perpétuel, pour adoucir sa critique, a dit avec beaucoup d'urbanité que M. Demoulin était un trop savant géomètre pour pouvoir rendre une entière justice à des travaux que le progrès des sciences avait laissés en arrière. A notre avis, ce n'est pas un profond savoir qui a donné cette sévérité au candidat couronné. M. Poisson, peu disposé en général à louer les recherches des anciens, ayant voulu connaître les moyens par lesquels, avant l'invention du calcul infinitésimal, Pascal était parvenu à découvrir certaines propriétés de la cycloïde, manifesta l'admiration la plus vive pour l'homme qui avait ainsi devancé son

(1) Dans sa pièce, M. Demoulin, qui certainement ne connaît pas le calcul des probabilités, et qui paraît ignorer que Laplace s'en est servi pour découvrir quelques-unes des lois les plus importantes du système du monde, dit que Pascal eut le bon esprit de n'appliquer ce calcul qu'à des jeux auxquels il est propre exclusivement, et de ne pas l'employer dans des questions philosophiques qui le repoussent. M. Demoulin n'oublie qu'une seule chose, c'est que Pascal avait appliqué le calcul des probabilités à la démonstration de l'existence de Dieu.

(2) A propos de la XXXIIe proposition d'Euclide, que Pascal découvrit tout seul dans son enfance, en y arrivant par la même voie qu'avait suivie le géomètre grec (comme on le voit par la préface du *Traité de l'équilibre des liqueurs*, imprimé quelques mois seulement après la mort de Pascal), M. Demoulin dit que rien n'était plus facile que de démontrer cette proposition à l'aide de la mesure des angles par les arcs de cercle. On sait que ce théorème a pour objet de prouver que la somme des trois angles d'un triangle est égale à deux angles droits. C'est là une proposition que *personne* n'a pu établir exactement sans admettre le célèbre *postulatum* d'Euclide. M. Demoulin rendrait un grand service aux géomètres s'il démontrait rigoureusement ce théorème à l'aide de la théorie des fonctions circulaires. Jusque-là ses remarques sur la facilité de parvenir à cette démonstration ne sauraient être admises, et l'inutilité des efforts des plus célèbres mathématiciens ne permet guère d'espérer que M. Demoulin aurait plus de succès que ses devanciers.

siècle par la force de son génie. Ce ne sont donc pas les grands géomètres qui se montrent sévères envers Pascal.

Nous n'aurions pas cru nécessaire de nous arrêter particulièrement sur ce point, si, depuis que le travail de M. Demoulin a été lu à l'Académie française, les mêmes idées n'eussent été reproduites devant cette compagnie, dans un travail semi-officiel, par un homme dont la parole et l'autorité ont un grand poids. Nous avouerons qu'en voyant M. Cousin, dans son *Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal* (1), s'emparer des idées de M. Demoulin et les développer, nous avons vivement regretté que l'Académie n'eût pas invité les auteurs d'écrits auxquels elle accordait sa sanction à supprimer des expressions contraires à la vérité et si propres à blesser le sentiment national. Si M. Demoulin avait dû modifier son jugement sur le génie mathématique de Pascal, cet avertissement aurait coupé court à toutes les tentatives de même nature. On sait que M. Cousin, guidé par les recherches précédentes de M. Sainte-Beuve, a publié cette année, dans les cahiers d'avril, de juin et de juillet du *Journal des Savans* (2), une partie de son rapport, où il prouve que les différens éditeurs des *Pensées* de Pascal n'ont pas toujours respecté scrupuleusement le texte original. Nous reviendrons plus loin sur ce travail intéressant, qu'avec une courtoisie toute chevaleresque, on a appelé *un autre éloge consacré à la mémoire de Pascal*, et nous commencerons par

(1) Il ne faudrait pas croire, d'après ce titre, que ce soit là un travail dont l'Académie aurait chargé M. Cousin, et sur lequel elle serait appelée à délibérer comme cela arrive à l'Académie des sciences. Le travail de M. Cousin lui est tout-à-fait personnel. Il a appelé *Rapport* ce que d'autres auraient nommé simplement *Mémoire*.

(2) Dans le cahier de juin 1842 du *Journal des Savans* (p. 349), M. Cousin s'exprime ainsi : « Je trouve la plupart de ces remarques dans le second volume de « *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, qui paraît en ce moment. Je ne les efface pas « pour cela, m'honorant de me rencontrer avec un des esprits les plus ingénieux et « les plus délicats de notre temps. » — On voit que M. Cousin n'a connu que bien tard le volume de M. Sainte-Beuve, qui, depuis le mois de février de cette année, était entre les mains de tout le monde. Il est à regretter que, dans son *Rapport*, M. Cousin se soit à plusieurs reprises appliqué à des choses qui étaient déjà connues. Après l'exemple que nous venons de signaler, on pourrait citer aussi ce que M. Cousin dit au sujet des lettres à M[lle] de Roannès, dont quelques fragmens avaient été insérés dans les *Pensées*. M. Cousin se serait épargné un travail pénible, il aurait reçu plus vite le trait de lumière dont il parle, s'il avait remarqué que, dans un des manuscrits qu'il dit avoir eus entre les mains, on a indiqué les passages tirés de ces lettres et imprimés dans les *Pensées*.

faire remarquer que, si M. Cousin a fait *un autre éloge de Pascal*, c'est bien innocemment et à son insu. En effet, dans son premier article relatif aux *Pensées*, M. Cousin, au lieu de faire un *éloge*, s'est efforcé de diminuer de toutes les manières la gloire de Pascal. Une paraphrase affaiblirait trop le morceau dont il s'agit, que nous reproduirons textuellement. Les réflexions viendront ensuite.

Après avoir dit que Descartes est incomparablement l'esprit le plus créateur que la France ait produit, après avoir avancé que Descartes *a fait* la langue française, M. Cousin ajoute :

« Descartes, qui invente et produit sans cesse, tout en écrivant « avec soin, laisse encore échapper bien des négligences. Pascal n'a « pas cette fécondité inépuisable, mais tout ce qui sort de sa main « est exquis et achevé. *Osons le dire :* l'homme dans Pascal est pro- « fondément original, mais l'esprit créateur ne lui avait point été « donné; en mathématiques, il n'a inventé aucun grand calcul auquel « son nom demeure attaché; en physique, il a démontré la pesanteur « de l'air, que d'autres avaient découverte; en philosophie, il n'a fait « autre chose que rallumer la vieille guerre de la foi et de la raison, « guerre fatale à l'une et à l'autre. Pascal n'est pas de la famille de ces « grandes intelligences dont les découvertes et les pensées compo- « sent l'histoire intellectuelle du genre humain, il n'a mis dans le « monde aucun principe nouveau; mais tout ce qu'il a touché, il l'a « porté d'abord à la suprême perfection. Il a plus de profondeur dans « le sentiment que dans la pensée, plus de force que d'étendue. Ce « qui le caractérise, c'est la rigueur, cette rigueur inflexible qui « aspire en toutes choses à la dernière précision, à la dernière évi- « dence. »

A notre tour, *osons le dire*, tout est faux ou inexact dans ce jugement. C'est avec la plus vive surprise et le plus profond regret que le public a lu un arrêt si injuste, si dogmatique, rendu contre Pascal par un philosophe auquel, tout le monde le sait, les sciences physiques et mathématiques, les sciences que cultiva Pascal et dans lesquelles il excella, sont totalement étrangères. Les hommes de science se sont émus en voyant attaquer ainsi l'inventeur des théorèmes sur la cycloïde. On cherche vainement un sens à ces phrases qu'un homme du talent de M. Cousin n'aurait jamais dû laisser tomber de sa plume. Comment a-t-on pu dire à l'égard de celui qui a traité les sujets les plus divers, de celui qui à trente-neuf ans avait écrit les *Provinciales* et les *Pensées*, qui avait fait les expériences sur le baromètre, trouvé de nouveaux principes d'hydraulique, inventé la machine

arithmétique, et auquel le calcul des probabilités et la théorie des courbes doivent de si notables découvertes, comment, disons-nous, a-t-on pu avancer que cet homme si fécond, si multiple, avait plus de force que d'*étendue* dans l'esprit? M. Cousin, qui dit que Pascal n'a attaché son nom à aucun grand calcul, a oublié complètement le *Calcul des probabilités*, auquel, au contraire, le nom de Pascal restera toujours attaché. A ce jugement si sévère de M. Cousin nous opposerons l'autorité du célèbre auteur de la *Mécanique céleste*. Laplace, qui ne reconnaissait que onze grands géomètres depuis que le monde existe, et auquel, sans aucun doute, la postérité assignera la douzième place, n'a parlé de Pascal que pour l'appeler *grand homme, grand géomètre*, et pour lui attribuer l'invention du calcul des probabilités. Il y a loin de là à cette phrase si dédaigneuse: « Pascal n'appartient pas à la « famille des grandes intelligences dont les découvertes et les pen- « sées composent l'histoire intellectuelle du genre humain. » Comment M. Cousin compte-t-il ici les degrés de parenté du génie, et pourquoi veut-il s'ériger en juge des grandes intelligences qui honorent l'humanité? En rabaissant ainsi Pascal, M. Cousin devait blesser à la fois la susceptibilité des savans et l'orgueil national, et il a réussi beaucoup plus qu'il ne pouvait le désirer. Pour montrer à ceux qui n'ont pas étudié les mathématiques tout le danger qu'il y aurait à attaquer le géomètre dans Pascal, nous n'aurions qu'à faire intervenir un mandarin chinois qui, sans savoir un mot de français, déclarerait hautement que Pascal *n'appartient pas à la famille des grands écrivains*. Mais le sujet est trop grave, et nous estimons trop l'illustre philosophe dont nous combattons les opinions pour vouloir employer la raillerie. Ce qui a trompé M. Cousin, c'est qu'étant entré hardiment et glorieusement chez Platon, sans s'arrêter à lire la fameuse inscription que l'auteur du *Timée* avait placée sur la porte de son école, il a cru pouvoir de même, sans connaître la géométrie, s'aventurer au milieu des travaux scientifiques de Pascal. D'ailleurs, ou M. Cousin doit aussi *oser* dire que Pascal n'est pas un grand écrivain, ou bien il doit lui rendre le rang que la postérité lui a assigné, car les écrivains de cet ordre appartiennent toujours à la famille des grandes intelligences, et l'on ne devient pas le législateur d'une langue sans posséder les plus éminentes qualités du cœur et de l'esprit.

Au reste, dans ce jugement si rigide, M. Cousin semble s'être appliqué à rassembler les plus frappantes contradictions. Cet homme, qui n'appartient pas à la famille des grandes intelligences, « tout ce « qu'il a touché, il l'a porté d'abord à la suprême perfection! » comme

si les intelligences subalternes pouvaient jamais atteindre à cette *perfection suprême* que les philosophes considèrent comme un des attributs de la Divinité. Enfin M. Cousin dit que le caractère de cet esprit secondaire est d'avoir cherché en toute chose, avec une rigueur inflexible, la dernière précision, la dernière évidence. Or, c'est là précisément le plus beau titre de Pascal à la reconnaissance de la postérité. C'est lui qui a introduit en France l'*analyse* dans la philosophie naturelle. Cette remarque judicieuse, que M. Jay a faite à l'Académie française, a une grande portée. Avant Pascal, on faisait de cette physique *à priori*, qui avait rempli le monde de faux systèmes et d'hypothèses ridicules, et c'est lui qui apprit aux savans français à interroger la nature à l'aide de l'expérience et du calcul. Tous les physiciens ont admiré la méthode analytique qu'il employa dans ses recherches sur le baromètre. Le soin avec lequel il sut éviter tant de causes d'erreur et varier les expériences dans une matière nouvelle, les découvertes qu'il y fit, l'exemple qu'il donna le premier en France, lui assurent une place distinguée parmi les hommes qui ont contribué à l'avancement de la véritable philosophie.

M. Cousin ne s'est pas borné à diminuer le mérite de Pascal, il l'a voulu aussi comparer à Descartes, et il l'a sacrifié injustement à son philosophe favori. C'était ce qu'avait déjà fait à certains égards M. Demoulin, qui avait reproché à l'auteur des *Pensées* de ne pas comprendre Descartes. Dans son discours à l'Académie française, M. Villemain, admirateur éclairé de Pascal, a montré combien ce reproche était injuste. Nous regrettons sincèrement d'avoir si souvent à opposer M. Villemain à M. Cousin, mais nous sentons le besoin de chercher à nous appuyer sur des autorités incontestées, et, grace à la singularité du fait, on nous pardonnera de donner raison à un ministre en place contre un homme qui n'est plus aux affaires. Lorsqu'on se demande pourquoi M. Cousin est sorti en cette occasion de ses habitudes, pour se montrer si injuste envers la mémoire de Pascal, on ne saurait s'empêcher de penser que cela tient à quelques fragmens assez sévères, relatifs à la philosophie et à Descartes en particulier, que l'on a imprimés dans les *Pensées*. C'est là du moins ce que l'on a supposé généralement. Le public a cru que le philosophe le plus ardent que la France possède, que l'éditeur des œuvres de Descartes n'avait pas su pardonner à Pascal quelques phrases où celui-ci, montrant que les sceptiques ne peuvent être combattus par la raison seule, proclamait le néant de la philosophie, et critiquait la *chiquenaude* de Descartes. Nous ne voulons pas nous arrêter ici à

juger Descartes : sa gloire n'est pas en cause, et ses erreurs en physique ont déjà été assez souvent proclamées pour qu'on n'ait pas besoin d'y revenir. Il est bon de constater néanmoins ce fait, qu'après avoir tâché de rabaisser Pascal, M. Cousin, peu rassuré sur le succès de son entreprise et fort inquiet au sujet de quelques mots qu'un homme qui, à son avis, n'appartenait pas aux grandes intelligences de l'humanité avait laissé tomber sur un chiffon de papier, a voulu attaquer ce jugement d'une autre manière. Il a dit que Pascal, avant de mourir, avait barré et effacé lui-même ce paragraphe téméraire. Pour discuter cette dernière assertion, il faut que nous rappelions ici comment a été formé le manuscrit autographe des *Pensées* qui est à la Bibliothèque royale.

On sait que Pascal, lorsqu'il arrêtait son esprit sur un sujet quelconque, avait l'habitude de dicter ou d'écrire sur le premier morceau de papier venu ses réflexions et ses pensées. On dirait même, d'après ce qui nous en reste, qu'il affectait de ne se servir que de chiffons de papier dont plusieurs n'avaient pas trois pouces de long. Était-ce encore par humilité qu'il en usait ainsi? Nous n'en savons rien. Toujours est-il qu'après sa mort on réunit ces petites notes, et qu'on les mit ensemble, soit en les collant sur des feuilles de papier, soit en les encadrant de manière à donner à chaque feuillet des dimensions uniformes. Il résulte de là que ces fragmens sont placés au milieu de chaque page, et que les marges de ce volume, postérieur à la mort de Pascal, sont formées d'un autre papier. Ce manuscrit, déposé d'abord à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, passa ensuite à la Bibliothèque royale, et c'est là que nous avons pu l'examiner. Or, la pensée dont il s'agit et qui commence : « Il faut dire en gros; cela se fait par figure et mouvement, » est effectivement barrée dans le manuscrit original et dans les deux anciennes copies qui existent à la même bibliothèque; mais ce n'est pas Pascal qui l'a effacée. D'abord, il aurait été bien plus naturel de jeter ce petit morceau de papier, que de le conserver soigneusement ainsi barré, si l'auteur avait voulu le détruire. Ce qui prouve d'une manière indubitable que ce n'est pas la main de Pascal qui a fait cela, c'est qu'il y a plusieurs pages ainsi effacées, et qu'en certains endroits relatifs à la philosophie les barres (ou pour mieux dire les *tortillons*) qui traversent tout le papier, se prolongent jusque dans les marges du volume, qui sont postérieures, comme on vient de le dire, à la mort de Pascal. C'est là une démonstration catégorique qui ne permet pas de supposer que Pascal ait condamné *cette boutade,* comme l'avance M. Cousin.

Nous ne suivrons pas M. Cousin dans l'examen qu'il fait des fragmens qui, selon lui, doivent seuls entrer dans le livre des *Pensées*. Il est à craindre qu'en posant en principe que les *Pensées* de Pascal ne doivent se composer que de morceaux relatifs à la religion, M. Cousin n'ait été entraîné par des vues systématiques. Dans la préface de la première édition des *Pensées*, il est dit que Pascal avait traité les sujets les plus variés à propos de la religion, et, dans le manuscrit original des *Pensées*, on voit une foule de remarques qui ne semblent pas se rapporter immédiatement à la religion. Ce ne sont pas des *ana*, ce sont des réflexions relatives aux langues, aux Espagnols, à César, à tous les sujets. Ce sont là les véritables pensées de Pascal, qu'on ne saurait renfermer dans un cadre plus restreint qu'il ne l'a voulu lui-même.

Le choix trop rigoureux qu'on pourrait chercher à faire des *Pensées* de Pascal nous conduit naturellement à discuter un autre point sur lequel il nous est absolument impossible de nous trouver d'accord avec M. Cousin. Dans le *Mémoire sur la vie de Pascal*, inséré dans le *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*, on lit le nom de différentes personnes qui se chargèrent de mettre en ordre et de publier les *Pensées* (1). M. Cousin accuse spécialement le duc de Roannès et Arnauld (2), et en général Port-Royal, d'avoir changé ainsi et défiguré en mille endroits le texte original de Pascal. Heureusement des documens authentiques prouvent que ce ne furent pas les hommes les plus illustres de Port-Royal qui portèrent ainsi la main sur le manuscrit des *Pensées;* les jansénistes ne donnèrent pas à la vérité toutes les *Pensées*, et ils dirent la raison de ce choix dans la *préface*. Ils crurent impossible de publier des fragmens dont plusieurs étaient inintelligibles, tels, par exemple, que celui-ci, qu'on trouve encore dans le manuscrit original : *Il a quatre laquais*, et d'autres semblables, qui ne devaient servir évidemment qu'à rappeler à Pascal, par un mot, un ordre entier d'idées. Peut-être leur choix fut-il trop restreint; mais, s'ils rejetèrent trop de choses, on ne saurait les accuser d'avoir altéré volontairement ces précieux débris. Ce fut la censure, ce furent les *approbateurs* (nom qu'on donnait alors aux censeurs), et surtout l'abbé Le Camus, qui bouleversèrent à plaisir le texte de Pascal, comme d'autres censeurs

(1) Le duc de Roannès eut le plus de part à ce travail, et il fut aidé par MM. Arnauld, Nicole, de Treville, du Bois, de La Chaise et Périer l'aîné. (*Recueil*, p. 354.)
(2) *Journal des Savans*, avril 1842, p. 250, etc.

avaient corrigé quelques années auparavant les phrases les plus inoffensives de Galilée. Voici un récit authentique qui explique toute cette affaire et qui a le mérite de montrer comment s'exerçait la censure en France au XVIIe siècle.

Après une lettre dans laquelle Arnauld dit à M. Périer au sujet des *Pensées :* « Je n'ai pu vous écrire plus tôt ni conférer avec ces messieurs sur les difficultés de M. l'abbé Le Camus; j'espère que tout « s'ajustera, et que, hors quelques endroits qu'il sera absolument bon « de changer, on les fera convenir de laisser les autres comme ils « sont (1), » on trouve dans le *Recueil de Pièces* quelques pages qui montrent avec quelle sévérité les *approbateurs* examinèrent les *Pensées*, et qui prouvent qu'on fit dans ce livre *tous les changemens qu'ils avaient jugé à propos de faire :*

« Enfin, dit le *Recueil de Pièces*, l'ouvrage parut imprimé tout à la fin de l'an 1669, avec l'approbation de plusieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs; mais, avant qu'il fût public, il semble que M. de Perefixe, archevêque de Paris, fit quelque avance pour en arrêter le débit : au moins voici ce qui est à notre connaissance.

« Le prélat envoya un jour demander par l'un de ses aumôniers qui paroissoit fort empressé les *Pensées* de M. Pascal, que le sieur Desprez avoit imprimées, et lui fit dire que, sachant qu'il y en avoit deux impressions, il désiroit en avoir de l'une et de l'autre, afin d'en voir la différence. M. Desprez protesta qu'il n'en avoit fait qu'une seule impression, et qu'il n'avoit encore aucun exemplaire de relié, mais qu'il pourroit en procurer un le lendemain à monseigneur. Il alla aussitôt après voir M. Arnauld pour prendre son avis à ce sujet. M. Arnauld dit qu'il craignoit qu'il n'y eût quelque cabale pour empêcher le débit de ce livre; que néanmoins il ne croyoit pas qu'il y eût lieu de l'appréhender à cause des approbations, et qu'il étoit d'avis qu'on en portât le lendemain un exemplaire à M. l'archevêque.

« Le sieur Desprez étoit prêt à partir, ayant le livre dans sa poche, lorsque le même aumônier revint et lui dit qu'il avoit oublié la veille de lui dire, de la part de M. l'archevêque, qu'on l'avoit averti qu'il y avoit quelque chose dans cet ouvrage qui pouvoit lui faire donner quelque atteinte si on ne le changeoit, et qu'il valloit mieux y mettre un carton avant que de l'exposer en vente, afin qu'on le pût voir

(1) M. Cousin, qui ne parle jamais des suppressions et des changemens exigés par la censure, et qui veut tout faire retomber sur Port-Royal, cite dans son dernier article cette lettre d'Arnauld, mais il a grand soin d'omettre le passage que nous donnons ici et qui décide la question.

dans un état où personne n'y pût trouver à redire. Il ajouta que M. l'archevêque le prioit de ne le point débiter avant qu'il l'eût vu. Le sieur Desprez témoigna, de la part des parens et amis de M. Pascal, combien on étoit obligé à M. l'archevêque de Paris de ce qu'il s'intéressoit ainsi à la mémoire de M. Pascal; et, comme on le pressa de nouveau pour avoir un exemplaire, il promit d'en porter un ce jour-là même. Mais, ayant cru qu'il seroit bon qu'il vît auparavant M. Arnauld, il alla à l'hôtel de Longueville, où il le trouva avec son altesse Mme de Longueville, M. l'évêque de Comminges, les abbés de la Lane et la Vergne, M. Ragot, promoteur d'Alet, et quelques autres. Lorsqu'il eut exposé toute son affaire à la compagnie, on observa qu'il étoit à craindre que M. l'archevêque ne voulût se rendre maître des livres qu'on imprimoit à Paris, en ne permettant pas qu'on les imprimât qu'il ne les eût vus en son conseil; que ce seroit établir une espèce d'inquisition, et qu'il falloit empêcher cela. Enfin on convint que M. Desprez iroit incessamment porter le livre à M. l'archevêque. M. de Comminges dit qu'il sauroit bien le défendre à la cour et partout ailleurs, en cas qu'on voulût faire quelque chose contre.

« Le sieur Desprez, étant allé à l'archevêché, fut introduit dans l'appartement de M. l'archevêque, à qui il présenta le livre des *Pensées* de M. Pascal de la part de la famille, disant que, s'il lui eût été possible d'en faire relier un plus tôt, il n'auroit pas attendu que sa grandeur l'eût envoyé demander. M. de Perefixe lui fit d'abord un grand accueil, et ensuite lui dit qu'un très habile homme, *ce n'est cependant pas,* ajouta-t-il, *un homme de notre métier, ce n'est pas un théologien* (c'était M. de la Mothe-Fénelon), lui avoit dit qu'il avoit lu tout entier le livre de M. Pascal, qu'il étoit admirable, mais qu'il y avoit quelque chose qui pouvoit favoriser les jansénistes. Le prélat ajouta qu'il croyoit qu'il valloit mieux faire un carton que d'y laisser quelque chose qui en pût troubler le débit, et qu'il seroit fâché que cela arrivât, à cause de l'estime qu'il avoit pour la mémoire de M. Pascal. M. Desprez, après l'avoir remercié au nom de Mme Périer et de ses amis, lui dit qu'avec sa permission il écriroit sur cela à cette dame. Ensuite il avoua que ce n'étoit pas son métier de parler de ce que cette personne avoit remarqué, mais qu'il pouvoit représenter à sa grandeur que depuis long-temps on n'avoit examiné aucun livre avec plus de sévérité que celui-là, et qu'on avoit fait tous les changemens que les approbateurs avoient jugé à propos de faire; et il ajouta que personne ne pouvoit lui en rendre un compte plus

exact que lui (Desprez), puisqu'il avoit été le solliciteur des approbations, et qu'ainsi il étoit assuré qu'on n'y avoit rien laissé qui pût commettre ni l'auteur ni sa mémoire.

« M. l'archevêque, s'étant fait nommer les approbateurs, en parut content et dit : *Ce sont de fort honnêtes gens. Je suis assuré que M. l'abbé Le Camus* (1) *n'y aura rien laissé passer que de fort à propos. Voyons son approbation.* Il la lut toute entière et la trouva bien écrite et *digne d'un homme de qualité.* Regardant ensuite les noms des approbateurs, il dit : *Hum, hum! voilà de leurs gens.* Le sieur Desprez dit qu'on ne les avoit pas affectés. M. l'archevêque continuant s'écria : *C'est un grand fait que ces gens-là ne sçauroient s'empêcher de parler de leur grace; une chose où il faut dire* O ALTITUDO, *ils la veulent faire passer pour un article de foi.*

« Il dit ensuite : *Monsieur Desprez, j'ai une chose qui pourroit bien servir à faire vendre votre livre, et qui seroit bonne à mettre au commencement. C'est un témoignage par écrit, de M. le curé de Saint-Étienne, de l'esprit dans lequel est mort M. Pascal; il faut que je vous le montre.* L'ayant été prendre dans son cabinet, où il étoit sur son bureau, il le lui présenta à lire, puis il lui dit : *Eh bien! monsieur Desprez, que dites-vous de cela?* « Je n'ai rien à dire, répondit-il, sinon que M. le curé de Saint-Étienne est un fort honnête homme et un des curés du diocèse qui fait le mieux son devoir. » *Voilà*, continua le prélat, *un témoignage authentique.* Il commença ensuite à dire tout le bien possible de M. Pascal : *que l'église avoit beaucoup perdu à sa mort, que ç'avoit été une des plus brillantes lumières de notre siècle, et qu'il avoit tant de vénération pour sa mémoire que, pour peu qu'on lui eût témoigné désirer son approbation, il l'auroit donnée de tout son cœur.* Le sieur Desprez lui ayant répondu que ç'auroit été la faveur la plus considérable que cet ouvrage eût pu recevoir, le prélat reprit : *Je l'aurois fait très volontiers;* et ensuite, comme revenant de bien loin, et regardant le livre qu'il avoit entre les mains, il dit à un de ses aumôniers qui étoit présent : « Je trouve bien étrange qu'on imprime « comme cela des livres qui regardent la religion, sans m'en parler, « sans ma participation. Il n'y a qu'à Paris où cela ne se pratique « pas, car dans tous les autres diocèses on n'oseroit rien imprimer « qui regarde la piété sans la participation de l'évêque ou de ses « grands-vicaires. » *N'est-il pas vrai?* dit-il à l'aumônier qui lui répondit : « Il est vrai, monseigneur, et cela est même très important. »

(1) Depuis évêque de Grenoble et cardinal.

Il faut, reprit le prélat, *que je pense un peu à cela*... Ce prélat, quittant M. Desprez, lui dit fort obligeamment : *Faites-moi l'amitié de me venir voir*. Celui-ci, de retour chez lui, écrivit sur-le-champ une relation de toute cette affaire, qu'il envoya à Mme Périer. Je m'en suis servi (ajoute l'auteur) pour le récit que je viens de faire. »

Au risque de le faire paraître trop long, nous avons voulu reproduire en entier ce récit, afin que l'on pût bien comprendre la marche de cette affaire. On le voit, ce fut la censure et non pas Port-Royal qui fit les changemens dont M. Cousin se plaint à juste titre. Si dans quelques cas Arnauld et ses amis purent modifier légèrement des passages qui auraient arrêté les *approbateurs*, cela ne dut avoir lieu que pour éviter que ceux-ci ne fissent des changemens encore plus considérables; et la responsabilité tout entière demeure à la censure, qui, on ne le sait que trop, repoussait alors jusqu'aux mots *hasard* et *destinée*, que les poètes même ne pouvaient imprimer dans certaines contrées de l'Europe qu'en déclarant au commencement du volume (c'était en plein XVIIIe siècle!) qu'ils ne les employaient pas dans un sens *païen*. A notre avis, M. Cousin attache trop d'importance à deux lettres de Brienne, dont il cite quelques fragmens dans son troisième article, et d'où il résulte qu'il aurait été fait aux *Pensées* quelques *petits embellissemens et éclaircissemens*, sans changer *en aucune façon le sens et les expressions de l'auteur;* car il ne faut jamais oublier que Brienne, esprit remuant et inquiet, qui fut longtemps enfermé comme fou, et qui, toujours à la piste des anecdotes, écrivit l'*Histoire secrète du Jansénisme*, n'est pas une autorité que l'on puisse suivre aveuglément. D'ailleurs, comme M. Cousin indique lui-même un certain nombre de corrections utiles et indispensables qui ont été faites par les éditeurs pour compléter des phrases imparfaites de Pascal, il est tout naturel de penser que, même en prenant à la lettre les assertions de Brienne, c'étaient là surtout ces *petits changemens* qui n'altéraient en *aucune façon le sens et les expressions de l'auteur*. Malheureusement, après les éditeurs vinrent l'abbé Le Camus et les autres *approbateurs* (dont M. Cousin, on ne sait pourquoi, ne dit pas un mot), qui examinèrent le livre avec une sévérité inaccoutumée, et qui firent une foule de changemens. C'est donc aux *approbateurs*, qu'on ne pouvait éviter, et non pas à Port-Royal, qu'il faut s'en prendre si les *Pensées* ont été défigurées en tant d'endroits. Ces deux genres de corrections, que la comparaison de l'imprimé avec le manuscrit a fait connaître à M. Cousin, sont indiqués dans les lettres de Brienne et d'Arnauld,

ainsi que dans le récit déjà cité du libraire Desprez. D'un côté, on retrouve les changemens nécessaires dont on parlait à Port-Royal et qui ne modifient en aucune façon le sens et les expressions de l'auteur, et d'autre part, on rencontre des changemens très considérables qui altèrent gravement ce texte précieux. Ces derniers changemens ne sauraient nullement être imputés aux solitaires de Port-Royal, admirateurs passionnés de l'auteur, et qui voulaient (de l'aveu de tout le monde) conserver le sens et les expressions. C'est à la censure, qui était entre les mains des ennemis de Pascal (et dont on nous raconte qu'après avoir fait tous les changemens qu'elle avait voulus, elle pensait encore à mettre des cartons dans le volume), qu'il faut imputer les altérations que M. Cousin a découvertes et qu'il a fait connaître au public.

C'est encore pour ne pas trop effaroucher les *approbateurs* et l'abbé Le Camus, que Port-Royal se crut obligé d'omettre beaucoup de pensées qui auraient probablement empêché l'impression de ce livre. Les paroles de l'archevêque de Paris, que nous venons de rapporter, prouvent que ces retranchemens doivent être attribués surtout au même abbé Le Camus, qu'on savait n'avoir *rien laissé que de fort à propos*, et qui fut le véritable *carnifex* des *Pensées*. Port-Royal put, à la vérité, vouloir épargner au public le spectacle des tourmens et des luttes intérieures de Pascal, qui semblait parfois s'insurger contre Dieu, et que la superstition seule pouvait dompter; mais les *approbateurs* n'auraient pas été plus faciles à cet égard, et nous ne croyons pas que l'abbé Le Camus eût permis, par exemple, l'impression du passage suivant : « Que dois-je faire? Je ne vois qu'obscurité. Croiray-je que je ne suis rien? Croiray-je que je suis Dieu? » qu'on peut lire encore, avec d'autres du même genre, dans le manuscrit autographe des *Pensées*. — Nous le répétons : Port-Royal n'a fait dans les pensées de Pascal que des changemens peu considérables. S'il a complété quelques phrases qui, de l'aveu même de M. Cousin, en avaient besoin, il s'est attaché à conserver le sens et les expressions de l'auteur. Port-Royal a dû aussi, par des motifs de prudence et pour rendre possible la publication de ce livre, retrancher ce qui aurait porté les *approbateurs* à refuser l'impression; mais les grands changemens, les altérations qui défigurent le texte, ne sauraient être attribués aux amis et aux admirateurs de Pascal. C'est la censure qui a mutilé et altéré les *Pensées*, car (et M. Cousin paraît l'oublier) sous Louis XIV rien ne s'imprimait en France qu'avec permission, rien qui n'eût été revu et corrigé.

Mais actuellement que ces entraves n'existent plus, il serait utile, et digne de M. Cousin, de donner une nouvelle édition, une édition véritablement complète et fidèle des *Pensées* de Pascal. Les articles que M. Cousin a insérés dans le *Journal des Savans*, et qui, à ce qu'on assure, doivent être suivis de plusieurs autres, ne peuvent tenir lieu de cette édition, car ce journal ne saurait devenir un recueil de variantes. Après avoir prouvé dans son *Rapport*, à l'aide de quelques exemples bien choisis, que nous n'avons pas les *Pensées* telles que Pascal les avait écrites, M. Cousin doit réserver les autres variantes pour une nouvelle édition des *Pensées*, édition qui deviendrait inutile, si tout paraissait dès à présent dans le *Journal des Savans*. Toutefois une telle entreprise n'est pas exempte de difficultés. M. Cousin a reconnu lui-même que plusieurs des pensées de Pascal ne sauraient être publiées sans quelques modifications, et l'examen attentif du manuscrit original lui prouvera de plus en plus que le nombre des fragmens qu'il deviendrait nécessaire de modifier ou d'omettre est assez considérable. Cependant, si l'on admet le choix et les modifications, où devra-t-on s'arrêter? et ne donnera-t-on pas aux éditeurs futurs le droit de se plaindre à leur tour? D'autre part, il ne faudrait pas, comme semblerait disposé à le faire M. Cousin, constituer en état de suspicion toutes les pensées qui ne se trouveraient pas dans le manuscrit original, car il paraît avoir existé autrefois plusieurs manuscrits autographes des *Pensées*, et dans d'anciennes copies qui se conservent encore, et qui contiennent bon nombre de pensées inédites de Pascal, on a eu soin de distinguer les pensées tirées du manuscrit de l'abbé Périer, qui est maintenant à la Bibliothèque du roi, d'avec celles qui sont extraites d'autres manuscrits. Si M. Cousin rejetait toutes les pensées qui manquent dans le seul manuscrit original qu'on possède à présent, il s'exposerait à effacer quelques-unes des plus belles pages de Pascal. Peut-être conviendrait-il, avant de passer outre, de rechercher avec soin si d'autres manuscrits de Pascal n'existent pas encore au fond de quelques bibliothèques. On voit, par une lettre inédite de Pavillon à Domat, qu'en 1676 ce dernier avait entre les mains des manuscrits de Pascal, et qu'il ne se montrait pas disposé à les rendre à la famille Périer, qui les demandait. Où les manuscrits de Domat, qui était un très savant jurisconsulte, sont-ils enfouis? Si on les découvrait, on y retrouverait très probablement les écrits de Pascal dont il s'agit. Nous prenons la liberté de recommander aussi à M. Cousin les copies et les extraits des pensées de Pascal, faits sur des manuscrits qui n'existent plus.

Ces copies, en général fort anciennes, ont été assez multipliées, et M. Cousin y rencontrera des morceaux admirables qui portent l'empreinte incontestable de l'esprit et de la plume de Pascal. Nous pourrions en citer ici plusieurs, et des plus remarquables, mais nous ne voulons pas déflorer un sujet déjà entrepris par un si habile écrivain. Ce serait une bonne fortune pour la France si, après s'être occupé des *Pensées*, le savant éditeur de Descartes voulait étendre ses recherches à tous les ouvrages de Pascal, et publier les œuvres complètes de ce profond penseur. Il reste encore dans les bibliothèques un assez grand nombre de fragmens inédits de l'auteur des *Provinciales*, que tous les érudits connaissent, et dont M. Cousin pourrait enrichir son édition, dans laquelle il faudrait insérer aussi plusieurs lettres inédites ou peu connues de Jacqueline Pascal et de Mme Périer, ainsi que les mémoires complets sur Pascal par Marguerite Périer. Que M. Cousin se mette donc à l'œuvre, et qu'il élève un nouveau monument à la gloire de la France! Ni les applaudissemens, ni la reconnaissance du pays ne lui manqueront.

G. Libri.

LE DIABLE.

SA VIE ET SON INTERVENTION DANS LES CHOSES HUMAINES.

I.

Quel est donc cet esprit de ténèbres, homme, serpent ou dragon, qui plane à tous les horizons du passé ? Dans le ciel, il blasphème et se bat avec les anges; sur la terre, il se sert de l'homme « comme d'un cheval qu'il pique et monte à sa volonté; » il l'afflige, le tourmente, l'excite au péché, et, dans l'abîme, il le punit d'avoir péché. Il habite, avec les juifs, les carrefours tortueux des villes sombres du moyen-âge; il se perche, comme les hiboux, sur les toits aigus des couvens, se glisse, la nuit, dans la cellule des nonnes, et va voler pour les magiciens des hosties dans les calices, des os dans les cercueils. Les saints en ont peur, Dieu s'en défie. Le grimoire enseigne comment on l'évoque, le rituel comment on le chasse. L'église le maudit, la sorcellerie l'adore. Cet esprit de ténèbres, c'est le démon de la théologie, le diable du conte monacal et de la tradition populaire.

Le moyen-âge avait trop peur du diable pour en parler raisonnablement. Pour nous, qui ne sommes ni obsédés, ni possédés (et c'est sans doute,

hélas! le seul avantage que nous ayons sur les moines et sur les saints), nous trouverons peut-être quelque intérêt à faire apparaître Satan, non pour lui demander, comme les sorciers, le bonheur, la science, l'amour sans inquiétude et sans larmes, tout ce que l'homme poursuit sans l'atteindre, mais simplement pour le prier de nous conter son histoire, histoire multiple et difficile, qui remonte à la source même des jours, sombre biographie d'un fantôme qu'il faut reconstituer d'après des rêves. Il s'agit d'une biographie, éclaircissons d'abord le mystère des origines.

L'Écriture, qui parle souvent du diable, ne dit pas quand et pourquoi l'auteur des choses l'a tiré du néant. Dieu, qui le nomme et le maudit par la voix de ses prophètes, se tait sur son âge; mais, quand Dieu se tait, l'homme veut deviner encore. Aux premiers siècles de l'église, le manichéen Bardesanes, s'inspirant des traditions du dualisme, élève le diable jusqu'à l'idée de cause, et il en fait une sorte d'être en soi qu'il oppose au principe du bien. Priscillien le fait naître du chaos et des ténèbres; Tatien, d'un rayon de la matière et de la méchanceté (1). — Dans la Judée, au temps de saint Jérôme, les uns lui donnent pour père Léviathan, le grand dragon de la mer; les autres le chef des anges qui s'unirent avec les filles des hommes avant le déluge. — Selon saint Augustin, Dieu aurait créé les bons et les mauvais esprits comme un poète qui, pour relever les beautés de son œuvre, y sème les antithèses; cependant, si grandes que soient l'autorité de l'évêque d'Hippone et sa pénétration dans ce qui touche les mystères, il est peu probable que l'éternel artiste qui a fait ce monde y ait introduit le mal par une fantaisie de rhéteur. — Selon la tradition dogmatique, Satan et ses anges, innocens et purs dans l'origine, appartenaient à cette classe d'intelligences supérieures qui étaient comme les prémices de la création. Ils habitaient les régions de la lumière et de la sérénité, et Dieu les avait initiés aux secrets de sa sagesse, mais ils ne tardèrent point à déchoir de leur rang suprême en cédant aux inspirations d'une volonté mauvaise. Ils tombèrent par l'orgueil et la concupiscence : par l'orgueil, en cherchant à s'élever d'eux-mêmes, et sans le secours de la grace, à l'éternelle béatitude, en disputant à Dieu la souveraine puissance, en lui refusant, comme des vassaux révoltés, l'acte de foi et d'hommage. Ils tombèrent par la concupiscence en demandant aux filles des hommes des caresses et des voluptés que de purs esprits ne doivent pas connaître. Dieu, pour les punir, les bannit de sa présence en les maudissant, et leur place ne fut plus trouvée dans le ciel, comme le dit saint Jean.

Le diable, ainsi que l'homme, n'est donc qu'une créature déchue. A dater de sa chute, il commence sur la terre une vie nouvelle et désolée, et dans le séjour de son éternel exil, il s'enveloppe de tant d'ombre et de mystère, que, malgré ses fréquentes apparitions et les nombreux témoignages de ceux qui l'ont vu, il est presque impossible de donner de sa personne un signale-

(1) Clementis Alex., *Homil.* XX.

ment exact. Est-ce une intelligence servie par des organes? Est-ce un corps ou un esprit? Ce n'est pas un esprit, car, suivant la définition de l'école, un esprit, c'est ce que l'œil ne peut voir, ce que l'oreille ne peut entendre. Or, on voit le diable, on l'entend, il parle. Ce n'est pas un corps, car on ne peut le saisir sous une forme tangible, et il franchit les distances avec la rapidité de la pensée. C'est un être indéfinissable et pour ainsi dire impersonnel; c'est le Protée antique dans ses métamorphoses les plus étranges. Aux jours voisins du paganisme, sur la limite indécise du monde moderne et du vieux monde, il s'habille de la défroque de l'Olympe : il emprunte aux animaux fabuleux de la mythologie, au dragon, à l'hippocentaure, leurs formes fantastiques, aux faunes et aux sylvains leurs pieds de boucs et leurs lascives ardeurs. Comme ce génie gourmand qui sortait du tombeau d'Anchise pour goûter les viandes, il aime à flairer le sang des victimes, à lécher les chairs des sacrifices, et il reste ainsi pendant long-temps une sorte de fantôme à demi païen. Son corps, formé des vapeurs qui montent de la terre ou des parties les plus grossières de la substance éthérée, n'est qu'un simulacre impalpable qui rappelle la *seconde enveloppe* de la philosophie antique, simulacre subtil comme les nuages, sur lequel cependant la flèche et l'épée produisent une impression douloureuse, et qui laisse, en se consumant par le feu, des cendres pareilles à celles de l'homme. C'est un spectre, ce n'est pas encore un monstre. Mais, à travers le moyen-âge, la superstition elle-même se dégrade; le diable se matérialise, et, dans ses innombrables métamorphoses, il parcourt l'échelle entière de la création. Homme informe et inachevé, nain ou géant, il est ridé, velu, aveugle comme les taupes, noir comme les forgerons barbouillés de suie; il a des griffes comme les tigres, des crocs comme les sangliers; il se change, au gré de ses caprices, en ours, en crapaud, en corbeau, en hibou, en serpent, car il aime cette forme qui lui rappelle sa première victoire, et, ce qui n'est pas moins bizarre, en queue de veau (1). Quelquefois aussi, à en croire le démonographe Psellus, il se montre couvert d'écailles comme les poissons et il respire comme eux, en absorbant l'air par ces écailles. Lorsqu'il veut induire au péché les prêtres et les moines, il emprunte à la femme les séductions de sa grace, ce teint luisant et vermeil, ces doigts effilés qui charmaient les chevaliers, cette cambrure des reins que la Bible a maudite parce qu'elle est fatale à l'homme. Il y a plus; en 1121, il apparut avec trois têtes à un moine prémontré, et lui dit : Je suis la Trinité, adore-moi (2). Au XVIe siècle, il apparut en forme de crucifix; quelquefois il prend la tonsure et les habits sacerdotaux, et, la crosse épiscopale à la main, la mitre sur la tête, il bénit les populations dévotes qui s'agenouillent sur son passage; on assure même qu'il a chanté vêpres dans l'église de Clairvaux, dans

(1) Alio tempore transformat se dæmon in caudam vituli..... (Tissier, *Biblioth. cisterciensis*, II, 129.)

(2) Mingi, *Fustis dæmonum*, pag. 27, 1584, in-8°.

cette même église où saint Bernard avait prié. Faut-il s'en étonner? Le diable pouvait bien s'habiller du pallium quand l'église elle-même couvrait de l'étole et de la chasuble le dos des ânes et des fous.

Dans les ombrages et les replis de sa nature ténébreuse, Satan n'échappe pas moins à l'analyse que dans ses transformations extérieures. Les jours passent, les années s'accumulent; tout change; l'homme même se tourne vers le bien, dans les derniers jours, par impuissance du mal peut-être, mais qu'importe? Satan seul persiste dans son immuable perversité. Il voudrait se consoler de ses remords par les joies que les méchans cherchent dans le mal, et ces joies perverses ne laissent en lui que l'amertume du passé et l'effroi de l'avenir. Il est envieux, orgueilleux, impur, et sa haine contre l'homme est si profonde, qu'on l'a entendu dire un jour qu'il aimait mieux retourner en enfer avec l'ame d'un damné que de remonter au ciel dans sa félicité première (1). Les Juifs lui attribuaient l'invention des armes et de la parure, de ce qui tue le corps et l'ame. Les *sévériens* racontaient qu'il était le père du serpent, que le serpent, s'étant uni à la femme, avait produit la vigne, et que la vigne rappelait encore par ses replis la nature tortueuse de son redoutable aïeul, et par les grains de raisin les gouttes de poison que le serpent y avait laissées, afin de porter au délire et à la fureur ceux qui s'enivreraient de ses fruits (2). Que l'esprit saint illumine un prophète, Satan inspire un hérétique C'était lui qui parlait par la bouche d'Arius, et qui prêtait à Manès cette pâleur des saints, indice de la macération, qui abusait les peuples par les apparences de la vertu. L'idolâtrie, ce crime capital du genre humain, comme dit Lactance, les oracles du paganisme, témoignent de la profondeur de ses ruses et de son impiété. On reconnaît sa voix dans les chênes prophétiques de Dodone, dans la voix des sibylles, du bœuf de Memphis et des crocodiles d'Arsinoë. Pour lire ainsi dans les jours qui ne sont pas encore, le démon, comme les anges, est-il donc initié aux secrets de la volonté divine? a-t-il gardé cette connaissance supérieure qui est le partage des esprits purs? Non. Les choses immuables et éternelles lui sont cachées : il ne sait pas l'avenir, mais il le prévoit par une longue expérience du passé, par une constante observation des hommes et des évènemens. Une nonne, par exemple, passe auprès d'un moine; la nonne ralentit le pas et regarde d'un œil oblique et baissé; le moine soupire. Satan, qui a surpris l'émotion, annonce la chute, et, dans ces sortes d'oracles, il a rarement l'occasion de se tromper. Quand sa science est en défaut, il tente de suppléer par l'étude aux clartés qui lui manquent; il fait des recherches dans les astrologues, dans Aristote, dans saint Augustin, et débite aux ignorans, comme un secret de sa propre sagesse, la sagesse des livres.

On a souvent comparé le diable chrétien au mauvais principe du dualisme, et à Typhon, le principe du mal dans la théogonie égyptienne. Ahri-

(1) *Bibliot. cisterciensis*, II, 133.
(2) Dom Gervaise, *Vie de saint Épiphane*, 1738, in-4°, p. 200.

mann et Typhon rappellent en effet, comme Satan, l'idée du crime, de la douleur et de la mort, la lutte des ténèbres contre la lumière, du mensonge contre la vérité. Les symboles diffèrent à peine : le scorpion est l'emblème de Typhon, et le serpent, l'emblème du diable; cependant il y a un abîme entre l'ange déchu des traditions chrétiennes et l'esprit de ténèbres des croyances orientales. Ahrimann est coéternel au Dieu bon, il a comme lui la puissance créatrice; il lui dispute l'empire du monde; quelquefois même il parvient à l'usurper. Typhon triomphe également d'Osiris. Dans la tradition chrétienne, au contraire, le diable n'est jamais qu'un vaincu; Dieu garde l'omnipotence, et s'il permet quelquefois à cet esprit de mensonge, qu'il a frappé d'un arrêt sans merci, de tenter, de tourmenter cette autre créature également déchue, aussi méchante peut-être, mais qu'il a rachetée au prix du sang de son fils, c'est qu'il est écrit que l'homme doit gagner sa couronne par le combat. Satan peut nous exciter au mal; il ne peut jamais nous y contraindre. Sa colère, comme celle de l'Océan, s'arrête aux limites posées par l'Éternel, et se brise souvent contre un grain de sable.

Voilà ce que la théologie, la philosophie, la sorcellerie du moyen-âge, qui se mêlent et se confondent souvent, ont enseigné, à des époques extrêmes et diverses, des origines, de la déchéance, de la personne et du caractère du diable. Nous allons puiser encore à ces sources obscures pour raconter sa vie depuis le jour où la première femme succomba sous ses ruses, jusqu'au moment où, à son tour, il succomba sous les sarcasmes de Voltaire. Nous le suivrons pas à pas dans son enfance, sa jeunesse, sa décrépitude, en un mot, dans toutes les phases de sa vie publique et officielle, qui se partage en périodes distinctes et tranchées. Ainsi, avant la venue du Christ, comme un rival puissant et oppresseur, il disputera à Dieu l'adoration des peuples; à l'avénement de la loi nouvelle, il défendra les autels du monde païen; à travers le moyen-âge, tentateur et bourreau, il obsèdera les moines et les saints, et se fera le complice de tous les crimes, l'artisan de tous les désastres; au XVI[e] siècle, il se mêlera à toutes les disputes, à toutes les arguties; il sera papiste, luthérien, calviniste, railleur et goguenard, comme les bourgeois de cette grande et cynique époque. Ce sera là, comme l'eût dit Olivier Maillard, le premier point de notre discours touchant le malin esprit.

II.

Il y a bientôt six mille ans que le diable a fait sa première visite à la terre, et nous subissons encore chaque jour, par le crime et la douleur, les conséquences de cette terrible apparition. Ève s'éveillait à peine sur les gazons du paradis terrestre que déjà le démon la guettait pour la tromper. Il s'approcha d'elle comme on s'approche d'une femme qu'on veut séduire, avec des paroles caressantes, des complimens sur sa beauté, et lui fit manger, ainsi que l'a dit Milton, la mort et le péché dans une pomme. Encouragé par ce pre-

mier triomphe, l'éternel ennemi épia toutes les occasions d'intervenir, pour le mal, dans les affaires de ce monde. Sous le nom de Beelzébuth, de Baal, de Belphégor, d'Adramélec, il disputa au vrai Dieu l'adoration des peuples; à Babylone, il prit la forme d'un dragon vivant, pour se faire rendre un culte; mais, le prophète Daniel lui ayant jeté une boulette vénéneuse, il la mangea sottement et mourut empoisonné. Job et Sara eurent, entre tous, chez le peuple juif, à souffrir de sa haine. Il fit tomber le feu du ciel sur les troupeaux de Job, et déchaîna l'ouragan contre sa maison. Il étrangla dans la chambre nuptiale les sept premiers maris de Sara. Chose vraiment singulière! dans ces occurrences fatales, il n'a jamais agi qu'avec la permission de Dieu. Pourquoi Dieu lui donnait-il la permission d'agir? Nous traversons, dans cette histoire, le mystère et l'inconnu; je raconte sans chercher à deviner, et ne garantis que l'exactitude des citations.

Le monde, soumis par la femme au douloureux servage du démon, devait se racheter par l'œuvre de la femme. Le Christ annonce à la terre que sa mère a écrasé la tête de l'antique serpent. Le diable alors, comme un roi qu'on veut détrôner, s'arme de toute son audace et de toutes ses ruses pour disputer l'empire. Il essaie, mais en vain, de faire sa proie du dieu qui sera bientôt la proie de la mort; il essaie même de le tenter, comme plus tard il tentera les hommes, par la richesse et le pouvoir. Cette lutte impie tourne à sa honte. Le dieu voilé sous la chair resplendit bientôt d'un immortel éclat. Satan, ébloui, vaincu, rentre dans l'abîme en criant : O Jésus de Nazareth, tu es venu pour me perdre! Mais il ne tarde pas à remonter sur la terre afin de défendre, par un dernier et redoutable effort, tous les autels du monde païen qui s'écroulent. Apollon avait quitté Delphes; Balaam s'était exilé de ses temples; Anubis avait cessé d'aboyer, Apis de mugir. Satan se ligue avec tous ces vaincus du passé contre le vainqueur de l'avenir, et ranime d'une vie factice leurs idoles mourantes, comme plus tard il ranimera les cadavres. Lutte obstinée et dans laquelle il remporte plus d'une triste victoire! Les *sataniens*, se détachant du Christ, choisissent le démon pour leur dieu. Les *messaliens* se croient appelés à soutenir contre l'ange déchu un combat sans repos, et passent leur vie dans l'attitude d'un archer prêt à lancer la flèche contre l'ennemi qui le menace. Au ve siècle encore, Salvien, affligé de la résistance prolongée du polythéisme, s'écriait tristement : *Le démon est partout* (*ubique dæmon*); car il avait cru, avec saint Augustin, avec l'église primitive, reconnaître les anges de l'abîme dans les trente mille dieux de la Grèce et de Rome, et retrouver sous les impuretés du culte des idoles toutes les souillures de l'esprit immonde.

Dans l'église d'Orient, pendant la lutte de la foi nouvelle et des antiques croyances, le plus redoutable ennemi des chrétiens, ce n'est pas César, c'est le démon. L'empereur oublie les anachorètes dans la Thébaïde; mais l'éternel ennemi du monde invisible les poursuit encore au fond de la solitude. Il afflige leur ame par le regret, par le désir, le remords, qui fait désespérer de la bonté de Dieu, et cette tristesse infinie, *accedia,* qui est comme le spleen des

moines; tristesse si profonde, qu'ils tentent quelquefois de s'étrangler. Il afflige leur chair par des douleurs et par des plaies qui rappellent celles de Job. Les vierges qui font sept cents oraisons par jour, les moines qui passent toute une année sans manger, ont peine eux-mêmes à se défendre de ses attaques. Quand la divine harmonie des hymnes intérieures résonne dans l'ame des solitaires comme sur une lyre mystique, il s'élève autour d'eux des bruits confus; on entend des lions rugir, des chiens aboyer; le soir, quand ils se couchent sur leurs nattes de jonc, les joncs s'enflamment et les brûlent; lorsqu'ils ont soif, les sources tarissent au contact de leurs lèvres. Siméon Stylite est rongé vivant par les vers, et ces vers, en se détachant sanglans de sa chair, tombent comme une pluie rouge du haut de sa colonne. Ces prestiges, ces afflictions, sont l'œuvre de Satan. Il épie toutes les faiblesses pour les tenter, tous les courages pour les abattre. Il promet, selon les passions de chacun, de l'or, des femmes, la science ou la gloire. Il montre à sainte Pélagie, la courtisane repentante, des bracelets, des anneaux, tous ces bijoux irrésistibles qui paient les baisers de la femme quand sa jeunesse est en fleur. Saint Antoine surtout, sans doute à cause de sa vertu supérieure, est l'objet de sa haine et de ses obsessions les plus vives. Antoine veut prier : Satan cache ses livres. Antoine croise les bras, s'agenouille et appelle, avec la grace, la méditation qui purifie et les extases silencieuses : Satan, pour le troubler, chante des psaumes. D'autres fois, il l'attaque avec des armes plus courtoises, et, ne pouvant le terrasser par la menace, il essaie de le séduire par la prévenance et la politesse : il allume sa lampe ou va, pour lui, chercher de l'eau aux fontaines voisines. Ruses inutiles! Antoine répond par la prière ou le signe de croix, et le diable, se voyant vaincu, grince des dents, frappe du pied comme un enfant colère, et quelquefois même il tombe à genoux et demande pardon (1). Cette lutte obstinée et toujours triomphante de la vertu contre le vice, de la foi soumise contre l'orgueil révolté, de la mansuétude contre la haine, cache un haut enseignement de courage et de résignation, et saint Athanase l'a racontée avec l'inspiration du génie grec, comme saint Antoine la racontait lui-même à ses disciples pour former à la guerre contre l'éternel ennemi les solitaires qui, plus jeunes et moins affermis dans le bien, avaient encore de longs combats à soutenir. Mais, hélas! en traversant les siècles, cette mystique épopée devait subir, ainsi que toutes les choses saintes, des profanations étranges, et *la tentation de saint Antoine,* qu'on ne cherche plus dans la prose du patriarche grec, doit aujourd'hui sa célébrité aux théâtres des foires et aux illustrations grotesques de Callot. — Un soir, dans une église d'Alexandrie, cette cité impure où tous les démons de la terre s'étaient donné rendez-vous, saint Macaire vit des diables sous la forme d'enfans éthiopiens qui couraient çà et là parmi les moines. Les uns passaient doucement la main sur la paupière des solitaires pour les endormir, les autres

(1) Saint Athanase, *Vie de saint Antoine*, traduite par Arnaud d'Andilly; in-f°, 1675; t. II, p. 54 et suiv. — Jac. de Voragine, *Leg. sanctorum*, leg. XXI.

leur mettaient le doigt dans la bouche pour les faire bâiller, et chaque jour, à l'heure des offices, ces mêmes enfans éthiopiens recommençaient leur manége et attrapaient des ames par des distractions coupables. La terreur qu'inspirait le démon était si grande alors, que les moines se levaient pendant la nuit pour faire sentinelle et se défendre par la veille et la prière contre cet ennemi qui ne dort jamais.

Dans le repos de ses cloîtres sombres, l'Occident n'est ni moins crédule ni moins effrayé. Qu'un mystique bâtisse sur les flots troublés du monde une de ces citadelles saintes qui sont l'asile de la prière, le diable s'éveille et prend corps à corps le fondateur et les disciples. Il sait que l'ordre de saint Benoît doit enlever de nombreux sujets à l'enfer, et il dirige contre cet ordre célèbre ses attaques les plus vives. L'abbé de Cluny se met en route pour de pieuses visites et de saintes conquêtes : le diable, qui l'épie, se déguise en renard, et, se plaçant en embuscade sur son chemin, lui saute au cou pour l'étrangler. Sulpice-le-Pieux se rend de nuit à l'église, précédé d'un enfant qui porte un cierge, et le diable, comme ce hibou du *Lutrin*, qui éteignit la lumière dans la main de Boisrude, s'abat à grand bruit d'ailes sur le cierge, en s'efforçant, à coups de bec et d'ongles, de crever les yeux de Sulpice (1). Tout noir de crimes comme la Discorde, il ne sort comme elle d'un couvent que pour courir dans un autre. Au temps de saint Norbert, il s'attaque aux prémontrés; il va dans leurs cuisines empoisonner leur dîner, et lorsqu'ils veulent boire, il se montre au fond de leurs gobelets sous la forme d'un énorme crapaud tout gonflé de venin. A Citeaux, il arrose le poisson des moines avec de la fiente de cheval au lieu de sauce, et les jours de jeûne il leur sert des oies rôties, pour les tenter par le fumet et leur faire rompre la sévère observance de la règle. Au XIIe siècle, il tourmente l'abbé Guibert dans son couvent de Nogent-sur-Seine, et toutes les nuits il apporte dans sa cellule, au pied de son lit, les cadavres des hommes qui avaient péri de mort violente. Plus tard, chez les dominicains de Florence, il obséda Savonarole; quand le hardi prêcheur faisait la ronde du soir, l'esprit malin amassait autour de lui des vapeurs tellement épaisses, que le dominicain se trouvait comme enfermé dans une prison de nuages, et, quand il voulait dormir, le diable le réveillait, en criant : *Savonarole! Savonarole!* et en changeant chaque fois la prononciation de son nom.

Dans cette nuit du moyen-âge, toute peuplée de fantômes, ce ne sont pas seulement les moines qui ont à souffrir des colères du diable, c'est l'humanité tout entière. Ces orages que la méchanceté de Satan soulève dans les plus secrètes profondeurs de l'ame humaine, elle les soulève aussi dans les élémens. Le vent souffle avec violence, couchant les moissons sur la terre, et faisant tourbillonner comme des feuilles mortes les lames de plomb qui couvrent les toits des églises : c'est que le diable tousse. La terre tremble : c'est que le diable se remue dans l'enfer; l'incendie serpente à travers les rues

(1) *Acta SS. Bened.*, t. II, p. 168.

étroites des villes : Satan, comme Erys dans la dernière nuit d'Ilion, court au milieu des débris pour attiser la flamme. J'ai vu dans une vieille ville municipale du nord cette légende naïvement traduite sur un beau tableau du XV[e] siècle. Dans les lointains des derniers plans, sous un ciel d'outre-mer, se dessine une enceinte fortifiée avec des tours à clochetons; aux créneaux, des têtes grosses comme des tours regardent vers la campagne, et en dehors de l'enceinte une longue file de moines et des échevins portent en grande dévotion une châsse en forme d'église. Cette châsse est celle de saint Foillan : le feu vient d'éclater dans le faubourg, et comme, au moyen-âge, les reliques remplaçaient les pompes, les échevins, entourés de moines blancs, de prêtres qui chantent, d'enfans de chœur écarlates, se sont rendus avec la châsse de leur saint sur le lieu du désastre. La flamme révérencieuse s'est éteinte devant les reliques, et la procession rentre en ville en bénissant Dieu. Cependant le diable, qui guettait son départ, revient auprès des maisons qui s'éteignent; muni d'un gros soufflet de forge, il souffle à tour de bras sur les cendres avec l'ardeur d'un alchimiste qui voit un lingot se cristalliser dans ses creusets. Le feu se rallume, comme si l'artiste avait voulu montrer que le soufflet du diable, dans les villes qui brûlent, est plus puissant encore que les os des saints.

Ici le démon est incendiaire; ailleurs il est conspirateur, empoisonneur, assassin, régicide. En 1340, il entre à Paris dans un complot tramé par Robert l'Anglois et quelques moines allemands contre la vie de Philippe de Valois. — En 1118, Hugues de Crécy étrangle Miron de Montlhéry, son parent; — Philippe répudie Berthe et enlève Bertrade; — Jean-sans-Peur fait tuer le duc d'Orléans : — c'est le diable qui a voulu le meurtre et l'adultère; il est plus coupable que Jean-sans-Peur, Hugues et Philippe. Dès les premiers jours du christianisme, on l'accusait d'avoir trempé dans ces crimes que l'humanité doit pleurer jusqu'aux derniers temps : selon saint Justin, il aurait inspiré les juges de Socrate comme plus tard il inspira ceux du Christ, et Justin, dans son indignation, lui reproche la condamnation du sage avec autant d'amertume que la condamnation du dieu. Toutefois, la responsabilité du mal que la primitive église fait peser sur Satan n'affaiblit en rien la responsabilité humaine. Le moyen-âge, au contraire, invoque ses incitations comme des circonstances atténuantes, et le diable, qui remplace le destin, devient l'excuse des coupables.

Jusqu'ici nous n'avons vu dans le démon qu'une victime de la colère céleste, un méchant qui se plaît au crime; mais jamais, parmi les hauts fonctionnaires du monde invisible, les demiurges les plus occupés n'ont cumulé des emplois plus divers. Sur l'ordre même du juge qui l'a condamné, le diable se charge d'exécuter les hautes-œuvres de la justice divine; il conseille le mal et le punit dans ce monde et dans l'autre, sur les vivans comme sur les morts : c'est ainsi qu'il se fait le défenseur de l'orthodoxie, le complice de saint Dominique et de l'inquisition. Comme les sergens et les archers du moyen-âge, il va *exploiter* au lit des mourans et saisir à leur sortie les ames qui

partent pour l'enfer. Quand la cloche de la paroisse a tinté l'agonie, les démons se rassemblent dans l'abîme aux appels de la trompe infernale, et ils arrivent par essaims auprès du moribond. Ils lui rappellent ses fautes et lui parlent des supplices éternels, espérant ainsi, par le désespoir, avancer l'heure fatale et prévenir la pénitence; mais les anges, qui n'abandonnent jamais les pécheurs, arrivent à leur tour, et, se plaçant en face des démons, ils consolent le mourant par le souvenir de ses bonnes œuvres. On les retrouve encore, ces fantômes redoutables, auprès du cercueil des morts. Voici ce qui est arrivé en Saxe, au XIIe siècle. Le corps d'un usurier qui s'était réconcilié avec Dieu par la confession avait été exposé dans la chapelle d'un couvent. Les cierges que l'église allume dans les cérémonies funèbres pour écarter, par la lumière, les esprits de ténèbres (1), brûlaient auprès du trépassé, et quatre moines priaient pour son ame. Tout à coup quatre diables noirs et quatre anges lumineux vinrent se ranger à droite et à gauche du cercueil. Les diables, après avoir récité chacun un verset des psaumes, s'écrièrent en même temps : « Si Dieu est juste, si sa parole est la parole de vérité, cet homme doit nous appartenir. » Les anges répétèrent à leur tour quatre versets, et s'écrièrent à la fois : « Silence, esprits impurs! vous invoquez contre cette ame les paroles qui punissent, nous invoquons pour elle les paroles qui consolent. Ce mort a bu à la coupe du pardon, il s'est enivré des larmes du repentir, et il verra la lumière éternelle. » A ces mots, l'ame joyeuse s'envola vers le paradis.

Le diable, du reste, n'attend pas toujours, pour punir, que la fièvre ou la vieillesse emporte l'homme dans l'autre monde, et, pour jouir plus tôt de l'ame des méchans, qu'il regarde comme sa propriété, il la délie souvent lui-même des liens de sa prison charnelle. On l'a vu, dès les premiers siècles de l'église, à Constantinople, saisir le philosophe Buddas, qui priait, suivant la coutume orientale, sur la plate-forme de sa maison, et le précipiter dans la rue, en lui reprochant d'avoir propagé les erreurs de Manès (1). C'était là de sa part une noire ingratitude, car Manès avait tenté de rendre à sa puissance déchue le sceptre de la création.

Bien des siècles après Buddas, on le vit encore défendre par le meurtre les prescriptions des casuistes et des prédicateurs : le 27 mai 1562, vers les sept heures du soir, il étrangla, dans la ville d'Anvers, une jeune fille de bonne maison, parce qu'elle avait acheté, pour aller à une noce, une fraise de toile fine de neuf écus l'aune (3). L'église eut à le remercier plusieurs fois encore de services plus importans et plus positifs : il aiguisa souvent ses griffes pour châtier les paroissiens qui n'acquittaient point les dîmes, les seigneurs qui oubliaient les monastères dans leurs testamens, les rois qui refusaient d'humilier la couronne devant la tonsure. Mais, en travaillant ainsi à augmenter

(1) Agrippa, *De occulta philosophia*, lib. I, cap. III.
(2) Beausobre, *Hist. du Manichéisme*, t. I, p. 59.
(3) Lenglet Dufrenoy, *Dissert. sur les Apparitions*, t. I, IIe partie, p. 30 et suiv.

les richesses du clergé, le diable, en diplomate habile, avait deviné que ce clergé, devenu ambitieux, perdrait en vertu tout ce qu'il gagnerait en aumônes, en héritages, en puissance, et que le servir dans ses intérêts temporels, c'était tout profit pour l'enfer.

Lorsqu'il punit les vivans, Satan emprunte aux lois humaines la forme de leurs supplices. Le bourreau pend les coupables *par le col, jusqu'à ce que mort soit parfaite;* Satan les étrangle. Dans l'autre monde, les punitions qu'il inflige aux morts sont bien autrement redoutables, Dieu l'ayant investi pour la torture d'une puissance infinie. Je ne rapporterai point ici les ingénieuses cruautés des démons dans la vallée des larmes éternelles. Dante les a chantées. Il a sondé avec l'œil du rêve les cercles de l'empire infernal; il a vu Lucifer, monstre à trois têtes, étreindre dans sa triple gueule les plus grands pécheurs de l'antiquité païenne et du monde chrétien, Cassius, Brutus et Judas, les ingrats et les traîtres; il a vu les sujets de ce roi sombre déchirer à coups de dents les damnés, comme le chat déchire la souris qu'il tient sous sa griffe, ou les enfoncer à coups de fourches dans les flots d'un bitume brûlant, et, glacé par ce spectacle terrible, le Florentin est resté quelque temps comme jeté en dehors de la mort et de la vie. Passons vite, admirons et tremblons. Quand le poète chante, le collecteur de textes et de notes doit écouter et se taire.

Dans le moyen-âge cependant l'ironie est toujours à côté des grandes choses; auprès de l'enfer de Dante, il y a l'enfer des trouvères. Sous la plume de ces conteurs cyniques, Satan a dépouillé son caractère sombre et menaçant : ce n'est plus le lion rugissant qui rôde autour des saints, c'est un joyeux compagnon qui guette le moment où les curés disent la messe, pour aller boire avec leurs chambrières le vin de la dîme. Digne contemporain de Colin Muset et de Rutebeuf, il donne l'exemple de tous ces vices joyeux qui jettent les chrétiens sous sa griffe. Il chante, s'égaie et boit, séduit les abbesses, et joue avec les frères mendians sa cotte et son cheval contre une cruche d'hyppocras ou de vin clairet. L'enfer lui-même est travesti : aux supplices rêvés dans les visions apocalyptiques et dantesques, aux fleuves de feu, aux pluies de soufre, aux étangs de glace, le jongleur, en vrai truand, substitue des supplices grotesques, empruntés aux habitudes peu orthodoxes de sa vie. La triste patrie des damnés n'est plus qu'une vaste taverne, où le diable, déguisé en marmiton, fait cuire les méchans dans de grandes chaudières, et mange au verjus ou à la sauce à l'ail les usuriers et les filles perdues.

Au XVIe siècle, Satan change de rôle, et se fait théologien. Il apprend l'hébreu, et pour mieux disputer il repasse sa logique. A Genève, il annote des gloses pour Calvin; en Allemagne, il commente avec Luther la bible et les conciles : on dirait que les sympathies de l'orgueil et de la révolte rapprochent le réformateur et le démon. Que le moine de Worms écrive ou médite, qu'il veille ou qu'il dorme, le diable est près de lui qui l'encourage, le gourmande, l'approuve ou le désapprouve par des argumens tirés de saint Thomas, de Scott ou de saint Paul. L'avantage, dans ces conférences théologiques, reste

souvent au démon; il arriva même un jour que Luther, ne sachant que répondre aux arguties de son adversaire, lui lança, à défaut de raisonnemens et de textes, son écritoire à la figure, et dans la chambre de la Wartbourg on montra long-temps sur les murs une tache d'encre qui rappelait la dispute. Au milieu de ce conflit tumultueux de tant d'idées nouvelles, au milieu de cette lutte des traditions antiques et du scepticisme moderne, le diable hésite entre tous les partis, et il se trouve souvent, comme Érasme, *assis entre deux chaises.* Tantôt il encourage Luther à la guerre; tantôt, comme effrayé des ruines qu'il prépare, il lui conseille la paix, et lui demande avec des reproches amers : Luther, qu'as-tu fait de l'autorité? Et, par ces reproches, il jette dans l'ame du réformateur cette souffrance du doute, cette tristesse de l'incertitude, que le réformateur avait jetées dans la conscience du monde catholique. C'était bien la peine de nier le pape et les saints, pour affirmer Satan; c'était bien la peine d'évoquer l'esprit des temps modernes pour se replonger dans les ténèbres du passé, et se montrer plus crédule encore que ces docteurs du moyen-âge, dont l'hérésie insultait la foi. Pour Luther, le diable est le maître absolu, *un maître redoutable qui a dans sa sacoche plus de poisons que tous les apothicaires du monde.* C'est le prince de la terre; il est partout, dans l'air que nous respirons, dans le pain que nous mangeons. On dirait que Satan s'est relevé de son antique déchéance, et qu'il vient de conquérir l'ubiquité qui n'appartient qu'à Dieu. Ainsi se confondent souvent, dans un même homme, dans un même temps, toutes les grandeurs, toutes les misères. Aux époques les plus sombres du moyen-âge, l'extrême barbarie touche à l'extrême charité; au XVIe siècle, le scepticisme le plus hardi touche à la crédulité la plus folle. Agrippa écrit à la fois le traité *de la Vanité des Sciences* et un livre de philosophie occulte; l'auteur de l'*Éloge de la Folie* s'imagine attraper des démons en attrapant ses puces, — qu'on me pardonne le détail (1); — Luther croit reconnaître le diable dans les mouches qui se posent sur sa bible et sur son nez, et le retrouver même dans des noisettes. Les vieilles maladies de l'esprit humain, passées à l'état chronique, ne pouvaient se guérir en un jour, et les penseurs du XVIe siècle, vieillards désabusés, semblaient n'avoir gardé leur foi que pour les contes de leurs nourrices. Le diable lui-même, dans ce chaos des croyances, flotte entre tous les partis. En France, en Italie, il est papiste; il est hérétique en Allemagne; et tandis que le moine rebelle au pape emprunte à l'ange rebelle à Dieu des argumens contre l'église, l'église, à son tour, appuie les vérités qu'elle défend sur le témoignage de l'esprit du mensonge, et, dans les exorcismes, elle force le diable à s'expliquer sur les sacremens et la présence réelle. Elle lui demande une profession de foi, et cette profession de foi, toujours favorable à l'orthodoxie, figure comme autorité auprès des canons des conciles.

En vérité, c'est un singulier personnage que ce diable du XVIe siècle : la

(1) De Burigny, *Vie d'Érasme*, t. II, p. 200.

métamorphose est complète; il a dépouillé ses formes monstrueuses et bestiales, il s'habille à la dernière mode, se larde de rubans, porte épée et plumet : on dirait un seigneur de la cour. Sur cette limite indécise de la société moderne, sa légende résume toutes les terreurs, toutes les ironies du passé; ces noms sombres et menaçans des premiers jours, ces noms d'*éternel ennemi*, de *serpent*, sont remplacés par des sobriquets bouffons, et le vaincu de l'abîme n'est plus que *le pâtissier, le cuisinier de l'Achéron.*

Dans ce temps de moquerie cynique, les excommuniés, en frappant leur abdomen rebondi, disent au curé de leur paroisse : Voyez, l'anathème ne fait pas maigrir! Le diable, en fait d'impiété, ne le cède pas aux bourgeois goguenards, et se moque même de l'eau bénite. Rabelais, à son tour, se moque du diable et de l'enfer. Et cependant, par une contradiction étrange, au moment même où surgit un scepticisme inoui, les traditions qui s'en vont se réveillent, on l'a vu par l'exemple de Luther, comme au ve siècle les traditions du druidisme s'étaient ranimées dans la Bretagne; effort impuissant de tout ce qui tombe, de l'homme qui meurt et de l'idée qui s'éteint! Roi dont le trône chancèle, Satan garde jusqu'à la veille même du dernier revers sa puissance et ses courtisans; mais le dernier revers arrive bientôt, définitif, inéxorable. Le démonographe Vier, le premier au XVIe siècle, avait attaqué le diable dans un pamphlet qui n'était pas sans logique; deux siècles plus tard, Voltaire, aussi malin que Satan, lui fit avec sa plume une guerre plus redoutable que les moines avec leurs goupillons; et depuis Voltaire, après avoir chanté les noces du pape, Béranger a chansonné la mort du diable. Mais, hélas! est-il bien vrai que le diable soit mort?

Telle est, rapidement contée, l'histoire de la vie publique de Satan, et de son rôle officiel dans l'administration du monde. Affliger, tromper, séduire et punir, telle est la mission qui lui avait été tracée par Dieu même, et cette mission, on l'a vu, il l'a remplie fidèlement. Il nous reste maintenant à le considérer dans sa vie privée, pour ainsi dire; à étudier ses mœurs, ses rapports intimes avec les hommes, ses liaisons, ses amitiés.

III.

Dans la vie du diable comme dans la vie de l'homme, l'amour est un épisode important. Le dragon qui dans l'antiquité visitait la mère d'Auguste, l'être supérieur et mystérieux qui partageait avec Philippe la couche d'Olympias, se transforme au moyen-âge en incube et en succube, c'est-à-dire en homme et en femme. Le diable est amant, époux et père, et ses galanteries sont attestées par de nombreux témoignages. C'était, du reste, une croyance commode et qui sauva plus d'un scandale dans les cloîtres, plus d'une douleur aux maris, qui ont souvent, comme l'a dit Menot, tant de choses à *rapoincter* dans leur ménage.

Lorsqu'il court les aventures, le démon change de sexe, comme dans ses incarnations il change de forme. Tantôt fantôme insaisissable, il profite du sommeil pour dérober de doux larcins aux femmes que son caprice a choisies; tantôt, léger comme les songes et les papillons de nuit, muet comme eux, il se pose au chevet des vierges, et quand la vigilance du libre arbitre s'est assoupie, il souille les natures les plus chastes par ces crimes sans nom que le moyen-âge punissait du supplice du feu, comme Dieu punit dans l'enfer.

Les gnostiques racontaient que le prophète Élie, lorsqu'il fut enlevé au ciel, rencontra, par-delà les nuages et plus loin que les étoiles, un démon femelle, un succube, qui arrêta son char de feu et lui dit : Élie, qu'as-tu fait des enfans que je t'ai donnés sur la terre? Le prophète, qui ne se savait pas père de famille, resta tout surpris; mais le démon, dans une longue conversation, que nous ne répéterons pas parce qu'elle a été répétée par Bayle (1), lui révéla des mystères si étranges, qu'il fut forcé de se reconnaître chef d'une postérité nombreuse. Ce démon des premiers temps, qui profanait le sommeil des élus de Dieu, porte à travers le moyen-âge, et dans l'Europe entière, le scandale de ses intrigues. Au XIIe siècle, il va tourmenter dans le repos de ses nuits saintes la mère de Guibert de Nogent, et cette mère, pure comme une vierge chrétienne et forte comme une matrone romaine, eût succombé peut-être si l'ange préposé à sa garde n'avait administré au visiteur importun une correction exemplaire (2). Au XVIe siècle, Satan vit *à pot et à cuillière*, comme on disait alors, avec les prêtres et les moines. Sous le nom d'Ermeline, et sous la forme d'une jeune fille rose et potelée, il enlève en Allemagne le cœur et l'héritage d'un vieux curé à sa vieille chambrière, après une liaison qui avait duré trente ans. A Nantes, du temps de saint Bernard, il se présente, habillé en militaire, chez un marchand de cette ville, séduit sa femme et revient toutes les nuits se coucher près du mari, qui ne se doute pas de la visite (3). Dans le Brabant, vers la même époque, il demande en mariage une demoiselle de haute naissance qui se destinait au cloître, et, avant de faire sa demande, il commence, utile précaution, par faire sa toilette. Cette fois pourtant il en fut pour ses frais de parure, ses complimens et sa déclaration; la demoiselle, qui le prenait pour un jeune homme de bonne famille parce qu'il était proprement vêtu, *satis decenter vestitus*, lui répondit modestement : « Cherchez une femme parmi celles qui sont plus belles; je ne trahirai point mon fiancé divin pour un époux choisi parmi les hommes. »

En Écosse, où l'argent était rare, le diable achetait l'amour et le payait quinze livres, mais il payait toujours en fausse monnaie; néanmoins les femmes des *highlanders* étaient rarement cruelles : Walter Scott en convient et ne s'en étonne pas. C'est la vieille histoire de Danaë, avec cette seule dif-

(1) Bayle, v° *Elie*.
(2) *Vie de Guibert de Nogent*, collect. Guizot, IX, 995.
(3) *Biblioth. cisterciensis*, t. II, p. 53.

férence que le vieux roué de l'Olympe était de bon aloi quand il se résolvait en pluie d'or. En Italie, le diable, plus galant, donnait des sérénades et envoyait des fleurs. En Allemagne, il écrivait de longs billets et tournait au Werther; on en a eu des preuves dans la correspondance sentimentale qu'il entretenait avec une jeune novice du couvent de Nazareth près de Cologne. Cette correspondance fut surprise par le directeur, qui se montra vigilant et sévère parce qu'il était jaloux peut-être, au moment même où la jeune nonne priait son infernal amant de la soustraire aux obstacles des grilles (1).

Heureux privilége! Satan, pour se faire aimer, n'avait pas toujours besoin d'être aimable. Souvent même il revêtait, pour séduire, les apparences les plus hideuses, et on l'aimait encore, et ses maîtresses étaient fidèles : *Fœminæ in illius amore delectantur*, c'est l'abbé César d'Heisterbach qui le dit. Quel était son secret? Je l'ignore. Mais n'en est-il pas quelquefois ainsi dans les tendresses humaines? Et les préférés, les plus heureux sont-ils les mieux méritans? Toujours friand dans ses caprices, le diable s'attaque surtout aux filles de bonne maison, et il dispute à Dieu ses épouses les plus chastes et les plus belles. Malheur à la femme qui tombe par lui! elle appartient de droit au bourreau. Ainsi, en 1640, il avait fait la connaissance à Cagliari d'une jeune et belle héritière, appartenant à l'une des meilleures familles de la ville. Après quelques mois d'une cour assidue et d'une intimité charmante, l'inquisition, qui avait l'oreille éveillée, fut avertie du scandale, et la pauvre fille, condamnée au feu, attendit jusqu'au dernier soupir que son fatal amant vînt la délivrer. Satan vint, en effet, mais pour emporter l'ame.

Que cherche donc le pervers, comme l'appelle Dante, lorsqu'il vient ainsi souiller ces filles d'Eve, aussi faciles peut-être à tromper que leur mère? A-t-il besoin de tendresse, lui qui ne connaît que la haine? Non. Il veut seulement, par un hideux contact, révéler le vice et le péché à ces ames chastes et rares, qui échappent aux séductions des hommes et que l'amour idéal seul pénètre sans les ternir, comme un rayon de soleil traverse un vitrail éblouissant; il veut, en se croisant d'une part avec la race humaine, de l'autre avec les bêtes fauves, les lions, les tigres et les ours, l'altérer dans son essence et déposer en elle de nouveaux germes de perversité. Les enfans qui naissent de ces tristes unions ne ressemblent pas aux enfans des hommes, ils sont plus maigres et plus pesans, et ils gardent dans leur ame et dans leur corps quelque chose de la nature à la fois supérieure et dégradée de leur père. Ce sont des nains ou des géans, des prodiges de science ou de méchanceté. C'est l'évêque Guichard, que le peuple du diocèse de Paris désignait avec effroi sous le nom du *fils de l'incube* (2). C'est l'enchanteur Merlin, ou Robert de Normandie, c'est Attila et la nation entière des Huns. Parmi les grandes familles du monde idéal ou du monde réel, plus d'un arbre généalogique a ses racines

(1) *Le Comte de Gabalis*, Paris, 1670, in-12; pag. 216.
(2) *Acad. des Inscript.*, VI, 613.

dans l'enfer; seulement, par une étrange aberration, la sottise féodale s'est emparée de cette croyance pour ennoblir ses blasons, et la famille des Jagellons, qui se vantait de descendre des fées, qui sont elles-mêmes les collatérales du diable, en portait les emblèmes sur ses armes.

Ainsi toujours le mal, toujours la haine, même dans l'amour. Encore n'est-ce point assez pour le pervers que ce contact passager qui l'unit, incube ou succube, aux enfans de cette triste famille d'Adam, qui souffrent de tant de douleurs et s'effraient de tant de choses. Non content de les affliger de ses caresses, de les obséder dans une lutte corps à corps, il pénètre en eux, se fond dans leur être, et substitue en quelque sorte son action, sa volonté, à l'action, à la volonté de l'ame. La réalité des *possessions* est attestée, on le sait, par l'Écriture, par le Christ lui-même, qui délivra au pays des Géraséniens un possédé qui avait en lui une légion de diables. Il semble qu'on puisse en croire l'église sans forfaire à la raison, lorsque, s'appuyant sur la doctrine de l'épreuve et de l'expiation qui donne le mot de tout le mystère humain, elle enseigne que Dieu permet au diable de *posséder* l'homme pour le punir quand il est pécheur, pour l'éprouver quand il est saint, et *consumer par la souffrance l'écume de son cœur* (1). Mais quand la sorcellerie raconte que Satan, sur l'ordre d'un bohémien, d'un berger ou d'une vieille femme, quitte les profondeurs de l'abîme pour se loger dans le corps d'une pauvre et innocente jeune fille ou d'un bourgeois paisible qui n'a jamais rien eu à démêler avec l'enfer, alors le scepticisme est légitime, et l'on se souvient de ce que disait, en 1598, le docteur Marescot, qui était un médecin de bon sens, à propos de Marthe Brossier, la possédée de Romorantin dont s'est moqué Voltaire : *A natura multa, plura ficta*. Il est si facile, en effet, d'expliquer par des causes naturelles la présence du diable dans le corps des femmes!

Comment s'opère cette redoutable union? Suivant l'historien juif Josèphe, par la transfusion de l'ame des morts condamnés aux supplices éternels dans la substance des vivans (2); suivant une opinion plus générale et plus accréditée, par la transfusion du diable lui-même, soit qu'il reste invisible en pénétrant dans le corps, soit qu'il s'y introduise sous la forme d'une mouche, d'un insecte ou de tout autre animal. Cette superfétation d'un second principe actif dans un même être porte au fond même de l'organisme une effrayante perturbation, et, depuis les premiers jours du christianisme jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle, les symptômes de cette affliction surhumaine sont partout les mêmes. Les possédés, comme les lycantropes des Grecs, se détournent de la société des hommes pour s'exiler dans les cimetières et jusqu'au fond même des tombeaux : ils pleurent et gémissent sans avoir un sujet de douleur. Leur figure a la couleur du cèdre, *cedrinus color;* leurs membres sont raides et appesantis, leurs yeux enflés sortent de

(1) Cassien, *Conférences*, lib. VII, chap. XV.
(2) Josephi, *Ant. jud.*, lib. VII, cap. XXV.

la tête, leur langue roulée comme un cornet pend sur leur menton (1). Des mouvemens convulsifs les enlèvent d'un seul bond à plusieurs pieds de terre, et ils retombent sur la tête sans se blesser. Félix de Nole en a vu qui marchaient comme des mouches sous les voûtes des églises. Saint Martin en a connu d'autres qui restaient pendant plusieurs heures suspendus dans les airs, les pieds tournés vers le ciel, *sans que la pudeur fût offensée*. La présence ou le contact des choses saintes redouble leurs souffrances et leur tristesse. Lorsqu'on leur donne de l'eau bénite à boire, leurs lèvres s'attachent au vase sans qu'il soit possible de les en séparer. Placés devant l'hostie, ils se replient en cercle, et leurs membres craquent comme un morceau de bois mort quand on le casse. Malgré cet ébranlement universel et profond de l'être, l'intelligence des possédés brille par instans d'une lumière plus vive. Ils savent le passé et l'avenir; ils parlent toutes les langues sans les avoir jamais apprises, et, chose plus surprenante! sans remuer les lèvres. Mais si troublée que soit leur ame, elle n'est point cependant altérée dans sa substance. La chair appartient au démon, l'ame appartient à Dieu. L'église d'ailleurs, pour déloger cet hôte incommode, savait de mystérieuses formules, de redoutables sommations. Quelquefois même elle soumettait les possédés à un véritable traitement hygiénique. « L'énergumène, dit saint Martin dans l'exorcisme qui porte son nom, l'énergumène jeûnera quarante jours et quarante nuits; la première semaine, il mangera pour toute nourriture du pain froid cuit sous la cendre, et il boira de l'eau bénite; les cinq semaines suivantes, il pourra prendre du vin, manger du lard, mais il aura soin de ne point s'enivrer, et il s'abstiendra de la tanche et de l'anguille (sans doute parce que l'anguille rappelle le serpent, qui lui-même rappelle le démon). S'il se lave les pieds, la face ou toute autre partie du corps, il se lavera seulement avec de l'eau bénite. Il ne tuera pas et ne verra pas tuer; il évitera de souiller ses yeux en regardant des cadavres, et quand le prêtre se présentera pour l'exorciser, il boira de l'absinthe, *usque ad vomitum* (2). » Saint Pacôme avait une autre recette : il faisait manger aux possédés du pain bénit coupé par petits morceaux qu'il cachait dans des dattes. Saint Hubert ordonnait les bains, et il arriva en 1080 qu'un possédé ayant été par son ordre placé dans un tonneau d'eau froide, le diable, qui ne pouvait s'échapper par la bouche, se retira sous une forme tout aérienne, avec la violence d'une petite trombe, et défonça le tonneau (3).

La sorcellerie, comme l'église, intervint dans les possessions; elle avait enseigné l'art d'appeler le diable, elle enseigna l'art de le chasser. Mais l'église, dans sa plus grande crédulité même, avait su profiter de la terreur et de la souffrance pour tourner l'homme vers le bien, en lui montrant la foi, l'espérance et la pureté du cœur comme le seul remède à ses maux. La sorcellerie,

(1) Boulaize, *Trésor de la victoire du corps de Dieu*, 1578, in-8°, pag. 71.
(2) Martene, *De Antiq. ecclesiæ ritibus*, t. II, p. 993.
(3) Lebrun, *Hist. des pratiques superstitieuses*, t. II, p. 28.

au contraire, s'égara dans des pratiques obscures où s'éteignirent les dernières lueurs de la raison; elle prescrivit comme remède souverain d'accrocher de la valériane dans la maison du possédé, ou d'en arroser le seuil avec le sang d'un chien noir, et ces rites absurdes furent adoptés de préférence, parce qu'il est plus facile en effet de pendre de l'herbe à un clou ou de tuer un chien, que de s'élever à l'austère immolation commandée par le christianisme.

A toutes les époques, le diable des possessions se produit dans des conditions pareilles. En Égypte ou en France, dans la grotte de saint Antoine ou dans l'église de Notre-Dame-de-Laon, sous le règne de Néron ou le règne de Henri IV, qu'il parle grec ou français, ce proscrit de l'abîme est toujours insolent, railleur et goguenard; il accable de ses sarcasmes, de ses bravades cyniques, l'église, les saints, les prêtres, le Christ même. On reconnaît là ce procédé indirect de satire, qui est familier au moyen-âge, ces allusions détournées dont la responsabilité se dérobe et ne revient à personne. Quand les impies craignent l'anathème ou le bûcher, Satan se fait en quelque sorte l'éditeur insaisissable de toutes les impiétés. Voici deux exemples pris au hasard à des dates extrêmes. — On présenta un jour à saint Antoine un jeune homme possédé qui écumait comme une bête fauve, et déchirait à coups de dents ceux qui osaient l'approcher. Le saint se mit en prière et dit au démon : Sors de cet homme. —Vieux radoteur, reprit Satan, vieux gourmand, vieux paresseux, moine fainéant qu'on ne saurait rassasier, qui t'a donné le droit de me tyranniser ainsi ? Je ne sortirai pas. — Le saint prit sa peau de mouton, et, frappant le dos du possédé : Sors donc, puisque je le veux. Le diable alors se mit à crier, à blasphémer, à rire. — Eh bien! reprit le saint, puisque tu refuses d'obéir, je vais le dire à Jésus-Christ. Et, s'éloignant aussitôt, il fut s'agenouiller au sommet d'une montagne, sous les feux d'un soleil plus ardent que les flammes de la fournaise. Immobile comme une pierre, il fit vœu de rester là sans boire et sans manger jusqu'à ce que Dieu eût ordonné à l'esprit malin de lâcher sa victime. L'ordre ne se fit pas attendre, car Dieu aimait trop saint Antoine pour le désobliger, et on vit bientôt Satan, sous la forme d'un dragon long de soixante-dix coudées, sortir par la bouche de l'énergumène, et se traîner en rampant vers la mer Rouge. Ses écailles sonnaient sur les rocs calcinés comme des lames d'airain.

Ici du moins il y a encore quelque trait de drame; mais, en approchant de nos jours, la possession n'est plus qu'une parade bouffonne. Satan abdique toute réserve; c'est l'arlequin italien, le paillasse de la foire. Je cite mes textes (1).

Le jour des trépassés de l'an 1565, Nicole Obry, de Vervins, près Laon, alla prier sur le tombeau de sa famille. Un spectre, sous la forme d'un homme enseveli, se dressa devant elle et lui dit : Je suis ton grand-père, mort sans confession, et je viens te demander des messes pour le repos de mon ame. Le spectre reparut plusieurs jours de suite, et la jeune fille, que cette appari-

(1) Boulaize, *Trésor de la victoire du corps de Dieu.*

tion jetait dans de mortelles angoisses, criait, écumait, et se roulait par terre. On ne tarda point à reconnaître qu'elle était possédée, et on la conduisit à l'église pour l'exorciser. Maître Louis Sourbaud, docteur en théologie, commença les conjurations; mais le diable, étant monté sur les voûtes, se mit à lancer des pierres à la tête des assistans, et maître Louis Sourbaud fut obligé de déguerpir. L'archevêque de Laon, duc et pair de France, voulut à son tour tenter l'aventure. — Ah! c'est vous, monseigneur! lui dit l'esprit malin aux premiers mots; vous me faites vraiment trop d'honneur, et, pour vous recevoir comme il convient, j'ai convoqué dans le corps de cette fille dix-neuf diables déterminés. — Monseigneur resta tout interdit, et le diable reprit en riant : Moi et mes amis, nous nous moquons de votre excellence et de Jean Leblanc (Jean Leblanc, dans l'argot de ce diable, était le nom de Jésus-Christ). Je vous ferai cardinal et même pape si vous parvenez à me chasser; mais, en attendant, je vous conseille d'aller dormir : vous avez trop bu en dînant. — L'archevêque n'insista pas. Les huguenots, qui riaient avec le diable de la mésaventure du prélat, se présentèrent à leur tour. Tournevelles et Conflans, ministres réformés, se rendirent auprès de Nicole Obry. — Qui êtes-vous? D'où venez-vous? Qui vous a envoyés? leur demanda le démon. Et depuis quand un diable peut-il en chasser un autre? — Je ne suis pas diable, dit Tournevelles, mais serviteur du Christ. — Serviteur du Christ! reprit Satan; mais en vérité, Tournevelles, tu t'abuses; tu es pis que moi. — Conflans, pour tirer d'embarras Tournevelles, qui ne savait que répondre, se mit à lire les psaumes de Marot. — Penses-tu me charmer, lui dit Satan, avec tes plaisantes chansons? c'est moi qui les ai faites. Heureusement la Vierge se mêla de l'affaire; elle somma Satan de partir, et il obéit; mais, en quittant Nicole Obry, il alla, pour se venger, briser toutes les ardoises qui couvraient l'église, arracher toutes les fleurs dans le jardin du trésorier, et il partit ensuite pour Genève, où l'appelaient les intérêts de la réforme.

Ce long drame des possessions, ce drame barbare comme les mystères du moyen-âge, devait, au seuil même du grand siècle de Louis XIV, se dénouer par un supplice. En 1634, sur la déposition des religieuses de Loudun et d'Astaroth, chef des diables de l'ordre des séraphins (1), Urbain Grandier fut condamné au feu, et cette triste et célèbre affaire, où Laubardemont avait joué un rôle plus actif que Satan, fit perdre aux possédés le peu de crédit qui leur restait encore.

Ainsi tout se mêle et se confond dans ces légendes de l'enfer, le rire et les larmes, le grotesque et le terrible, le mysticisme et l'impiété. L'homme a peur du diable, mais le diable n'a pas moins peur de l'homme. Il y a des oraisons qui font sur lui l'effet d'un coup de fouet, et il est contraint d'avouer qu'il lui serait plus facile de traîner un âne par la queue, de Ravenne à Milan, que de faire pécher ceux qui les répètent. On a vu des moines l'enchaîner avec

(1) La déposition du démon Astaroth, avec signature et paraphe, est conservée parmi les pièces du procès de Loudun, à la bibliothèque du Roi.

leurs cordons, et le conduire en laisse comme un chien docile; on a vu des vierges le chasser avec leur quenouille : c'est le loup vaincu par les agneaux. Honteux de ces défaites, Satan tombe alors dans une confusion extrême; mais son impudence est si grande, il se croit sur le genre humain des droits de suzeraineté tellement imprescriptibles, qu'il va quelquefois se plaindre à Dieu lui-même des échecs qu'il éprouve sur la terre. Le jurisconsulte Barthole parle d'un procès en appel qu'il intenta, par-devant Jésus-Christ, contre les hommes qui avaient méconnu sa puissance; saint Jean remplissait les fonctions de greffier, la Vierge, les fonctions d'avocat. Le diable perdit sa cause, et, lorsqu'il entendit l'arrêt qui le déboutait de sa demande, il se sauva en criant et en déchirant ses habits; mais les anges, qui faisaient sans doute l'office d'huissiers, le reconduisirent garrotté dans l'abîme.

Jusqu'ici, dans l'histoire de ces relations de l'homme et du démon, nous avons vu le démon poursuivre l'homme et le soumettre malgré lui à son empire et à ses caprices : maintenant, les rôles changent. L'homme, à son tour, va de lui-même au-devant de Satan; il l'appelle et l'invite, lui offre son ame en échange de ses services, et, à l'aide de certaines formules, il essaie de l'asservir à ses ordres et de lui dérober ses secrets. Parodie sacrilége des choses saintes, la sorcellerie institua des rites mystérieux pour contraindre Satan à manifester sa science, comme dans la religion les sacremens ont été institués pour manifester la grace; science empoisonnée dans sa source, et qui porte en elle l'amertume et la folie, car on ne doit chercher la lumière, ainsi que l'a déclaré l'église, qu'en se tournant vers Dieu. Mais, malgré l'église, l'homme devait poursuivre jusque dans l'enfer même ce pouvoir que rêvait son orgueil, qu'implorait sa faiblesse, et cette connaissance supérieure que lui refusaient la science incomplète du moyen-âge et l'infirmité éternelle de sa nature et de sa pensée.

Chaque sorcier, en s'unissant avec le diable, en lui vendant son ame en échange de ses services, poursuit l'accomplissement de son rêve ou de sa passion. Les plus fous lui demandent la sagesse; Albert-le-Grand, le mot des secrets de la nature; l'abbé Trytheim, au XIVe siècle, le mot du mystère humain; Faust, la science universelle. Corneille Agrippa, ce sorcier sceptique dont la vie s'est consumée, comme la lampe obscure des alchimistes, dans les réduits sombres et les veilles solitaires, Corneille Agrippa lui demande les problèmes d'une philosophie mystérieuse, et ce repos qui ne devait commencer pour lui que sous le pavé de l'église des cordeliers de Toulouse. Falstaff vend son ame, le jour de vendredi saint, pour une bouteille de vin vieux et une cuisse de chapon. Louis Gauffredi, de Marseille, se donne au diable pour inspirer de l'amour aux femmes rien qu'en soufflant sur elles. En 1778 même, un laquais de Paris, qui venait de perdre son argent au jeu, se vend dix écus pour avoir un enjeu nouveau, et, vers le même temps, l'Anglais Richard Dugdale, qui voulait devenir le meilleur danseur du Lancashire, se vend pour une leçon de danse. L'ame immortelle d'un chrétien, cette ame sauvée par le sang du Christ et

estimée par l'homme et le démon dix écus, c'est là, ce me semble, une ironie bien amère!

Soyons juste cependant, même envers le diable : lorsqu'il *contracte* avec l'homme, Satan remplit ses engagemens avec une conscience singulière. Le superbe dépouille son antique orgueil; il se laisse enfermer dans des coffres, dans des boîtes; il se laisse même mettre en bouteille. Le pape Sylvestre, Simon-le-Magicien, Faust, l'avaient condamné à entrer, pour les servir, dans le corps d'un chien noir, et on l'avait vu sous cette même forme, et sous le nom de *Monsieur*, attaché pendant plusieurs années à la personne d'Agrippa. Tristes complaisances d'un jour qu'il fallait payer d'une éternité de souffrances! car Satan ne se donnait pas, il se vendait, et se vendait cher. Le malheureux qui l'achetait souscrivait à son ordre un billet remboursable à vue, et, dans un délai fixé, il s'engageait à se livrer corps et ame. Cette terrible inféodation dans les domaines de l'enfer, avait, comme les contrats de la vie civile, sa jurisprudence et son style. C'était une véritable contrainte par corps sans délai et sans merci. La légende de Théophile, rêvée primitivement par Eutychien et transmise aux trouvères du XIIIe siècle par Siméon-le-Métaphraste et la nonne de Gandersheim, atteste que cette croyance aux pactes infernaux remonte aux origines même du christianisme. Heureusement l'église, à l'aide des exorcismes, forçait souvent le démon à se désister des titres de sa créance, et, dans le trafic des ames, ce banquier de tous les gens ruinés, qui faisait l'usure comme les juifs, éprouva comme eux plus d'une banqueroute.

On le voit : sur cette terre de misère et de douleurs, que les manichéens disaient née des pleurs de la tristesse et du désespoir égarés dans le vide, Satan avait tout à la fois des maîtres et des esclaves, des adorateurs et des ennemis implacables, une famille et des vassaux nombreux. Ce roi redouté, ce suzerain puissant qui possédait des fiefs dans tous les royaumes du monde, tenait, comme les rois et les barons du moyen-âge, cour plénière et lit de justice. Chaque année, la nuit de la Saint-Jean, chaque semaine, la nuit du jeudi au vendredi, il invitait à des fêtes solennelles, à des conciles impies, les adultères, les envieux, les hérétiques, les juifs, les femmes perdues, les filles qui souhaitaient de se perdre, et les méchans destinés à l'enfer arrivaient de tous les coins du monde à ces assemblées ténébreuses, si long-temps célèbres sous le nom de *sabbats*. Le diable, pour épargner à ses hôtes les fatigues du voyage, leur donnait un onguent magique à l'aide duquel ils traversaient l'espace à cheval sur un balai avec la rapidité de la pensée. Quelquefois même il leur prêtait ses épaules; mais ce mode de transport n'était point sans péril, car il arrivait souvent qu'au milieu du voyage, le malin esprit, par simple fantaisie de mal faire, se cabrait comme un cheval rétif qui sent les éperons, et les cavaliers désarçonnés se brisaient le corps en tombant de la région des nuages.

Il est parlé dans les *Capitulaires* de femmes qui voyageaient la nuit à tra-

vers les airs pour aller visiter le démon *Dianum*. C'est là, en France, la plus lointaine et la première mention du sabbat: mais c'est une mention vague et sans détails. Du XIIIe au XVIe siècle, les renseignemens abondent. Dans ces drames fantastiques, l'unité de temps et de lieu est sévèrement observée; la scène se passe la nuit, dans les bois, dans les cimetières, auprès des ruines et dans les lieux solitaires souillés par des meurtres. Satan préside, assis sur un trône et toujours sous une forme hideuse: c'est un crapaud couvert de laine ou de plumes, un corbeau monstrueux avec un bec d'oie, un bouc fétide qui rappelle à la fois le dieu Pan et Azazel, le bouc maudit qui se retira dans le désert chargé des iniquités du peuple d'Israël; c'est un homme blanc et transparent de maigreur, dont l'haleine glacée donne le frisson. Une lampe sans huile, comme ces lampes éternelles qui brûlaient dans les tombeaux des martyrs, répand sur l'assemblée une lueur tremblante et sombre. Les assistans ont le blasphème sur les lèvres et l'impureté dans le cœur; des païens disent la messe et crachent sur l'hostie; Satan prêche l'impiété et le péché; on lit l'Évangile pour en rire, on lit les pères pour insulter à leur foi; les mystères obscènes de l'antiquité se confondent avec la liturgie catholique, et tous les instincts de la chair s'exaltent et triomphent. Lorsque le sabbat se réunit la nuit des fêtes où l'abstinence est commandée par l'église, Satan, pour outrager l'église, donne un repas splendide; les assistans portent des toasts à la ruine de la foi, à l'hérésie, à l'ante-christ, et le sombre amphitryon, pour égayer les convives, chante, comme les jongleurs dans les repas des barons, des histoires du vieux temps qu'il emprunte aux chroniques de l'enfer. Dans les sabbats flamands des premières années du XVIe siècle, le diable donnait quelquefois de grands bals où la toilette de rigueur était une nudité complète. Un vieux Turc ouvrait la danse avec une jeune religieuse; on voyait les sorcières, emportées toute la nuit par une ronde effrénée, frémir et se débattre sous d'invisibles baisers, et, la fête terminée, elles rendaient au diable, en s'agenouillant, le plus hideux hommage que puisse rêver une imagination en délire.

Que cherchaient donc les hommes du moyen-âge dans ces sombres orgies? Cette triste et persistante aspiration vers les mystères d'un monde fantastique ne suffit-elle pas seule à prouver combien était profonde la misère de ces temps barbares? Ceux qui croient et qui espèrent, et qui cependant ne trouvent point le bonheur dans leur foi, se réfugient, par l'extase et la vision, dans les joies et les clartés du ciel. Ceux qui doutent, qui blasphèment et qui souffrent, ceux qui n'ont pas le pain quotidien que Dieu n'accorde pas toujours à la prière, les méchans qui rêvent le crime, les ames souillées qui rêvent des plaisirs qui ne sont pas de ce monde, s'envolent aussi vers des régions inconnues, mais en se tournant vers l'autre pôle, et les proscrits du moyen-âge demandent au proscrit de l'abîme les biens réprouvés que le monde leur refuse, les joies coupables qu'ils n'oseraient demander à Dieu. De là une double extase, une double vision qui s'accomplit, l'une au ciel, l'autre en enfer. L'église punit en vain de l'anathème et de la mort les pactes criminels

conclus avec Satan; en vain d'un même tison elle allume le bûcher de l'hérétique et le bûcher du sorcier : cette réprobation même ajoute à l'erreur une consécration nouvelle; les *stadingiens* et les *vaudois* confessent devant la torture catholique les mystères du sabbat, comme les catéchumènes avaient confessé en face des bourreaux païens les mystères des catacombes. Le rêve persiste devant la réalité des supplices, et l'impiété, la folie, comme la foi, ont leur martyrologe.

Maintenant fermons le grimoire : *vade retro, Satanas,* et qu'une dernière et moins sombre évocation fasse apparaître devant nous tous les collatéraux du diable, gracieux fantômes, lutins, fées, sylphes et follets, génération amoindrie et raffinée des vieux démons chrétiens, qui mêle aux traditions de ces maîtres redoutables les souvenirs de la mythologie païenne et les légendes du monde scandinave. — Dans ce royaume des fictions dont elles partagent le sceptre avec Arthur et Merlin, les fées n'exercent qu'une aimable puissance. Reines folâtres et capricieuses, elles portent pour sceptre une baguette d'ivoire, et quand le printemps ramène les beaux jours, les jours harmonieux tout chargés de frais désirs, elles parcourent les plaines limpides de l'air dans une coquille de nacre traînée par des papillons. Tout ce qui s'épanouit, sourit et chante, les fleurs, les femmes et les oiseaux, les charme et les attire. Aux heures étoilées de la nuit, elles éveillent les brises légères qui bercent les nids sous le feuillage; elles sèment sur les feuilles des lis, des perles liquides, ou portent aux vierges, plus blanches que les lis, les premiers rêves d'amour. On les a vues souvent, aux noces des châtelaines ou au baptême de leur premier-né, chanter et dire des vers, car elles aiment la musique et la poésie, et, seules parmi les nombreux sujets du monde fantastique, elles cultivent les arts et les lettres. Mais hélas! ces fées bienveillantes, dont le pouvoir ne se révèle que par des actes gracieux, sont assujetties, comme l'homme, aux lois de la mort. Satan, qui vit pour le mal, est immortel; les fées, qui vivent pour le bien, ne comptent que des jours rapides et bornés sur la terre qu'elles consolent. Elles subissent ainsi la destinée commune, et, comme les plus belles choses, elles brillent *l'espace d'un matin,* pareilles à ces palais, frêles monumens de leurs caprices, qui s'évaporent comme une bulle d'eau sous un rayon de soleil. Heureusement, pour les fées comme pour l'homme, tout ne finit pas à la tombe, et elles ont aussi leur paradis, qui est situé au pays d'Avallon.

Non, vous n'avez point péri tout entiers dans le naufrage du vieux monde, pénates protecteurs du foyer, divinités champêtres qui descendiez des Apennins pour soigner les chevreaux d'Horace! Dans ce moyen-âge qui a brisé vos autels, je vous retrouve vivans encore, sous des noms nouveaux, dans les bois, au bord des fleuves, au fond des antres sonores. Les esprits élémentaires de la cabale ont recueilli l'héritage de ces dieux antiques, qui étaient comme la riante personnification des forces productives de la nature. Les sylphes, descendans directs des satyres et des sylvains, peuplent la solitude des bois et des vallons, et, le long des sentiers fleuris, ils agacent les jeunes

filles, comme leurs aïeux lascifs agaçaient les nymphes. Les ondines se sont couchées sur les lits de joncs des naïades, au bord des sources, leurs frais royaumes. Les *alastors* veillent sur les chemins, les gnomes sur les vallons. Chaque peuple, chaque contrée, chaque village a son esprit familier, comme dans les jours antiques chaque foyer avait son dieu. En Allemagne, le démon de Socrate se change en follet; en Écosse, il se change en *gobelin;* et là, comme le dit un conteur dont la plume est une véritable baguette de sorcier, « sa vie mystérieuse est liée à la cabane du pâtre; il habite, dans l'âtre domestique, les pans couverts de suie de la cheminée, et les fentes de la muraille, à côté de la cellule harmonieuse du grillon. » Doux et serviable, mais capricieux comme un enfant gâté, le follet trait les vaches à l'étable, garde les troupeaux dans les montagnes, ou glane, pour la famille qu'il protége, les épis oubliés dans les champs. En Allemagne, il va, dans les forêts aider les bûcherons à tailler les vieux arbres qui résistent à la hache; il va dans les mines, les bras nus et le tablier de cuir serré autour des reins, tourner la grue avec les mineurs et les défendre contre le génie aux flammes bleuâtres qui veille dans les gouffres éternels. Non moins complaisant que cet esprit romain qui venait la nuit raser et coiffer, chez Pline-le-Jeune, l'affranchi Marcus, le follet se charge des plus humbles soins de la maison, et descend avec complaisance de la poésie à la prose.

Cette rêveuse Allemagne, qui se berce avec amour des récits des vieux temps, a gardé dans ses annales la mémoire et les noms de ces esprits qui venaient, dans un autre âge, visiter ses blonds enfans. Elle se rappelle encore Heidekind, le lutin de l'archevêque, qui éplucha pendant trente ans les légumes du dîner épiscopal; elle se rappelle ce démon qui, sous la forme d'un jeune page, s'attacha pendant dix ans, en qualité d'écuyer, au service d'un baron. Jamais, sur les bords du Rhin, dans les vieilles salles des châteaux, page ou servant d'armes ne se montra plus fidèle et plus empressé. Quand le baron partait pour la chasse, le lutin tenait l'étrier et serrait la bride au cheval rétif. Quand le baron marchait à la guerre, le lutin marchait devant lui pour éclairer la route; c'était l'amour de Kaled pour Lara. Un jour, la femme du chevalier tomba malade, et le lutin la frotta d'un onguent qui lui rendit à l'instant même la fraîcheur de la santé. « Qui donc es-tu, demanda le baron tout ému de reconnaissance, toi qui as rappelé de la mort la femme que Dieu m'a donnée pour compagne? — Je suis un démon. » Le chevalier fit le signe de la croix. Le lutin sourit et ajouta : — Rassurez-vous, le seul bonheur qui me reste est d'habiter avec les hommes, et de leur être utile. — Ange ou démon, reprit le chevalier, qui que tu sois, je te dois une récompense, et je t'offre la moitié de mes biens. — Gardez vos biens, mais donnez-moi cinq sols. — Cinq sols, dit le chevalier tout étonné, et que veux-tu faire d'une pareille somme? — Je veux, répondit le lutin, acheter une petite cloche, et la placer dans cette pauvre église pour appeler les fidèles à l'office du dimanche. — Le chevalier donna les cinq sols, et le démon acheta sa cloche. — Je sais encore sur ces hôtes mystérieux de longues et bizarres histoires; mais qui

oserait parler des lutins et des fées après Shakspeare, qui a chanté Titania; après Nodier, qui a conté les aventures du lutin d'Argail?

Tel est dans ses aspects fantastiques et variés ce monde de la diablerie, qui s'est évanoui devant les clartés de notre âge, comme ces palais de Morgane qui disparaissaient aux rayons du jour. Banni du ciel par la colère de Dieu, banni de la terre par le scepticisme des hommes, Satan s'est replongé dans ses ténèbres, et cependant nous pouvons dire encore, comme au temps de Salvien : *ubique dæmon*, car son souvenir est partout, dans le conte populaire, dans la poésie, dans l'art. On lit dans les légendes qu'avant de disparaître du monde, il a voulu laisser parmi les hommes des traces de son passage, et qu'il a élevé, comme Cécrops, des monumens impérissables pour sauver sa mémoire. En Angleterre, il a bâti l'abbaye de Crowland; en Allemagne, il a tracé le plan de la cathédrale de Cologne. Enfans d'un siècle où l'enfer même est mis en question, nous ne nous inquiétons guère de cet invisible ennemi qui sera peut-être un jour notre maître à tous; et si son nom redouté revient sans cesse sur nos lèvres, c'est qu'il s'est réfugié dans le langage familier, comme les dieux détrônés du paganisme s'étaient réfugiés dans la poésie. Le mot *Dieu*, ce mot sacré, ne s'échappe de notre bouche qu'aux heures solennelles, dans les grands dangers, dans les grandes douleurs, au dernier moment, et le plus souvent comme un blasphème. Le mot *diable*, au contraire, s'en échappe à tout propos, et, tour à tour exclamation, terme de comparaison, adverbe ou substantif, il nous rappelle tout le passé du démon par des locutions familières qui courent le monde. Ouvrons ces vieux livres qu'on cite sans les lire, son nom est à toutes les pages. Les pères et les docteurs, tous les anges de l'école, lui consacrent au moins un chapitre, et sa psychologie est comme l'appendice de la théodicée. Proclus et les Alexandrins traitent de sa substance, Psellus de ses opérations mystérieuses, saint Thomas de sa destinée tout entière; Torquemada, Michaelis, Maldonat, de sa méchanceté et de ses ruses; Pierre de Lancre, de son inconstance. Au XVII[e] siècle, l'Anglais Jean Dee lègue à la bibliothèque d'Oxford l'histoire de ses conférences avec les esprits infernaux; Jacques I[er] d'Angleterre oublie, pour s'occuper des états de Satan, les soins de son propre royaume; Delrio et les inquisiteurs qui font brûler les sorciers en confirmation de leurs syllogismes, déclarent que nier le diable, c'est douter de Dieu, et ces jurisconsultes démoniaques, ces procureurs-généraux de Beelzébuth, comme les appelle Voltaire, rédigent le droit coutumier de l'enfer. La philosophie elle-même, lorsqu'elle s'élève aux dernières hauteurs, s'inquiète encore du démon, et Leibnitz lui donne une page dans la *Théodicée*.

Sur le théâtre obscène et mystique de nos pères, Satan partage avec les empereurs romains, les saints et la Vierge, les honneurs de la scène, et, chose singulière, qui cache peut-être un ironique blasphème, le plus souvent il a les grands emplois. Sa haine est le nœud de l'action comme l'amour est le nœud de la tragédie classique, tandis que Dieu, réduit au rôle de figurant, reste étranger à la mêlée dramatique, pareil à ces dieux de l'Olympe qui assis-

taient, sans y prendre part et sans en être émus, au drame bouffon, à la farce mêlée de larmes que l'humanité jouait sous leurs yeux. C'était au moyen-âge un insigne plaisir, un honneur vraiment municipal, pour les bourgeois et les gens de métier, de faire le personnage du diable, et de notables priviléges étaient attachés à ce rôle. Ainsi, à Chaumont, les acteurs qui l'avaient rempli pouvaient, pendant huit jours, vivre à discrétion dans le pays. De là ce dicton resté populaire : « S'il plaît à Dieu, à la sainte Vierge et à monsieur saint Jean, je serai diable et je paierai mes dettes. » Satan tenait même une si grande place, au XVIe siècle, dans les drames, que le nom de *diableries* fut donné à certaines pièces de théâtre. Les petites *diableries* étaient représentées par deux personnages, les grandes par quatre : de là cette locution proverbiale : *Faire le diable à quatre.* — Dans l'épopée, Satan garde encore les grands rôles. Chez Dante, il apparaît tel que l'avait rêvé le moyen-âge, horrible et informe. Chez Milton, il se transfigure et reprend quelque chose de sa beauté primitive; il est éloquent comme les dieux d'Homère, et quelquefois bavard comme eux.

Le sculpteur, ainsi que le poète, s'inspire du démon; sur la pierre comme dans le poème, c'est toujours le même type, un type hideux et sombre, le symbole d'une nature dégradée, tombée de l'état d'intelligence au rang des animaux monstrueux : il a des cornes, des pieds de bouc, et porte quelquefois un masque sur le visage ou sur toute autre partie du corps, pour témoigner de la duplicité de sa nature. Au XIIe siècle, on le voit sur les églises chrétiennes, comme les dieux infernaux de l'Égypte, debout auprès des balances qui servent à peser les actions des morts, et cherchant à faire pencher les bassins de son côté. Dans les scènes de l'enfer et du jugement dernier, il apparaît, comme les bourreaux, armé d'instrumens de torture; sur un bas-relief de la cathédrale de Chartres, il pousse à coups de fourche les damnés dans l'énorme gueule d'un dragon. Sur le tombeau de Dagobert, il conduit, en la maltraitant, vers les manoirs de Vulcain, *in Vulcania loca,* l'ame souillée de ce roi. L'église, qui instruit par la statue et le vitrail autant que par la glose et le sermon, sculpte ainsi la légende pour retenir, par la peur, les fidèles dans la voie du bien, en même temps qu'elle leur rappelle la laideur du péché dans ces figures grotesques et incomplètes qui se tordent et grimacent sur les chapiteaux romans, pareilles à ces hommes que Hugues de Saint-Victor nous montre mutilés par le vice, sans oreilles, sans lèvres et sans bras, se roulant sur un tronc déformé, et cherchant en vain à rapprocher leurs membres désunis. Ici l'art a exprimé la victoire du diable sur l'homme; ailleurs il exprime, sous d'autres symboles, les victoires de l'ange et de l'homme sur le diable. Le dragon terrassé par saint George ou l'archange Michel n'est autre que l'emblème de Satan. La lithurgie, dans ses rites, reproduit également le souvenir des défaites de l'esprit malin. Les gargouilles, les tarrasques, les basilics, tous ces animaux monstrueux qu'on promenait en certaines villes aux processions solennelles, et qu'on jetait en-

suite à la *sépulture des ânes*, comme les excommuniés, c'était encore le diable qui suivait, enchaîné comme les captifs dans les triomphes romains, la châsse du saint qui l'avait vaincu.

IV.

En suivant, à travers le moyen-âge, cette antique et sombre légende du démon, le cœur se serre, l'esprit s'afflige, et on se demande si la raison humaine n'est pas un vain mot inventé par l'orgueil. Pour expliquer ces rêveries où se mêlent et se confondent le mysticisme et l'impiété, le terrible et le grotesque, on invoque d'abord l'ignorance et la barbarie des temps; mais, quand la réflexion patiente a creusé cette ténébreuse histoire, des horizons plus larges se découvrent, et l'on ne tarde point à reconnaître que toute superstition a ses antécédens et ses motifs. Ainsi la croyance aux revenans n'est que le résultat du dogme de l'immortalité. La seconde vie, telle que le christianisme la révèle, telle que nous l'espérons, se continue avec la mémoire et les affections de la vie première; dès-lors, pourquoi l'ame qui se souvient de la terre, l'ame libre et dégagée de ses entraves, ne retournerait-elle pas vers cette terre qui garde son enveloppe mortelle, où le souvenir la rappelle et où pleurent ceux qu'elle a aimés? Dans ces mystères de la mort, la crédulité qui nous fait sourire n'est donc que la conséquence immédiate de la plus chère des espérances qui nous consolent.

Il en est de même de la croyance à l'astrologie, qui a sa racine dans la science. L'astrologie cherche dans les cieux le secret des choses futures; on croit à ses jugemens; pourquoi? Parce qu'en empruntant en quelques points la certitude au calcul, elle a prédit quelquefois les révolutions qui s'accomplissent dans l'espace. Elle avait deviné l'avenir dans l'infini; elle devait donc, avec plus de rigueur encore, le deviner dans le cercle étroit de la vie et du monde. L'homme, alors même qu'il s'égare dans l'absurde, a donc toujours quelque raison de croire et cherche pour ses rêves un point d'appui dans les choses rationnelles. La foi dans l'erreur n'est point le résultat passager d'une éclipse de la raison universelle qui commence à telle heure et finit à telle autre; l'erreur elle-même n'est point le fait exclusif d'un homme ou d'un siècle, mais la conséquence persistante, et souvent logique, des faiblesses, des aspirations éternelles de notre nature.

Le moyen-âge croit à l'intervention active et incessante du diable dans les affaires du monde, et il invoque en faveur de cette croyance la tradition universelle, ce *quod semper, quod ubique* de l'école, qui s'applique au mensonge aussi bien qu'à la vérité. C'est que l'humanité tout entière, et dès les premiers jours, a conçu la notion de Satan par la conscience même des maux qu'elle a soufferts. Quand Bardesanes, Manès, Priscillien, qui revivront au moyen-âge dans les *Sataniens* et les Vaudois, élèvent le diable jusqu'à l'idée de cause

et le font en quelque sorte le vice-roi tout-puissant de ce monde, c'est qu'ils cherchent à sauver le dogme de la *toute bonté divine,* et ils se rejettent ainsi dans l'hérésie pour échapper au blasphème.

Chose vraiment remarquable et triste! des superstitions inouies s'entassent autour du dogme comme les masures au pied des cathédrales, et, quand l'esprit d'examen s'insurge, il s'attaque au dogme et respecte les superstitions! Ainsi l'hérésie nie tour à tour la divinité du Christ, la pureté de la Vierge, les sacremens, la morale même de l'Évangile; mais elle respecte le diable, elle exalte sa grandeur, et recule même, avec Luther, les bornes de son empire. Vivante incarnation des sept péchés qui tuent l'ame, Satan est comme un second dieu dans la création, le dieu des méchans, des ambitieux, des avares. L'adoration se partage en quelque sorte, et, tandis que le mysticisme cherche en Dieu, dès cette vie, le repos, la connaissance absolue, tous les biens immortels, la sorcellerie cherche dans le démon la santé, la puissance, la science, la fortune, l'amour, tous les biens périssables. Cette antique et sombre légende du diable est peut-être le symbole le plus amer de la tristesse infinie qui est dans tous les temps et dans toutes les choses, des semences du vice, de l'obscur instinct du mal qui est au fond de toutes les ames, et, malgré sa folie, son impiété même, elle a exercé sur le passé une influence utile. Dans cette vie, qui est tout à la fois une expiation et une épreuve, le chrétien, en face de cet ennemi qui l'obsède, est toujours armé pour le combat et soutient la lutte avec confiance, car il sait que Satan ne peut vaincre que celui qui cède la victoire : *Non vincit nisi volentem.* Les luttes des saints et leurs triomphes raniment, par l'exemple du courage et de l'effort, son courage prêt à faiblir, et dans les plus naïves légendes le dogme imprescriptible de la liberté humaine reçoit une consécration nouvelle. Durant ce long règne, qui s'est maintenu pendant près de dix-huit siècles, Satan a inspiré plus de terreur que Dieu n'a inspiré d'amour; mais par cette terreur même il a donné à l'homme, pour le bien, une force et une confiance qu'il ne puise pas toujours dans la foi, et plus d'un saint lui doit peut-être son auréole et son salut. Joseph de Maistre aurait-il raison? L'exécuteur serait-il la pierre angulaire de toute société humaine? et, pour maintenir dans le devoir ce monde indocile et turbulent, Dieu, comme les rois mal obéis, a-t-il besoin d'un bourreau?

CH. LOUANDRE.

MALAGA.

LE CIRQUE ET LE THÉATRE.

Une nouvelle bien faite pour mettre en rumeur toute une ville espagnole s'était répandue tout à coup dans Grenade, à la grande joie des *aficionados*. Le cirque neuf de Malaga était enfin terminé, après avoir coûté cinq millions de réaux à l'entrepreneur. Pour l'inaugurer solennellement par des exploits dignes des belles époques de l'art, le grand Montès de Chiclana avait été engagé avec son quadrille, et devait tenir la place trois jours consécutifs; Montès, la première épée d'Espagne, le brillant successeur de Romero et de Pepe-Illo. Nous avions déjà assisté à plusieurs courses de taureaux, mais nous n'avions pas eu le bonheur de voir Montès, que ses opinions politiques empêchaient de paraître dans la place de Madrid; et quitter l'Espagne sans avoir vu Montès, c'est quelque chose d'aussi sauvage et d'aussi barbare que de s'en aller de Paris sans avoir entendu Mlle Rachel. Bien que par le tracé de notre itinéraire nous dussions

nous rendre à Cordoue, nous ne pûmes résister à cette tentation, et nous résolûmes de pousser une pointe sur Malaga, malgré la difficulté de la route et le peu de temps qui nous restait pour la faire.

Il n'y a pas de diligence de Grenade à Malaga; les seuls moyens de transport sont les *galeras* (1) ou les mules : nous choisîmes les mules comme plus sûres et plus promptes, car nous devions prendre les chemins de traverse dans les Alpujaras, afin d'arriver le matin même de la course.

Nos amis de Grenade nous indiquèrent un *cosario* (conducteur de convois) nommé Lanza, gaillard de belle mine, fort honnête homme et très intime avec les bandits. Cela semblerait en France une médiocre recommandation, mais il n'en est pas de même au-delà des monts. Les muletiers et les conducteurs de *galeras* connaissent les voleurs, passent des marchés avec eux, et moyennant une redevance de tant par tête de voyageur ou par convoi, selon les conditions, ils obtiennent le passage libre, et ne sont pas arrêtés. Ces arrangemens sont tenus de part et d'autre avec une scrupuleuse probité, si un tel mot n'est pas trop dépaysé dans de pareilles transactions. Quand le chef de la troupe qui tient le chemin se retire *à indulto* (2), ou pour un motif quelconque cède à un autre son fonds et sa clientelle, il a soin de présenter officiellement à son successeur les *cosarios* qui lui paient la *contribution noire*, afin qu'ils ne soient pas molestés par mégarde; de cette façon, les voyageurs sont sûrs de n'être pas dépouillés, et les voleurs évitent les risques d'une attaque et d'une lutte souvent périlleuse. Tout le monde y trouve son compte.

Une nuit, entre Alhama et Velez, notre *cosario* s'était assoupi sur le cou de sa mule, en queue de la file, quand tout à coup des cris aigus le réveillent; il voit briller des *trabucos* sur le bord de la route. Plus de doute, le convoi était attaqué. Surpris au dernier point, il se jette à bas de sa monture, relève de la main les gueules des tromblons, et se nomme. — Ah! pardon, señor Lanza, disent les brigands, tout confus de leur méprise, nous ne vous avions pas reconnu; nous sommes des gens honnêtes, incapables d'une pareille indélicatesse, nous avons trop *d'honneur* pour vous prendre seulement un cigarre.

Si l'on n'est pas avec un homme connu sur la route, il faut traîner

(1) Charettes fort dures.

(2) Être reçu *à indulto* se dit d'un brigand qui fait sa soumission volontairement et que l'on amnistie.

près soi des escortes nombreuses armées jusqu'aux dents qui coûtent fort cher et offrent moins de certitude, car habituellement les *escopeteros* sont des voleurs à la retraite.

Il est d'usage en Andalousie, lorsqu'on voyage à cheval, et que l'on va aux courses, de revêtir le costume national. Aussi, notre petite caravane était-elle assez pittoresque, et faisait-elle fort bonne figure en sortant de Grenade. Saisissant avec joie cette occasion de me travestir en dehors du carnaval, et de quitter pour quelque temps l'affreuse défroque française, j'avais revêtu mon habit de *majo* : chapeau pointu, veste brodée, gilet de velours à boutons de filigrane, ceinture de soie rouge, culotte de tricot, guêtres ouvertes au mollet. Mon compagnon de route portait son costume de velours vert et de cuir de Cordoue. D'autres avaient la *montera*, la veste et la culotte noires ornées d'agrémens de soie de même couleur, avec la cravate et la ceinture jaunes. Lanza se faisait remarquer par le luxe de ses boutons d'argent faits de piécettes à colonnes soudées à un crochet, et les broderies en soie plate de sa seconde veste portée sur l'épaule comme le dolman des hussards.

La mule qu'on m'avait assignée pour monture était rasée à mi-corps, ce qui permettait d'étudier sa musculature aussi commodément que sur un écorché. La selle se composait de deux couvertures bariolées pliées en double pour atténuer autant que possible la saillie des vertèbres et la coupe en talus de l'épine dorsale. De chaque côté de ses flancs pendaient, en façon d'étriers, deux espèces d'auges de bois assez semblables à des ratières. Le harnais de tête était si chargé de pompons, de houppes et de fanfreluches, qu'à peine pouvait-on démêler à travers leurs mèches éparses le profil revêche et rechigné du quinteux animal.

C'est en voyage que les Espagnols reprennent leur antique originalité, et se dépouillent de toute imitation étrangère; le caractère national reparaît tout entier dans ces convois à travers les montagnes qui ne doivent pas différer beaucoup des caravanes dans le désert. L'âpreté des routes à peine tracées, la sauvagerie grandiose des sites, le costume pittoresque des *arrieros*, les harnais bizarres des mules, des chevaux et des ânes marchant par files, tout cela vous transporte à mille lieues de la civilisation. Le voyage devient alors une chose réelle, une action à laquelle vous participez. Dans une diligence, l'on n'est plus un homme, l'on n'est qu'un objet inerte, un ballot; vous ne différez pas beaucoup de votre malle. On vous jette d'un endroit à un autre, voilà tout. Autant vaut rester chez soi. Ce qui constitue

le plaisir du voyageur, c'est l'obstacle, la fatigue, le péril même. Quel agrément peut avoir une excursion où l'on est toujours sûr d'arriver, de trouver des chevaux prêts, un lit moelleux, un excellent souper et tout le comfortable dont on peut jouir chez soi? Un des grands malheurs de la vie moderne, c'est le manque d'imprévu, l'absence d'aventures. Tout est si bien réglé, si bien engrené, si bien étiqueté, que le hasard n'est plus possible; encore un siècle de perfectionnement, et chacun pourra prévoir, à partir du jour de sa naissance, ce qui lui arrivera jusqu'au jour de sa mort. La volonté humaine sera complètement annihilée. Plus de crimes, plus de vertus, plus de physionomies, plus d'originalités. Il deviendra impossible de distinguer un Russe d'un Espagnol, un Anglais d'un Chinois, un Français d'un Américain. L'on ne pourra plus même se reconnaître entre soi, car tout le monde sera pareil. Alors un immense ennui s'emparera de l'univers, et le suicide décimera la population du globe, car le principal mobile de la vie sera éteint, — la curiosité.

Un voyage en Espagne est encore une entreprise périlleuse et romanesque; il faut payer de sa personne, avoir du courage, de la patience et de la force; l'on risque sa peau à chaque pas; sans compter les privations de tous genres, l'absence des choses les plus indispensables à la vie, le danger de routes vraiment impraticables pour tout autre que des muletiers andalous, une chaleur infernale, un soleil à fendre le crâne, vous avez les *factieux*, les voleurs et les hôteliers, gens de sac et de corde dont la probité se règle sur le nombre de carabines que vous portez avec vous. Le péril vous entoure, vous suit, vous devance; vous n'entendez chuchoter autour de vous que des histoires terribles et mystérieuses. — Hier, les bandits ont soupé dans cette *posada*. — Une caravane a été enlevée et conduite dans la montagne par les brigands pour en tirer rançon. — Palillos est en embuscade à tel endroit où vous devez passer! — Sans doute il y a dans tout cela beaucoup d'exagérations; cependant, si incrédule qu'on soit, il faut bien en croire quelque chose, lorsque l'on voit à chaque angle de la route des croix de bois chargées d'inscriptions de ce genre: *Aqui mataron à un hombre. — Aqui murio de man ayrada....*

Nous étions partis de Grenade le soir, et nous devions marcher toute la nuit. La lune ne tarda pas à se lever et à glacer d'argent les escarpemens exposés à ses rayons. Les ombres des rochers s'alongeaient et se découpaient bizarrement sur la route que nous suivions, et produisaient des effets d'optique singuliers. Nous en-

tendions tinter dans le lointain, comme des notes d'harmonica, les sonnettes des ânes partis en avant avec nos bagages, ou quelque *mozo de mulas* chanter des couplets d'amour avec ce ton guttural et ces portemens de voix toujours si poétiques la nuit dans les montagnes. C'était charmant, et l'on nous saura gré de rapporter ici deux stances, probablement improvisées, qui nous sont restées gravées dans la mémoire par leur gracieuse bizarrerie :

Son tus labios dos cortinas
De terciopelo carmesi;
Entre cortina y cortina,
Niña, dime que si.

Tes lèvres sont deux rideaux
De velours cramoisi;
Entre rideau et rideau,
Petite, dis-moi oui.

Atame con un cabello
A los bancos de tu cama,
Aunque el cabello se rompa,
Seguro está que me vaya.

Attache-moi avec un cheveu
Au bois de ton lit,
Et quand même le cheveu se romprait,
Sois sûre que je ne m'en irai pas.

Nous eûmes bientôt dépassé Cacin, où nous traversâmes à gué un joli torrent de quelques pouces de profondeur, dont les eaux claires papillottaient sur le sable comme des ventres d'ablettes, et se précipitaient comme une avalanche de paillettes d'argent sur le penchant rapide de la montagne.

A partir de Cacin, la route devint horriblement mauvaise. Nos mules avaient des pierres jusqu'au ventre et des aigrettes d'étincelles à chaque pied. Nous montions, nous descendions, côtoyant les précipices, traçant des zigs-zags et des diagonales, car nous étions dans les Alpujaras, inaccessibles solitudes, chaînes escarpées et farouches, d'où les Maures, à ce que l'on dit, ne purent jamais être complètement expulsés, et où vivent cachés à tous les yeux quelques milliers de leurs descendans.

A un tournant de la route, nous eûmes un instant de belle frayeur. Nous aperçûmes, à la faveur du clair de lune, sept grands gaillards drapés dans de longs manteaux, le chapeau pointu sur la tête, le *trabuco* sur l'épaule, qui se tenaient immobiles au milieu du chemin. — L'aventure poursuivie depuis si long-temps se produisait avec tout le romantisme possible. Malheureusement les bandits nous saluèrent fort poliment d'un respectueux : *vayan ustides con Dios.* Ils étaient précisément le contraire de voleurs, étant miquelets, c'est-à-dire gendarmes. O déception amère pour deux jeunes voyageurs enthousiastes qui auraient volontiers payé une aventure au prix de leurs bagages!

Nous devions coucher dans une petite ville nommée Alhama, perchée comme un nid d'aigle sur le sommet d'un rocher à pic. Rien n'est pittoresque comme les angles brusques qu'est obligée de faire, pour se plier aux anfractuosités du terrain, la route qui conduit à cette aire de faucons. Nous y arrivâmes vers deux heures du matin, altérés, affamés, moulus de fatigue. La soif fut éteinte au moyen de trois ou quatre jarres d'eau, la faim apaisée par une omelette aux tomates, où il n'y avait pas trop de plumes pour une omelette espagnole. Un matelas passablement pierreux et ressemblant à un sac de noix fut étendu à terre et se chargea de nous faire reposer. Au bout de deux minutes, je dormais, imité religieusement par mon compagnon, de ce sommeil attribué au juste. Le jour nous surprit dans la même attitude, immobiles comme des lingots de plomb.

Je descendis à la cuisine pour implorer quelque nourriture, et, grace à mon éloquence, j'obtins des côtelettes, un poulet frit à l'huile, la moitié d'une pastèque et pour dessert des figues de Barbarie, dont l'hôtesse enlevait l'enveloppe épineuse avec une grande dextérité. La pastèque nous fit grand bien; cette pulpe rose dans cette écorce verte a quelque chose de frais et de désaltérant qui fait plaisir à voir. A peine y a-t-on mordu qu'on est inondé jusqu'au coude d'une eau légèrement sucrée d'un goût très agréable, et qui n'a aucun rapport avec le jus de nos cantaloups. Nous avions besoin de ces tranches rafraîchissantes pour modérer l'ardeur des pimens et des épices dont sont relevés tous les mets espagnols. Incendiés au dedans, rôtis au dehors, telle était notre situation : il faisait une chaleur atroce. Étendus sur le carreau de briques de notre chambre, nous y dessinions notre empreinte en plaques de sueur; le seul moyen de se procurer relativement un peu de fraîcheur, c'est de boucher toutes les portes, toutes les fenêtres, et de se tenir dans l'obscurité la plus complète.

Cependant, malgré cette température torride, je jetai bravement ma veste sur le coin de mon épaule, et j'allai faire un tour dans les rues d'Alhama. Le ciel était blanc comme du métal en fusion; les cailloux du pavé luisaient comme s'ils eussent été cirés et frottés; les murailles, blanchies à la chaux, avaient des scintillemens micacés; une lumière impitoyable, aveuglante, pénétrait jusque dans les moindres recoins. Les volets et les portes craquaient de sécheresse; la terre haletante se fendillait, les branches de vigne se tordaient comme du bois vert dans la flamme. Ajoutez à cela la réverbération des roches voisines, espèce de miroirs ardens qui renvoyaient les

rayons du soleil plus brûlans encore. Pour comble de torture, j'avais des souliers à semelles minces à travers lesquelles le pavé me grillait la plante des pieds. Pas un souffle d'air, pas une haleine de vent à faire remuer un duvet. On ne saurait rien imaginer de plus morne, de plus triste et de plus sauvage.

En errant au hasard par ces rues solitaires aux murailles couleur de craie percées de quelques rares fenêtres bouchées par des volets de bois et d'un aspect tout-à-fait africain, j'arrivai sans rencontrer je ne dirai pas une ame, mais seulement un corps sur la place de la ville, qui est d'une grande bizarrerie pittoresque. Un aqueduc l'enjambe de ses arcades de pierre. Un plateau taillé sur le sommet de la montagne en forme le sol, qui n'a d'autre pavé que le roc lui-même, ciselé de rainures pour empêcher le pied de glisser. Tout un côté est à pic et donne sur des abîmes au fond desquels on entrevoit dans des massifs d'arbres des moulins que fait tourner un torrent qui semble d'eau de savon à force d'écumer.

L'heure marquée pour le départ approchait, et je retournai à la posada mouillé par ma transpiration comme s'il eût plu à verse, mais satisfait d'avoir fait mon devoir de voyageur par une température à durcir les œufs.

La caravane se remit en marche par des chemins fort abominables, mais très pittoresques, où les mules seules peuvent tenir pied : j'avais mis la bride sur le col à ma bête, la jugeant plus capable de se conduire que moi, et m'en rapportant entièrement à elle pour franchir les mauvais pas. Plusieurs discussions assez vives que j'avais déjà soutenues avec elle pour la faire marcher à côté de la monture de mon camarade m'avaient convaincu de l'inutilité de mes efforts. Le proverbe, *têtu comme une mule*, est d'une véracité à laquelle je rends hommage. Piquez une mule de l'éperon, elle s'arrête; frappez-la d'une houssine, elle se couche; tirez-lui la bride, elle prend le galop; une mule dans la montagne est vraiment intraitable, elle sent son importance et en abuse. Souvent, au beau milieu de la route, elle s'arrête subitement, lève la tête en l'air, tend le col, contracte ses babines de façon à laisser voir ses gencives et ses longues dents, et pousse des soupirs inarticulés, des sanglots convulsifs, des gloussemens affreux, horribles à entendre, et qui ressemblent aux cris d'un enfant qu'on égorgerait. Vous l'assommeriez pendant ses exercices de vocalise sans la faire avancer d'un pas.

Nous marchions à travers un véritable Campo-Santo. Les croix de meurtre devenaient d'une fréquence effrayante; aux bons endroits,

l'on en comptait quelquefois trois ou quatre dans un espace de moins de cent pas; ce n'était plus une route, c'était un cimetière. Il faut avouer cependant que, si l'on avait en France l'habitude de perpétuer le souvenir des morts violentes par des croix, certaines rues de Paris n'auraient rien à envier à la route de Velez-Malaga. Plusieurs de ces monumens sinistres portent des dates déjà anciennes; toujours est-il qu'ils tiennent l'imagination du voyageur en éveil, le rendent attentif aux moindres bruits, lui font avoir l'œil aux aguets et l'empêchent de s'ennuyer un seul instant; à chaque coude de la route, l'on se dit, pour peu qu'il se présente une roche de forme suspecte, un bouquet d'arbre hasardeux : Il y a peut-être là un gredin caché qui me couche en joue et va faire de moi le prétexte d'une nouvelle croix pour l'édification des passans et des voyageurs futurs!

Les défilés franchis, les croix devinrent un peu plus rares; nous cheminions à travers des sites de montagnes d'un aspect grandiose et sévère coupées à leurs cimes par de grands archipels de vapeurs, dans un pays entièrement désert où l'on ne rencontrait d'autre habitation que la hutte de joncs d'un aguador ou d'un vendeur d'eau-de-vie. Cette eau-de-vie est incolore et se boit dans des verres allongés que l'on remplit d'eau, qu'elle blanchit comme pourrait le faire de l'eau de Cologne.

Le temps était lourd, orageux, d'une chaleur suffocante; quelques larges gouttes, les seules qui fussent tombées depuis quatre mois de cet implacable ciel de lapis-lazuli, tachetaient le sable altéré et le faisaient ressembler à une peau de panthère; cependant la pluie ne se décida pas, et la voûte céleste reprit son immuable sérénité. Le temps fut si constamment bleu pendant mon séjour en Espagne, que je retrouve sur mon carnet une note ainsi conçue : Vu un nuage blanc, comme une chose tout-à-fait digne de remarque. Nous autres hommes du nord, dont l'horizon encombré de brouillards offre un spectacle toujours varié de formes et de couleurs, où le vent bâtit avec les nuées des montagnes, des îles, des palais, qu'il ruine sans cesse pour les reconstruire ailleurs, nous ne pouvons nous faire une idée de la profonde mélancolie qu'inspire cet azur uniforme comme l'éternité, et qu'on retrouve toujours suspendu au-dessus de sa tête. — Dans un petit village que nous traversâmes, tout le monde était sorti sur les portes afin de jouir de la pluie, comme chez nous l'on rentre pour s'en garantir.

La nuit était venue sans crépuscule, presque subitement, comme elle arrive dans les pays chauds, et nous ne devions plus être fort

loin de Velez-Malaga, lieu de notre couchée. Les montagnes s'adoucissaient en pentes moins abruptes et mouraient en petites plaines caillouteuses traversées par des ruisseaux de quinze à vingt pas de large et d'un pied de profondeur, bordés de roseaux gigantesques. Les croix funèbres recommençaient à se montrer en plus grand nombre que jamais, et leur blancheur les faisait parfaitement distinguer dans la vapeur bleue de la nuit. Nous en comptâmes trois dans une distance de vingt pas. Aussi l'endroit est-il merveilleusement désert et propice aux guet-apens.

Il était onze heures quand nous entrâmes dans Velez-Malaga, dont les fenêtres flamboyaient joyeusement, et qui retentissait du bruit des chansons et des guitares. Les jeunes filles, assises sur les balcons, chantaient des couplets que les *novios* accompagnaient d'en bas; à chaque stance éclataient des rires, des cris, des applaudissemens à n'en plus finir. D'autres groupes dansaient au coin des rues la cachucha, la fandango, le jaleo. Les guitares bourdonnaient sourdement comme des abeilles, les castagnettes babillaient et claquaient du bec; tout était joie et musique. On dirait que la seule affaire sérieuse des Espagnols soit le plaisir; ils s'y livrent avec une franchise, un abandon et un entrain admirables. Nul peuple n'a moins l'air d'être malheureux; l'étranger a vraiment peine à croire, lorsqu'il traverse l'Andalousie, à la gravité des évènemens politiques, et ne peut guère s'imaginer que ce soit là un pays désolé et ravagé par dix ans de guerre civile. Nos paysans sont loin de l'insouciance heureuse, de l'allure joviale et de l'élégance de costume des *majos* andalous. Comme instruction, ils leur sont fort inférieurs. Presque tous les paysans espagnols savent lire, ont la mémoire meublée de poésies qu'ils récitent ou chantent sans altérer la mesure, montent parfaitement à cheval, sont habiles au maniement du couteau et de la carabine. Il est vrai que l'admirable fertilité de la terre et la beauté du climat les dispensent de ce travail abrutissant qui, dans les contrées moins favorisées, réduit l'homme à l'état de bête de somme ou de machine, et lui enlève ces dons de Dieu, la force et la beauté.

Ce ne fut pas sans une satisfaction intime que j'attachai ma mule aux barreaux de la posada.

Notre souper fut des plus simples; toutes les servantes et tous les garçons de l'hôtellerie étaient allés danser, et il fallut nous contenter d'un simple *gaspacho*. Le gaspacho mérite une description particulière, et nous allons en donner ici la recette, qui eût fait dresser les cheveux sur la tête de feu Brillat-Savarin. L'on verse de l'eau

dans une soupière, à cette eau l'on ajoute un filet de vinaigre, des gousses d'ail, des ognons coupés en quatre, des tranches de concombre, quelques morceaux de piment, une pincée de sel, puis l'on taille du pain qu'on laisse tremper dans cet agréable mélange, et l'on sert froid. Chez nous, des chiens un peu bien élevés refuseraient de compromettre leur museau dans une pareille mixture. C'est le mets favori des Andalous, et les plus jolies femmes ne craignent pas d'avaler, le soir, de grandes écuelles de cet infernal potage. Le gaspacho passe pour très rafraîchissant, opinion qui nous paraît un peu hasardée, et si étrange qu'il paraisse la première fois qu'on en goûte, on finit par s'y habituer, et même par l'aimer. Par une compensation toute providentielle, nous eûmes, pour arroser ce maigre repas, une grande carafe pleine d'un excellent vin blanc de Malaga sec que nous vidâmes consciencieusement jusqu'à la dernière perle, et qui répara nos forces qu'avait épuisées une traite de neuf heures dans des chemins invraisemblables et par une température de four à plâtre.

A trois heures, le convoi se remit en marche; le temps était couvert, une brume chaude ouatait l'horizon, un air humide faisait pressentir le voisinage de la mer, qui ne tarda pas à dessiner sur le bord du ciel sa barre d'un bleu dur. Quelques flocons d'écume moutonnaient çà et là, et les vagues venaient mourir par grandes volutes régulières sur un sable fin comme de la sciure de buis. De hautes falaises se levaient à notre droite; tantôt les rochers nous laissaient le passage libre, tantôt ils nous barraient le chemin, et nous les gravissions en les contournant. Le tracé direct n'est pas employé souvent dans les routes espagnoles; les obstacles seraient si difficiles à faire disparaître, qu'il faut mieux les tourner que les surmonter. La fameuse devise *linea recta brevissima* serait ici de toute fausseté.

Le soleil en se levant dissipa les vapeurs comme une vaine fumée; le ciel et la mer recommencèrent cette lutte d'azur où l'on ne peut dire lequel emporte l'avantage; les falaises reprirent leurs teintes mordorées, gorge de pigeon, améthyste et topaze brûlée; le sable se remit à poudroyer, et l'eau à papilloter sous l'intensité de la lumière. Bien loin, bien loin, presqu'à la ligne de l'horizon, cinq voiles de bateaux pêcheurs palpitaient au vent comme des ailes de colombe.

De distance en distance apparaissaient sur les pentes moins rapides de petites maisons blanches comme du sucre, avec des toits plats et une espèce de péristyle formé par une treille soutenue à chaque extrémité par un pilier carré, et au milieu par un pylone massif de

tournure assez égyptienne. Les boutiques d'*aguardiente* se multipliaient, toujours en roseaux, mais déjà plus coquettes, avec des comptoirs blanchis à la chaux et barbouillés de quelques raies rouges; la route, désormais d'un tracé certain, commençait à se border d'une ligne de cactus et d'aloès, interrompue çà et là par des jardins et des maisons devant lesquelles des femmes raccommodaient des filets, et jouaient des enfans tout nus qui criaient, en nous voyant passer sur nos mules : *Toro, toro!* L'on nous prenait, à cause de nos habits de majo, pour des maîtres de *ganaderias*, ou pour des *toreros* du quadrille de Montès.

Les chariots traînés par des bœufs, les files d'ânes, se suivaient à intervalles plus rapprochés. Le mouvement qui a toujours lieu aux abords d'une grande ville se faisait déjà sentir. De tous côtés débouchaient des convois de mules portant des spectateurs pour l'ouverture du cirque; nous en avions rencontré beaucoup dans la montagne, venant de trente ou quarante lieues à la ronde; les aficionados sont, pour la véhémence et la furie, autant au-dessus des dilettanti qu'une course de taureaux est supérieure comme intérêt à une représentation d'opéra; rien ne les arrête, ni la chaleur, ni la difficulté, ni le péril du voyage : pourvu qu'ils arrivent et qu'ils aient leurs places près de la *barrera*, à pouvoir frapper de la main la croupe du taureau, ils se croient amplement payés de leurs fatigues. — Quel est l'auteur tragique ou comique qui peut se vanter d'exercer une attraction pareille? Cela n'empêche pas des moralistes doucereux et sentimentaux de prétendre que le goût de ce *barbare divertissement*, comme ils l'appellent, diminue tous les jours en Espagne.

On ne peut rien imaginer de plus pittoresque et de plus étrange que les environs de Malaga. Il semble qu'on soit transporté en Afrique : la blancheur éclatante des maisons, le ton indigo foncé de la mer, l'intensité éblouissante du jour, tout vous fait illusion. De chaque côté de la chaussée se hérissent des aloès énormes, agitant leurs coutelas; de gigantesques cactus aux palettes vert-de-grisées, aux tronçons difformes, se tordent hideusement comme des boas monstrueux, comme des échines de cachalots échoués; çà et là un palmier s'élance comme une colonne épanouissant son chapiteau de feuillage à côté d'un arbre d'Europe tout surpris d'un pareil voisinage, et qui semble inquiet de voir ramper à ses pieds les formidables végétations africaines.

Une élégante tour blanche se dessina sur le bleu du ciel : c'était le phare de Malaga; nous étions arrivés. Il pouvait être à peu près

huit heures du matin; la ville était en pleine activité, les matelots allaient et venaient, chargeant et déchargeant les navires ancrés dans le port avec une animation rare dans une ville espagnole; les femmes, coiffées et drapées dans de grands châles écarlates qui encadraient merveilleusement leurs figures moresques, marchaient rapidement, traînant après elles quelque marmot tout nu ou en chemise. Les hommes, embossés dans leur cape, ou la veste sur l'épaule, hâtaient le pas, et, chose curieuse, toute cette foule allait du même côté, c'est-à-dire vers la place des Taureaux. Mais ce qui me frappa le plus parmi cette cohue bariolée, ce fut la rencontre de six nègres galériens qui traînaient un chariot. Ils étaient d'une taille gigantesque, avec des faces monstrueuses si sauvages, si peu humaines, empreintes d'un tel cachet de bestialité féroce, que je restai saisi d'effroi à leur aspect comme devant un attelage de tigres. L'espèce de robe de toile qui leur servait de vêtement leur donnait l'air encore plus diabolique et plus fantasmatique. Je ne sais ce qui pouvait les avoir conduits aux galères, mais je les y aurais fait mettre pour le seul crime d'avoir de pareilles figures.

Nous nous arrêtâmes au *parador des Trois-Rois*, maison relativement très comfortable, ombragée par une belle vigne dont les pampres enlaçaient les grilles du balcon, ornée d'une grande salle où l'hôtesse trônait derrière un comptoir surchargé de porcelaines, à peu près comme dans un café de Paris. Une très jolie servante, charmant échantillon de la beauté des femmes de Malaga, célèbre en Espagne, nous conduisit à nos chambres, et nous fit éprouver un moment de vive anxiété en nous disant que toutes les places pour la course étaient prises, et que nous aurions beaucoup de peine à nous en procurer. Heureusement notre *cosario* Lanza nous trouva deux *asientos de preferencia* (places marquées), du côté du soleil, il est vrai; mais cela nous était bien égal : nous avions depuis long-temps fait le sacrifice de notre fraîcheur, et une couche de hâle de plus sur notre figure bistrée et jaunie ne nous importait guère. Les courses devaient durer trois jours consécutifs. Les billets du premier jour étaient cramoisis, ceux du second verts, ceux du troisième bleus, pour éviter toute confusion et empêcher les amateurs de se représenter deux fois avec la même carte.

Pendant notre déjeûner survint une troupe d'étudians en tournée; ils étaient quatre et ressemblaient plus à des modèles de Ribeira ou de Murillo qu'à des élèves en théologie, tant ils étaient déguenillés, déchaux et malpropres. Ils chantaient des couplets bouffons en s'ac-

compagnant du tambour de basque, du triangle et des castagnettes; celui qui touchait le pandero était un virtuose dans son genre; il faisait résonner la peau d'âne avec ses genoux, ses coudes, ses pieds, et, quand tous ces moyens de percussion ne lui suffisaient pas, il allongeait le disque orné de plaques de cuivre sur la tête de quelque *muchacho* ou de quelque vieille femme. L'un d'eux, l'orateur de la troupe, faisait la quête en débitant avec une extrême volubilité toutes sortes de plaisanteries pour exciter les largesses de l'assemblée. — Un *realito!* criait-il en prenant les postures les plus suppliantes, pour que je puisse finir mes études, devenir curé, et vivre sans rien faire. — Quand il avait obtenu la petite pièce d'argent, il la plaquait contre son front, à côté des autres déjà extorquées, absolument comme les almées qui, après la danse, couvrent leur visage en sueur des sequins et des piastres que leur ont jetés les Osmanlis en extase.

La course était indiquée pour cinq heures, mais l'on nous conseilla de nous rendre au cirque vers une heure, parce que les couloirs ne tarderaient pas à s'encombrer de monde, et que nous ne pourrions pas parvenir à nos stalles, bien que marquées et réservées. Nous déjeunâmes donc à la hâte, et nous nous dirigeâmes vers la place des Taureaux, précédés de notre guide Antonio, garçon efflanqué et serré à outrance par une large ceinture rouge, qui faisait ressortir encore sa maigreur, dont il attribuait plaisamment la cause à des chagrins d'amour.

Les rues regorgeaient d'une foule qui s'épaississait en approchant du cirque; les aguadors, les débitans de *cebada* glacée, les marchands d'éventails et de parasols en papier, les vendeurs de cigarres, les conducteurs de calessines, faisaient un vacarme effroyable; une rumeur confuse planait sur la ville comme un brouillard de bruit.

Après d'assez longs détours dans les rues étroites et compliquées de Malaga, nous arrivâmes enfin à la bienheureuse place, qui n'a rien de remarquable à l'extérieur. Un détachement de soldats avait beaucoup de peine à contenir la foule qui voulait envahir le cirque; quoiqu'il fût tout au plus une heure, les gradins étaient déjà garnis du haut jusqu'en bas, et ce ne fut qu'avec force coups de coude et force invectives échangées que nous parvînmes à nos stalles.

Le cirque de Malaga est d'une grandeur vraiment antique, et peut contenir douze ou quinze mille spectateurs dans son vaste entonnoir, dont l'arène forme le fond, et dont l'acrotère s'élève à la hauteur d'une maison de cinq étages. Cela donne une idée de ce que pouvaient être les arènes romaines et de l'attrait de ces jeux terribles où

des hommes luttaient corps à corps contre des bêtes féroces, sous les yeux d'un peuple entier.

On ne saurait imaginer un coup d'œil plus étrange et plus splendide que celui que présentaient ces immenses gradins couverts d'une foule impatiente, et cherchant à tromper les heures de l'attente par toute sorte de bouffonneries et d'*andaluzades* de l'originalité la plus piquante. Les habits modernes étaient en fort petit nombre, et ceux qui les portaient étaient accueillis avec des rires, des huées et des sifflets; aussi le spectacle y gagnait-il beaucoup : les couleurs vives des vestes et des ceintures, les draperies écarlates des femmes, les éventails bariolés de vert et de jonquille, ôtaient à la foule cet aspect lugubre et noir qu'elle a toujours chez nous, où les teintes sombres dominent.

Les femmes étaient en assez grand nombre, et j'en remarquai beaucoup de jolies. La Malagueña se distingue par la pâleur dorée de son teint uni, où la joue n'est pas plus colorée que le front, l'ovale allongé de son visage, le vif incarnat de sa bouche, la finesse de son nez et l'éclat de ses yeux arabes, qu'on pourrait croire teints de *henné*, tant les paupières en sont déliées et prolongées vers les tempes. Je ne sais si l'on doit attribuer cet effet aux plis sévères de la draperie rouge qui encadre leurs figures, elles ont un air sérieux et passionné qui sent tout-à-fait son Orient, et que ne possèdent pas les Madrilègnes, les Grenadines et les Sévillanes, plus mignonnes, plus gracieuses, plus coquettes, et toujours un peu préoccupées de l'effet qu'elles produisent. Je vis là d'admirables têtes, des types superbes dont les peintres de l'école espagnole n'ont pas assez profité, et qui offriraient à un artiste de talent une série d'études précieuses et entièrement neuves. Dans nos idées, il semble étrange que des femmes puissent assister à un spectacle où la vie de l'homme est en péril à chaque instant, où le sang coule en larges mares, où de malheureux chevaux effondrés se prennent les pieds dans leurs entrailles; on se les figurerait volontiers comme des mégères au regard hardi, au geste forcené, et l'on se tromperait fort : jamais plus doux visages de madone, paupières plus veloutées, sourires plus tendres, ne se sont inclinés sur un enfant Jésus. Les chances diverses de l'agonie du taureau sont suivies attentivement par de pâles et charmantes créatures dont un poète élégiaque serait tout heureux de faire une Elvire. Le mérite des coups est discuté par des bouches si jolies, qu'on voudrait ne les entendre parler que d'amour. De ce qu'elles voient d'un œil sec des scènes de carnage qui feraient trouver

mal nos sensibles Parisiennes, l'on aurait tort d'inférer qu'elles sont cruelles et manquent de tendresse d'ame : cela ne les empêche pas d'être bonnes, simples de cœur, et compatissantes aux malheureux; mais l'habitude est tout, et le côté sanglant des courses, qui frappe le plus les étrangers, est ce qui occupe le moins les Espagnols, attentifs à la valeur des coups et à l'adresse déployés par les *toreros*, qui ne courent pas de si grands risques que l'on pourrait se l'imaginer d'abord.

Il n'était encore que deux heures, et le soleil inondait d'un déluge de feu tout le côté des gradins sur lesquels nous étions assis. Comme nous portions envie aux privilégiés qui se rafraichissaient dans le bain d'ombre projeté par les loges supérieures! Après avoir fait trente lieues à cheval dans la montagne, rester toute une journée sous un soleil d'Afrique, par une chaleur de 38 degrés, voilà qui est un peu beau de la part d'un pauvre critique qui, cette fois, avait payé sa place et ne voulait pas la perdre.

Les *asientos de sombra* (places à l'ombre) nous lançaient toutes sortes de sarcasmes; ils nous envoyaient les marchands d'eau pour nous arroser et nous empêcher de prendre feu; ils nous priaient d'allumer leurs cigarres aux charbons de notre nez, et nous faisaient proposer un peu d'huile pour compléter la friture. Nous répondions tant bien que mal, et quand l'ombre, en tournant avec l'heure, livrait l'un d'eux aux morsures du soleil, c'étaient des éclats de rire et des bravos sans fin.

Grace à quelques potées d'eau, à plusieurs douzaines d'oranges et à deux éventails toujours en mouvement, nous nous préservâmes de l'incendie, et nous n'étions pas encore cuits tout-à-fait, ni frappés d'apoplexie, lorsque les musiciens vinrent s'asseoir dans leur tribune et que le piquet de cavalerie se mit en devoir de faire évacuer l'arène, fourmillante de *muchachos* et *de mozos*, qui se fondirent je ne sais comment dans la masse générale, quoiqu'il n'y eût pas mathématiquement de quoi placer une personne de plus; mais la foule en certaines circonstances est d'une élasticité merveilleuse.

Un immense soupir de satisfaction s'exhala de ces quinze mille poitrines soulagées du poids de l'attente. Les membres de l'ayuntamiento furent salués d'applaudissemens frénétiques, et, lorsqu'ils entrèrent dans leur loge, l'orchestre se mit à jouer les airs nationaux, *Yo que soy contrabandista*, la marche de *Riego*, que toute l'assemblée chantait simultanément, en battant des mains et en frappant des pieds.

Nous n'avons pas la prétention de raconter ici les détails d'une course de taureaux. On en a tant de descriptions, et faites par des mains habiles, qu'il n'y a plus rien à dire sur ce sujet; nous ne voulons rapporter que les faits principaux, les coups remarquables de cette course, où les mêmes combattans tinrent la place trois jours sans se reposer, où vingt-quatre taureaux furent tués, où quatre-vingt-seize chevaux restèrent sur l'arène sans autre accident pour les combattans qu'un coup de corne qui effleura le bras d'un *capeador*, blessure qui n'avait rien de dangereux, et ne l'empêcha pas de reparaître le lendemain dans le cirque.

A cinq heures précises, les portes de l'arène s'ouvrirent, et la troupe qui devait opérer fit processionnellement le tour du cirque. En tête marchaient les trois *picadores*, Antonio Sanchez, José Trigo, tous deux de Séville, Francisco Briones, de Puerto-Real, le poing sur la hanche, la lance sur le pied, avec une gravité de triomphateurs romains montant au Capitole. La selle de leurs chevaux portait écrit en clous dorés le nom du propriétaire du cirque: *Antonio-Maria Alvarez*. Les *capeadores* ou *chulos*, coiffés du tricorne, embossés dans leurs manteaux de couleurs éclatantes, venaient ensuite; les *banderilleros*, en costume de Figaro, suivaient de près. En queue du cortége s'avançaient, isolés dans leur majesté, les deux *matadores*, *les épées*, comme on dit en Espagne, Montès de Chiclana et José Parra de Madrid. Montès était avec son fidèle quadrille, chose très importante pour la sécurité de la course, car, dans ces temps de dissensions politiques, il arrive souvent que les *toreros* christinos ne vont pas au secours des *toreros* carlistes en danger, et réciproquement. La procession se terminait significativement par l'attelage de mules destinées à enlever les taureaux et les chevaux morts.

La lutte allait commencer. L'alguazil, en costume bourgeois, qui devait porter au garçon de combat les clés du *toril*, et montait fort maladroitement un cheval fougueux, fit précéder la tragédie d'une farce assez réjouissante : il perdit d'abord son chapeau, puis les étriers. Son pantalon sans sous-pieds lui remontait jusqu'aux genoux de la façon la plus grotesque, et, la porte ayant été malicieusement ouverte au taureau avant qu'il eût eu le temps de se retirer de l'arène, sa frayeur, portée au comble, le rendit encore plus ridicule par les contorsions qu'il faisait sur sa bête. Cependant il ne fut pas renversé, au grand désappointement de la canaille; le taureau, ébloui par les torrens de lumière qui inondaient l'arène, ne l'aperçut pas tout d'abord et le laissa sortir sans coups de corne. Ce fut donc au

milieu d'un éclat de rire immense, homérique, olympien, que la course commença; mais le silence ne tarda pas à se rétablir, le taureau ayant fendu en deux le cheval du premier *picador* et désarçonné le second.

Nous n'avions de regards que pour Montès, dont le nom est populaire dans toutes les Espagnes, et dont les prouesses font le sujet de mille récits merveilleux. Montès est né à Chiclana, dans les environs de Cadix. C'est un homme de quarante à quarante-trois ans, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, l'air sérieux, la démarche mesurée, le teint d'une pâleur olivâtre, et n'ayant de remarquable que la mobilité de ses yeux, qui seuls semblent vivre dans son masque impassible; il paraît plus souple que robuste, et doit ses succès plutôt à son sang-froid, à la justesse de son coup d'œil, à sa connaissance approfondie de l'art qu'à sa force musculaire. Dès les premiers pas que fait un taureau sur la place, Montès sait s'il a la vue courte ou longue, s'il est *clair ou obscur,* c'est-à-dire s'il attaque franchement ou a recours à la ruse, s'il est de *muchas piernas* ou *aplomado*, léger ou pesant, s'il fermera les yeux en donnant la *cogida*, ou s'il les tiendra ouverts; grace à ces observations, faites avec la rapidité de la pensée, il est toujours en mesure pour la défense. Cependant, comme il pousse aux dernières limites la témérité froide, il a reçu dans sa carrière bon nombre de coups de corne, comme l'atteste la cicatrice qui lui sillonne la joue, et plusieurs fois il a été emporté de la place grièvement blessé.

Il était ce jour-là revêtu d'un costume de soie vert pomme brodé d'argent d'une élégance et d'un luxe extrême, car Montès est riche, et s'il continue à descendre dans l'arène, c'est par amour de l'art et besoin d'émotion, sa fortune se montant à plus de 50,000 douros, somme considérable si l'on songe aux dépenses de costume que les *matadores* sont obligés de faire, un habit complet coûtant de 1,500 fr. à 2,000 francs, et aux voyages perpétuels qu'ils font d'une ville à l'autre, accompagnés de leurs quadrilles.

Montès ne se contente pas, comme les autres épées, de tuer le taureau lorsque le signal de sa mort est donné. Il surveille la place, dirige le combat, vient au secours des *picadores* ou des *chulos* en péril. Plus d'un *torero* doit la vie à son intervention. Un taureau, ne se laissant pas distraire par les capes qu'on agitait devant lui, fouillait le ventre d'un cheval qu'il avait renversé, et tâchait d'en faire autant au cavalier abrité sous le cadavre de sa monture. Montès prit la bête farouche par la queue, et lui fit faire trois ou quatre tours

de valse à son grand déplaisir et aux applaudissemens frénétiques du peuple entier, ce qui donna le temps de relever le *picador*. Quelquefois il se plante tout debout devant le taureau, les bras croisés, l'œil fixe, et le monstre s'arrête subitement, subjugué par ce regard clair, aigu et froid comme une lame d'épée. Alors ce sont des cris, des hurlemens, des vociférations, des trépignemens, des explosions de bravos dont on ne peut se faire une idée; le délire s'empare de toutes les têtes, un vertige général agite sur les bancs les quinze mille spectateurs, ivres d'*aguardiente*, de soleil et de sang; les mouchoirs s'agitent, les chapeaux sautent en l'air, et Montès, seul calme de toute cette foule, savoure en silence sa joie profonde et contenue, et salue légèrement comme un homme capable de bien d'autres prouesses. Pour de pareils applaudissemens, je conçois qu'on risque sa vie à chaque minute; ils ne sont pas trop payés. O chanteurs au gosier d'or, danseuses au pied de fée, comédiens de tous genres, empereurs et poètes qui vous imaginez avoir excité l'enthousiasme, vous n'avez pas entendu applaudir Montès!

Quelquefois les spectateurs eux-mêmes le supplient de daigner exécuter un de ces tours d'adresse dont il sort toujours vainqueur. Une jolie fille lui crie en lui jetant un baiser : — Allons, señor Montès, allons, Paquirro (c'est son prénom), vous qui êtes si galant, faites quelque petite chose, *una cosita*, pour une dame. — Et Montès saute par-dessus le taureau en lui appuyant le pied sur la tête, ou bien il lui secoue sa cape devant le muffle, et, par un mouvement brusque, s'en enveloppe de façon à former une draperie élégante, aux plis irréprochables, puis il fait un saut de côté de manière à laisser passer la bête, lancée trop fort pour se retenir.

La manière de tuer de Montès est remarquable par la précision, la sûreté et l'aisance de ses coups; avec lui, toute idée de danger s'évanouit; il a tant de sang-froid, il est si maître de lui-même, il paraît si certain de sa réussite, que le combat ne semble plus qu'un jeu; peut-être même l'émotion y perd-elle. Il est impossible de craindre pour sa vie; il frappera le taureau où il voudra, quand il voudra, comme il voudra. Les chances du duel sont par trop inégales; un *matador* moins habile produit quelquefois un effet plus saisissant par les risques et les chances qu'il court. Ceci paraîtra sans doute d'une barbarie bien raffinée, mais les *aficionados*, tous ceux qui ont vu des courses et qui se sont passionnés pour un taureau franc et brave, nous comprendront assurément. Un fait qui se passa le dernier jour des courses prouvera la vérité de notre assertion, et fit voir un peu du-

rement à Montès jusqu'à quel point le public espagnol poussait l'esprit d'impartialité envers les hommes et envers les bêtes.

Un magnifique taureau noir venait d'être lâché dans la place. A la manière brusque dont il était sorti du *toril*, les connaisseurs en avaient conçu la plus haute opinion. Il réunissait toutes les qualités d'un taureau de combat; ses cornes étaient longues, aiguës, les pointes bien tournées; les jambes, sèches, fines et nerveuses, promettaient une grande légèreté; son large fanon, ses flancs développés, indiquaient une force immense. Aussi portait-il dans le troupeau le nom de Napoléon, comme le seul nom qui pût qualifier sa supériorité incontestable. Sans la moindre hésitation, il fondit sur le *picador* posté auprès des *tablas*, le renversa avec son cheval, qui resta mort sur le coup, puis s'élança sur le second, qui ne fut pas plus heureux, et qu'on eut à peine le temps de faire passer par-dessus les barrières, tout moulu et tout froissé de sa chute. En moins d'un quart d'heure, sept chevaux éventrés gisaient sur le sable; les *chulos* n'agitaient que de bien loin leurs capes de couleur, et ne perdaient pas de vue les palissades, sautant de l'autre côté dès que Napoléon faisait mine d'approcher. Montès lui-même paraissait troublé, et même une fois il avait posé le pied sur le rebord de la charpente des *tablas*, prêt à les franchir en cas d'alerte et de poursuite trop vive, ce qu'il n'avait pas fait dans les deux courses précédentes. La joie des spectateurs se traduisait en exclamations bruyantes, et les complimens les plus flatteurs pour le taureau s'élançaient de toutes les bouches. Une nouvelle prouesse de l'animal vint porter l'enthousiasme au dernier degré d'exaspération.

Un *sobre-saliente* (doublure) de *picador*, car les deux chefs d'emploi étaient hors de combat, attendait, la lance baissée, l'assaut du terrible Napoléon, qui, sans s'inquiéter de sa piqûre à l'épaule, prit le cheval sous le ventre, d'un premier coup de tête lui fit tomber les jambes de devant sur le rebord des *tablas*, et, d'un second lui soulevant la croupe, l'envoya avec son maître de l'autre côté de la barrière, dans le couloir de refuge qui circule tout autour de la place.

Un si bel exploit fit éclater des tonnerres de bravos. Le taureau était maître de la place, qu'il parcourait en vainqueur, s'amusant, faute d'adversaires, à retourner et à jeter en l'air les cadavres des chevaux qu'il avait décousus. La provision de victimes était épuisée, et il n'y avait plus dans l'écurie du cirque de quoi remonter les *picadores*. Les *banderilleros* se tenaient enfourchés sur les *tablas*, n'osant descendre harceler de leurs flèches ornées de papier ce re-

doutable lutteur, dont la rage n'avait pas besoin, à coup sûr, d'excitations. Les spectateurs, impatientés de cette espèce d'entr'acte, criaient : *las banderilleras, las banderilleras! — Fuego al alcalde!* le feu à l'alcade qui ne donne pas l'ordre! Enfin, sur un signe du gouverneur de la place, un *banderillero* se détacha du groupe et planta deux flèches dans le col de la bête furieuse, et se sauva de toute sa vitesse, mais pas assez promptement encore, car la corne lui effleura le bras et lui fendit la manche. Alors, malgré les vociférations et les huées du peuple, l'alcade donna l'ordre de la mort, et fit signe à Montès de prendre sa *muleta* et son épée, en dépit de toutes les règles de la tauromachie, qui exigent qu'un taureau ait reçu au moins quatre paires de *banderilleras* avant d'être livré à l'estoc du *matador*.

Montès, au lieu de s'avancer comme d'habitude au milieu de l'arène, se posa à une vingtaine de pas de la barrière pour avoir un refuge en cas de malheur; il était fort pâle, et, sans se livrer à aucune de ces gentillesses, coquetteries du courage qui lui ont valu l'admiration de l'Espagne, il déploya la *muleta* écarlate et appela le taureau, qui ne se fit pas prier pour venir. Montès exécuta trois ou quatre passes avec la *muleta*, tenant son épée horizontale à la hauteur des yeux du monstre, qui tout à coup tomba comme foudroyé et expira après un bond convulsif. L'épée lui était entrée dans le front et avait piqué la cervelle, coup défendu par les lois de la tauromachie, le *matador* devant passer le bras entre les cornes de l'animal et lui donner l'estocade entre la nuque et les épaules, ce qui augmente le danger de l'homme et donne quelque chance à son bestial adversaire.

Quand on eut compris le coup, car ceci s'était passé avec la rapidité de la pensée, un hourrah d'indignation s'éleva des *tendidos* aux *palcos;* un ouragan d'injures et de sifflets éclata avec un tumulte et un fracas inouï. — Boucher, assassin, brigand, voleur, galérien, bourreau, étaient les termes les plus doux. — A Ceuta Montès! au feu Montès! les chiens à Montès! mort à l'alcade! tels étaient les cris qui retentissaient de toutes parts. Jamais je n'ai vu une fureur pareille, et j'avoue en rougissant que je la partageais. Les vociférations ne suffirent bientôt plus; l'on commença à jeter sur le pauvre diable des éventails, des chapeaux, des bâtons, des jarres pleines d'eau et des fragmens de bancs arrachés. Il y avait encore un taureau à tuer, mais sa mort passa inaperçue à travers cette horrible bacchanale, et ce fut José Parra, la seconde épée, qui l'expédia en deux estocades assez bien portées. Quant à Montès, il était livide, son visage ver-

dissait de rage, ses dents imprimaient des marques sanglantes sur ses lèvres blanches, quoiqu'il affichât un grand calme et s'appuyât avec une grace affectée sur la garde de son épée, dont il avait essuyé dans le sable la pointe rougie contre les règles.

A quoi tient la popularité! Jamais personne n'aurait pu imaginer la veille et l'avant-veille qu'un artiste aussi sûr, aussi maître de son public que Montès, pût être si rigoureusement puni d'une infraction sans doute commandée par la plus impérieuse nécessité, vu l'agilité, la vigueur et la furie extraordinaires de l'animal. La course achevée, il monta en calessine, suivi de son quadrille, et partit en jurant ses grands dieux qu'il ne remettrait plus les pieds à Malaga. Je ne sais s'il aura tenu parole et se sera souvenu plus long-temps de l'insulte du dernier jour que des triomphes et des ovations du commencement. Maintenant je trouve que le public de Malaga a été injuste envers le grand Montès de Chiclana, dont toutes les estocades avaient été superbes, et qui avait fait preuve dans les occasions dangereuses d'un sang-froid héroïque et d'une adresse admirables, si bien que le peuple, enchanté, lui avait fait don de tous les taureaux qu'il avait frappés, et lui avait permis de leur couper l'oreille en signe de propriété, pour qu'ils ne pussent être réclamés ni par l'hôpital ni par l'entrepreneur.

Étourdis, enivrés, saturés d'émotions violentes, nous retournâmes à notre *parador*, n'entendant par les rues que nous suivions que des éloges pour le taureau et des imprécations contre Montès.

Le soir même, malgré ma fatigue, je me fis conduire au théâtre, voulant passer sans transition des sanglantes réalités du cirque aux émotions intellectuelles de la scène. Le contraste était frappant; là le bruit, la foule; ici l'abandon et le silence. La salle était presque vide, quelques rares spectateurs diapraient çà et là les banquettes désertes. L'on donnait cependant *les Amans de Teruel*, drame de Juan Eugenio Hartzembusch, l'une des plus remarquables productions de l'école moderne espagnole. C'est une touchante et poétique histoire d'amans qui se gardent une invincible fidélité à travers mille séductions et mille obstacles : ce sujet, malgré des efforts souvent heureux de la part de l'auteur pour varier une situation toujours la même, paraîtrait trop simple à des spectateurs français; les morceaux de passion sont traités avec beaucoup de chaleur et d'entraînement, quoique déparés quelquefois par une certaine exagération mélodramatique à laquelle l'auteur s'abandonne trop aisément. L'amour de la sultane de Valence pour l'amant d'Isabel, Juan Diego Martinez

Garcès de Marsilla, qu'elle fait apporter dans le harem endormi par un narcotique, la vengeance de cette même sultane lorsqu'elle se voit méprisée, les lettres coupables de la mère d'Isabel trouvées par Rodrigue d'Azagra, qui s'en fait un moyen pour épouser la fille et menace de les montrer au mari trompé, sont des ressorts un peu forcés, mais qui amènent des scènes touchantes et dramatiques. La pièce est écrite en prose et en vers. Autant qu'un étranger peut juger du style d'une langue qu'il ne sait jamais dans toutes ses finesses, les vers d'Hartzembusch m'ont paru supérieurs à sa prose. Ils sont libres, francs, animés, variés de coupe, assez sobres de ces amplifications poétiques auxquelles la facilité de leur prosodie entraîne trop souvent les méridionaux. Son dialogue en prose semble imité des drames modernes français et pèche par la lourdeur et l'emphase. *Les Amans de Teruel*, avec tous leurs défauts, sont une œuvre littéraire et bien supérieure à ces traductions arrangées ou dérangées de nos pièces du boulevard qui inondent aujourd'hui les théâtres de la Péninsule. On y sent l'étude des anciennes romances et des maîtres de la scène espagnole, et il serait à désirer que les jeunes poètes d'au-delà des monts entrassent dans cette voie plutôt que de perdre leur temps à mettre d'affreux mélodrames en castillan plus ou moins légitime.

Un *saynète* assez comique suivait la pièce sérieuse. Il s'agissait d'un vieux garçon qui prenait une jolie servante, « pour tout faire, » comme diraient les *Petites Affiches* parisiennes. La drôlesse amenait d'abord, à titre de frère, un grand diable de Valencien haut de six pieds, avec des favoris énormes, une *navaja* démesurée, et pourvu d'une faim insatiable et d'une soif inextinguible; puis un cousin non moins farouche, extrêmement hérissé de tromblons, de pistolets et autres armes destructives, lequel cousin était suivi d'un oncle contrebandier porteur d'un arsenal complet et d'une mine équivalente, le tout à la grande terreur du pauvre vieux, déjà repentant de ses velléités égrillardes. Ces variétés de sacripans étaient rendues par les acteurs avec une vérité et une verve admirables. A la fin survenait un neveu militaire et sage qui délivrait son coquin d'oncle de cette bande de brigands installés chez lui, qui caressaient sa servante tout en buvant son vin, fumaient ses cigarres et mettaient sa maison au pillage. L'oncle promettait de ne se faire servir dorénavant que par de vieux domestiques mâles. Les *saynètes* ressemblent à nos vaudevilles, mais l'intrigue en est

moins compliquée, et souvent ils consistent en quelques scènes détachées, comme les intermèdes des comédies italiennes.

Le spectacle se termina par un *bayle nacional*, exécuté par deux couples de danseurs et de danseuses d'une manière assez satisfaisante. Les danseuses espagnoles, bien qu'elles n'aient pas le fini, la correction précise, l'élévation des danseuses françaises, leur sont, à mon avis, bien supérieures par la grace et le charme; comme elles travaillent peu et ne s'assujettissent pas à ces terribles exercices d'assouplissement qui font ressembler une classe de danse à une salle de torture, elles évitent cette maigreur de cheval entraîné qui donne à nos ballets quelque chose de trop macabre et de trop anatomique; elles conservent les contours et les rondeurs de leur sexe : elles ont l'air de femmes qui dansent et non pas de danseuses, ce qui est bien différent.

Leur manière n'a pas le moindre rapport avec celle de l'école française. Dans celle-ci, l'immobilité et la perpendicularité du buste sont expressément recommandées; le corps ne participe presque pas aux mouvemens des jambes. En Espagne, les pieds quittent à peine la terre, point de ces grands ronds de jambe, de ces écarts qui font ressembler une femme à un compas forcé, et qu'on trouve en Espagne d'une indécence révoltante. C'est le corps qui danse, ce sont les reins qui se cambrent, les flancs qui ploient, la taille qui se tord avec une souplesse d'almée ou de couleuvre. Dans les poses renversées, les épaules de la danseuse vont presque toucher la terre; les bras pâmés et morts ont une flexibilité, une mollesse d'écharpe dénouée; on dirait que les mains peuvent à peine soulever et faire babiller les castagnettes d'ivoire aux cordons tressés d'or, et cependant au moment venu des bonds de jeune jaguar succèdent à cette langueur voluptueuse et prouvent que ces corps doux comme la soie enveloppent des muscles d'acier. Les almées moresques suivent encore aujourd'hui le même système; leur danse consiste dans les ondulations harmonieusement lascives du torse, des hanches et des reins, avec des renversemens de bras au-dessus de la tête. Les traditions arabes se sont conservées dans les pas nationaux, surtout en Andalousie.

Les danseurs espagnols, quoique médiocres, ont un air cavalier, galant et hardi, que je préfère de beaucoup aux graces équivoques et fades des nôtres. Ils n'ont l'air occupés ni d'eux-mêmes ni du public; ils n'ont de regards, de sourires que pour leur danseuse, dont ils paraissent toujours passionnément épris, et qu'ils semblent dis-

posés à défendre contre tous. Ils possèdent une certaine grace féroce, une certaine allure insolemment cambrée qui leur est toute particulière. En essuyant leur fard, ils pourraient faire d'excellens *banderilleros*, et sauter des planches du théâtre sur le sable de l'arène.

La *malagueña*, danse locale de Malaga, est vraiment d'une poésie charmante. Le cavalier paraît d'abord, le *sombrero* sur les yeux, embossé dans sa cape écarlate comme un hidalgo qui se promène et cherche les aventures. La dame entre, drapée dans sa mantille, son éventail à la main, avec les façons d'une femme qui va faire un tour à l'*Alameda*. Le cavalier tâche de voir la figure de cette mystérieuse syrène; mais la coquette manœuvre si bien de l'éventail, l'ouvre et le ferme si à propos, le tourne et le retourne si promptement à la hauteur de son joli visage, que le galant, désappointé, recule de quelques pas et s'avise d'un autre stratagème. Il fait parler des castagnettes sous son manteau. A ce bruit, la dame prête l'oreille; elle sourit, son sein palpite, la pointe de son petit pied de satin marque la mesure malgré elle; elle jette son éventail, sa mantille, et paraît en folle toilette de danseuse, étincelante de paillettes et de clinquans, une rose dans les cheveux, un grand peigne d'écaille sur la tête. Le cavalier se débarrasse de son masque et de sa cape, et tous deux exécutent un pas d'une originalité délicieuse.

En m'en revenant le long de la mer, qui réfléchissait dans son miroir d'acier bruni le pâle visage de la lune, je songeais à ce contraste si frappant de la foule du cirque et de la solitude du théâtre, de cet empressement de la multitude pour le fait brutal et de son indifférence aux spéculations de l'esprit. Poète, je me mis à envier le gladiateur; je regrettai d'avoir quitté l'action pour la rêverie. La veille, au même théâtre, l'on avait joué une pièce de Lope de Vega qui n'avait pas attiré plus de monde que l'œuvre du jeune écrivain : ainsi le génie antique et le talent moderne ne valent pas un coup d'épée de Montès!

Les autres théâtres d'Espagne ne sont d'ailleurs guère plus suivis que celui de Malaga, pas même le théâtre *del Principe* de Madrid, où se trouve cependant un bien grand acteur, Julian Romea, et une excellente actrice, Matilde Diez. L'antique veine dramatique espagnole semble être tarie sans retour, et pourtant jamais fleuve n'a coulé à plus larges flots dans un lit plus vaste; jamais il n'y eut fécondité plus prodigieuse, plus inépuisable. Nos vaudevillistes les plus abondans sont encore loin de Lope de Vega, qui n'avait pas de col-

laborateurs, et dont les œuvres sont si nombreuses, qu'on n'en sait pas le chiffre exact et qu'il en existe à peine un exemplaire complet. Calderon de la Barca, sans compter ses comédies de cape et d'épée, où il n'a pas de rival, a fait des multitudes d'*autos sacramentales*, espèces de mystères catholiques où la profondeur bizarre de la pensée, la singularité de conception, s'unissent à une poésie enchanteresse et de l'élégance la plus fleurie. Il faudrait des catalogues in-folio pour désigner seulement par leurs titres les pièces de Lope de Rueda, de Montalban, de Guevara, de Quevedo, de Tirso, de Rojas, de Moreto, de Guilhen de Castro, de Diamante et de tant d'autres. Ce qui s'est écrit de pièces de théâtre en Espagne pendant le XVI[e] et le XVII[e] siècle dépasse l'imagination; autant vaudrait compter les feuilles des forêts et les grains de sable de la mer: elles sont presque toutes en vers de huit pieds mêlés d'assonances, imprimées en deux colonnes in-quarto, sur papier à chandelle, avec une grossière gravure au frontispice, et forment des cahiers de six à huit feuilles. Les boutiques de librairie en regorgent; on en voit des milliers suspendues pêle-mêle au milieu des romances et des légendes versifiées des étalagistes en plein vent; l'on pourrait sans exagération appliquer à la plupart des auteurs dramatiques espagnols l'épigramme faite sur un poète romain trop fécond, que l'on brûla après sa mort sur un bûcher formé de ses propres œuvres. C'est une fertilité d'invention, une abondance d'évènemens, une complication d'intrigues dont on ne peut se faire une idée. Les Espagnols, bien avant Shakespeare, ont inventé le drame; leur théâtre est romantique dans toute l'acception du mot; à part quelques puérilités d'érudition, leurs pièces ne relèvent ni des Grecs ni des Latins, et, comme le dit Lope de Vega dans son *Arte nuevo de hacer comedias en este tiempo :*

> ... Quando he de escribir una comedia,
> Encierro los preceptos con seis llaves.

Les auteurs dramatiques espagnols ne paraissent pas s'être beaucoup préoccupés de la peinture des caractères, bien que l'on trouve à chaque scène des traits d'observation très piquans et très fins; l'homme n'y est pas étudié philosophiquement, et l'on ne rencontre guère dans leurs drames de ces figures épisodiques si fréquentes dans le grand tragique anglais, silhouettes découpées sur le vif, qui ne concourent qu'indirectement à l'action, et n'ont d'autre but que

de représenter une facette de l'ame humaine, une individualité originale, ou de refléter la pensée du poète. Chez eux, l'auteur laisse rarement apercevoir sa personnalité, excepté à la fin du drame, quand il demande pardon de ses fautes au public.

Le principal mobile des pièces espagnoles est le point d'honneur :

> Los casos de la honra son mejores,
> Porque mueven con fuerza a toda gente,
> Con ellos las acciones virtuosas
> Que la virtud es donde quiera amada,

dit encore Lope de Vega, qui s'y connaissait et qui ne se fit pas faute de suivre son précepte. Le point d'honneur jouait dans les comédies espagnoles le rôle de la fatalité dans les tragédies grecques. Ses lois inflexibles, ses nécessités cruelles, faisaient naître aisément des scènes dramatiques et d'un haut intérêt. *El pundonor*, espèce de religion chevaleresque avec sa jurisprudence, ses subtilités et ses raffinemens, est bien supérieur à l'Ἀνάγκη, à la fatalité antique, dont les coups aveugles tombent au hasard sur les coupables et sur les innocens. L'on est souvent révolté, en lisant les tragiques grecs, de la situation du héros, également criminel s'il agit ou s'il n'agit pas; le point d'honneur castillan est toujours parfaitement logique et d'accord avec lui-même. Il n'est d'ailleurs que l'exagération de toutes les vertus humaines poussées au dernier degré de susceptibilité. Dans ses fureurs les plus horribles, dans ses vengeances les plus atroces, le héros garde une attitude noble et solennelle. C'est toujours au nom de la loyauté, de la foi conjugale, du respect des aïeux, de l'intégrité du blason, qu'il tire du fourreau sa grande épée à coquille de fer, souvent contre ceux qu'il aime de toute son ame, et qu'une nécessité impérieuse l'oblige d'immoler. De la lutte des passions aux prises avec le point d'honneur résulte l'intérêt de la plupart des pièces de l'ancien théâtre espagnol, intérêt profond, sympathique, vivement senti par les spectateurs, qui, dans la même situation, n'eussent pas agi autrement que le personnage. Avec une donnée si fertile, si profondément dans les mœurs de l'époque, il ne faut pas s'étonner de la facilité prodigieuse des anciens dramaturges de la Péninsule. Une autre source non moins abondante d'intérêt, ce sont les actions vertueuses, les dévouemens chevaleresques, les renonciations sublimes, les fidélités inaltérables, les passions sur-

humaines, les délicatesses idéales résistant aux intrigues les mieux ourdies, aux embûches les plus compliquées. Dans ce cas, le poète semble avoir pour but de proposer aux spectateurs un modèle achevé de la perfection humaine. Tout ce qu'il peut trouver de qualités, il l'entasse sur la tête de son prince ou de sa princesse; il les fait plus soucieux de leur pureté que la blanche hermine, qui aime mieux mourir que d'avoir une tache sur sa fourrure de neige.

Un profond sentiment du catholicisme et des mœurs féodales respire dans tout ce théâtre, vraiment national d'origine, de fond et de forme. La division en trois journées, suivie par les auteurs espagnols, est assurément la plus raisonnable et la plus logique. L'exposition, le nœud et le dénouement, telle est la distribution naturelle de toute action dramatique bien entendue, et nous ferions bien de l'adopter, au lieu de l'antique coupe en cinq actes, dont deux sont si souvent inutiles, le second et le quatrième.

Il ne faudrait pas cependant s'imaginer que les anciennes pièces espagnoles fussent exclusivement sublimes. Le grotesque, cet élément indispensable de l'art du moyen-âge, s'y glisse sous la forme du *gracioso* et du *bobo* (niais), qui égaie le sérieux de l'action par des plaisanteries et des jeux de mots plus ou moins hasardés, et produit, à côté du héros, l'effet de ces nains difformes, à pourpoint bariolé, jouant avec des lévriers plus grands qu'eux, qu'on voit figurer auprès de quelque roi ou de quelque prince dans les vieux portraits des galeries.

Moratin, l'auteur du *Si delas Niñas*, de *El Cafe*, dont on peut voir le tombeau au Père-Lachaise de Paris, est le dernier reflet de l'art dramatique espagnol, comme le vieux peintre Goya, mort à Bordeaux en 1826, a été le dernier descendant reconnaissable encore du grand Velasquez.

Maintenant on ne représente plus guère sur les théâtres d'Espagne que des traductions de mélodrames et de vaudevilles français. A Jaën, au cœur de l'Andalousie, on joue *le Sonneur de Saint-Paul*; à Cadix, à deux pas de l'Afrique, *le Gamin de Paris*. Les *saynètes*, autrefois si gais, si originaux, d'une si haute saveur locale, ne sont plus que des imitations empruntées au répertoire du théâtre des Variétés. Sans parler de don Martinez de la Rosa, de don Antonio Gil y Zarate, qui appartiennent déjà à une époque moins récente, la Péninsule compte cependant plusieurs jeunes gens de talent et d'espérance; mais l'attention publique, en Espagne comme en France, est

détournée par la gravité des évènemens. Hartzembusch, l'auteur des *Amans de Teruel;* Castro y Orozco, à qui l'on doit *Fray Luis de Leon, ou le Siècle et le Monde;* Sorilla, qui a fait représenter avec succès le drame *el Rey y el Zapatero;* Breton de los Herreros, le duc de Rivas, Larra, qui s'est tué par amour; Espronceda, dont les journaux viennent d'annoncer la mort, et qui portait dans ses compositions une énergie passionnée et farouche, quelquefois digne de Byron, son modèle, sont, — hélas! pour les deux derniers il faut dire étaient, — des littérateurs pleins de mérite, des poètes ingénieux, élégans et faciles, qui pourraient prendre place à côté des anciens maîtres, s'il ne leur manquait ce qui nous manque à tous, la certitude, un point de départ assuré, un fonds d'idées communes avec le public. Le point d'honneur et l'héroïsme des vieilles pièces n'est plus compris ou semble ridicule, et la croyance moderne n'est pas encore assez formulée pour que les poètes puissent la traduire.

Il ne faut donc pas trop blâmer la foule qui, en attendant, envahit le cirque et va chercher les émotions où elles se trouvent; après tout, ce n'est pas la faute du peuple si les théâtres ne sont pas plus attrayans; tant pis pour nous, poètes, si nous nous laissons vaincre par les gladiateurs. En somme, il est plus sain pour l'esprit et le cœur de voir un homme de courage tuer une bête féroce en face du ciel que d'entendre un histrion sans talent chanter un vaudeville obscène, ou débiter de la littérature frelatée devant une rampe fumeuse.

THÉOPHILE GAUTIER.

JOB ET JO-UENN.

A MON AMI ADOLPHE DITTMER.

I.

O douce voix de la faiblesse,
Comme au cœur le plus dur vous entrez sans effort!
Honte à qui vous entend et lâchement s'endort!
Pour l'enfance pitié! pitié pour la vieillesse!
Le fort cache souvent l'épine qui le blesse;
Hélas! pitié pour le plus fort!

— « Vous étiez sans pain, sans asile,
« Quand sur la rue on vous a pris;
« A toutes les lois indocile,
« Que faisiez-vous seul à Paris?

— « Hélas! je cherchais de l'ouvrage!
« Pars, Job, m'avait dit un ancien;

« Avec des bras et du courage
« On ne manque jamais de rien.

« Mais la misère est la plus forte.
« Que ne suis-je en notre maison !..
— « Vous mendiez de porte en porte,
« Et vous méritez la prison. »

Ah! juge, voyez cet œil cave
Et ce front de pâleur couvert :
Si jeune avec un teint si have!
L'innocent, comme il a souffert!

Quoi! la pauvreté, c'est un crime!
Loi sans cœur, fille de l'argent!
Ce qu'il faut plaindre, on le réprime;
Le malfaiteur vaut l'indigent.

Ce corps épuisé par le jeûne
Vous a laissé voir tous ses maux,
Sondez aussi cette ame jeune,
Prête à s'ouvrir dans les sanglots.

O discours vrais et pleins de charmes!
Croyance, bonne foi, candeur
Qui des yeux fait jaillir les larmes,
Germer la pitié dans le cœur!

— « Parlez, Job! Par un soir d'automne
« Quand vous erriez sur le pavé,
« En secret demandant l'aumône,
« Sous vos habits qu'a-t-on trouvé?

— « *De l'Ouvrier dans la misère*
« C'était *le Guide et le Devoir;*
« Monsieur, c'était une prière
« Que je lisais matin et soir. »

II.

O douce voix de la faiblesse,
Comme au cœur le plus dur vous entrez sans effort!
Honte à qui vous entend et lâchement s'endort!
Pour l'enfance pitié! Pitié pour la vieillesse!
Le fort cache souvent l'épine qui le blesse.
Hélas! pitié pour le plus fort!

Au seuil d'un cachot d'Italie,
Sur un marbre j'ai vu la Mère-de-Douleurs;
J'ai vu son beau visage inondé de ses pleurs;
Elle ouvrait aux passans une main qui supplie,
Et sa bouche disait avec mélancolie :
Ayez pitié de leurs malheurs!

Pour tous ceux que leur sort enlace,
Pitié! cœurs sans espoir, corps usés de travaux,
Tous pareils en misère à ces pauvres chevaux,
Qui, sous l'équarrisseur, mornes, la tête basse,
Attendent qu'on leur donne enfin le coup de grace,
Signal de l'éternel repos.

III.

Le voilà couché dans la rue,
Jô-uenn, le noble et bon cheval!
A l'entour le peuple se rue,
Un peuple stupide et brutal.

Le mors a déchiré sa bouche,
Le brancard écorché ses reins,
Plaie où vient bourdonner la mouche;
Les enfans arrachent ses crins.

Las! Jô-uenn, toi qui sur la lande,
Du point du jour à son déclin,
Tondais les pousses de lavande,
Près de ta mère heureux poulain!

Et quand Mélen, ton jeune garde,
Couché sous un genêt fleuri,
Te jouait un air de bombarde,
Tu bondissais comme un cabri.

Mais passe un jour dans ce domaine
Un Normand, effroi des troupeaux;
Et jusqu'à Paris on t'emmène,
Paris, cet enfer des chevaux.

Adieu la lande! adieu la grève!
Les prés où l'on broute au hasard!
Tu resteras sans paix ni trève
Dans les tenailles d'un brancard.

Hélas! sans paix et sans relâche,
Bien d'autres malheureux, crois-moi,
Comme toi vivent à la tâche,
Au travail meurent comme toi...

Mais, chut! l'heure de l'agonie
Soulève et fait battre son flanc :
Jô-uenn, ta souffrance est finie!
Dors, Jô-uenn, le bon cheval blanc!

Pourtant une rumeur confuse
Éveille encor l'agonisant,
L'air lointain d'une cornemuse
De quelque noce d'artisan.

A cette voix, la pauvre bête
Tente un mouvement convulsif;
Puis, laissant retomber sa tête,
Ferme son œil doux et pensif.

Pour tous ceux que leur sort enlace,
Pitié! cœurs sans espoir, corps usés de travaux,
Tous pareils en misère à ces pauvres chevaux,
Qui, sous l'équarrisseur, mornes, la tête basse,
Attendent qu'on leur donne enfin le coup de grace,
Signal de l'éternel repos.

A. Brizeux.

LA
DOMINATION ANGLAISE
DANS L'HINDOUSTAN.

IMPRESSIONS D'UN VOYAGEUR.[1]

Des voyageurs prévenus répètent chaque jour que le joug de l'Angleterre est un bienfait pour les populations de l'Hindoustan. Depuis plus d'un siècle que les Anglais exploitent seuls cette immense contrée, jadis si riche et toujours fertile, ils ont sans doute modifié d'une manière sensible l'état moral et physique des cent trente millions d'habitans qu'ils ont été appelés à gouverner. L'Angleterre, si avancée dans les arts, les sciences, le commerce, l'agriculture, l'industrie, n'aura certainement pas manqué d'en faire partager les avantages à ses colonies de l'Inde, pour lesquelles elle est animée

(1) Ces impressions s'écartent un peu de l'idée qu'on se fait généralement de l'Inde anglaise, comme de l'opinion exprimée à diverses reprises dans la *Revue*, en ce qui touche la politique de l'Angleterre vis-à-vis de l'Hindoustan. Nous n'en avons pas moins cru devoir les accueillir à titre de renseignemens puisés sur les lieux mêmes, pendant un long séjour, par un homme grave et consciencieux.

d'une si vive sollicitude. Voyons à quoi se réduisent à cet égard les bienfaits qu'elles lui doivent.

Si l'on jette les yeux sur une carte de l'Hindoustan, il est aisé de reconnaître combien était vaste ce qu'on appelait communément *l'empire du grand Mogol*. Je l'ai récemment parcouru à cheval dans tous les sens, du nord au sud, de l'est à l'ouest; j'ai remonté ses plus grands fleuves depuis leur embouchure jusqu'à leur source; j'ai visité les villes et les villages, reconnu les produits du sol, observé l'état de civilisation, la condition des castes depuis les plus élevées jusqu'aux plus basses, sans oublier leurs lois, leurs mœurs, les traditions, qui ont tant d'influence sur la manière d'être des individus. Dans cette vaste étendue de pays, les terres sont généralement très fertiles, et quelques-unes, par exemple toutes celles du Bengale, surpassent en fécondité la vallée du Nil, non-seulement à raison de l'abondance du riz, du froment, du coton, et de toutes les autres choses nécessaires à la vie, mais aussi par ces productions si importantes que l'Égypte connaît à peine, telles que la soie, le sucre, l'indigo, etc. En considérant cette abondance et cette richesse de produits, j'ai été frappé et on ne peut plus surpris de la misère affreuse dans laquelle sont plongés les trois quarts des indigènes. Une contrée où les mères sont souvent forcées de vendre leurs filles pour se procurer un peu de pain est-elle une contrée heureuse? Là où l'esclavage existe encore (1), la civilisation a-t-elle fait quelques progrès? car, quoique l'esclavage soit prohibé dans les possessions anglaises, il y existe cependant de fait; il n'est pas de jour où l'on ne fasse quelqu'une de ces ventes qui, sans être entièrement publiques, peuvent cependant être considérées comme telles. Pourtant cette espèce de servage, à quelques exceptions près, est encore préférable à la liberté dont jouissent des milliers d'infortunés errans autour des villages, le

(1) En 1837, pendant que j'étais à Calcutta, occupant une maison dans la rue Chitpodrad, à côté d'une famille mongole, une jeune femme, qui s'était échappée de la maison voisine, en passant sur les saillies que formaient les pierres du mur du premier étage, se présenta tout à coup à ma croisée, les mains jointes, les yeux égarés. Aussitôt qu'elle eut pénétré dans ma chambre, elle saisit mes pieds, qu'elle tenait étroitement embrassés, refusant de se lever jusqu'à ce que je lui promisse ma protection. Elle avait au cou les marques d'une chaîne; sa bouche était saignante; un coup qu'elle venait de recevoir lui avait brisé les trois dents de devant. Elle me raconta qu'elle vivait chez cette famille mongole depuis trois ans avec d'autres esclaves, qu'elles étaient presque toujours enchaînées, surchargées de travail et maltraitées. Je fis prévenir la police, qui la mena devant le magistrat, chez lequel elle fit sa déposition. Le Mongol ne fut pas puni.

long des fleuves, dans les *séraï* (1), sur les voies publiques, mendiant une poignée de *soudji* (2), quelques grains de maïs, ou bien les restes du repas du voyageur que des chiens viennent leur disputer. Couverts de haillons et de vermine, souvent entièrement nus, les joues creuses, les yeux hagards, les pommettes saillantes, les dents allongées, les genoux plus volumineux que les cuisses, ces squelettes ambulans ont tout juste assez de vie pour soutenir leur structure presque tout osseuse. Leur cri de détresse est : *Boukha marta sahéb, kangal mahatadje ka pét kali hai*; « oh! monsieur, je meurs de faim; le ventre du misérable, de l'infortuné, est vide. » Hélas! leur physionomie ne montre que trop la vérité de leurs paroles. On voit le long du Gange, entre Coholgonde et Monghyr, des femmes, des vieillards, des enfans, sortir nus du creux des rochers, courant après les bateaux pour obtenir une poignée de riz, qui souvent leur est refusée. Dans une contrée qu'Aurengzèb appelait le *paradis des régions*, que de misère! J'ai vu les pauvres fellahs de l'Égypte, je connais les durs traitemens qu'on leur fait éprouver, et je préférerais néanmoins leur condition à celle des mendians hindous connus sous le nom de *rayots*. Les Anglais, si humains et si généreux pour tout ce qui tient à la famille et à la patrie, oublient malheureusement trop, du moins dans l'Hindoustan, qu'il y a des êtres qui souffrent au sein des pays soumis à leur domination. Croient-ils donc qu'un musulman hindou, un bouddhiste, sont insensibles aux tiraillemens de la faim et aux vicissitudes atmosphériques? La différence de croyance sépare-t-elle ces malheureux de l'humanité? Les chiens et les chevaux des conquérans trouvent un abri et ont des alimens; lorsqu'ils sont malades, ils ont droit à des médicamens et au repos. On ne pourrait en dire autant d'un quart de la population hindoue.

Je ne confonds pas les mendians dont je viens de parler avec les fakirs : ceux-ci peuvent se soumettre volontairement à de cruelles épreuves; mais, quand la nature commande en maître, ils trouvent toujours moyen de satisfaire les besoins les plus pressans, leur caractère religieux les faisant bien accueillir ou craindre de leurs compatriotes. Il n'en est pas de même des infortunés *rayots*. A quelle caste appartiennent-ils généralement? Souvent à la plus utile, à celle des *soudras*. Une épidémie, une inondation, une sécheresse, ou bien les poursuites trop vives du *zemindar* (fermier de la compagnie), les

(1) Caravansérails.
(2) Farine de maïs.

ont exilés des champs de leurs aïeux, et ils courent les campagnes et les villes. Chassés comme étrangers, *purdessis*, poussés par les tourmens de la faim, ne pouvant trouver d'ouvrage, ils se livrent au vol et au brigandage; contraste bien frappant avec leurs maîtres, qui meurent presque tous de bonne heure des effets d'une alimentation trop riche et de l'abus des boissons alcooliques. — *Sahéb logue dén bheur khaté pité hain, kalla admi ghom aour boukh khata hai.* « L'homme blanc, disent-ils, mange et boit le jour entier, l'homme noir dévore sa faim avec sa honte. »

Si l'on pénètre dans les demeures de ces hommes si utiles et si laborieux, quel séjour! Une hutte de boue; pour tout meuble, un *tcharpaï* (lit de cordes tressées avec des herbes), une natte grossière, quelques écuelles en bois, rarement en cuivre; pour tout vêtement, un *langouti* (petit chiffon pour cacher les parties sexuelles), un linge grossier destiné à abriter leur tête contre un soleil de 50 à 60 degrés centigrades; une couverture de laine noire pour l'hiver (*kamli*). Ils n'ont le plus souvent d'autre nourriture que de la farine délayée dans de l'eau froide, et dont, faute de sel, ils cherchent à corriger la fadeur par des pimens. Autour d'eux, les champs sont couverts d'indigo, de tabac, d'opium, de coton, d'huile de ricin, et de toute espèce de céréales; mais, faute d'avances, ils sont à la merci des *zemindars*, qui, leur fournissant le bétail ainsi que tous les instrumens aratoires, exploitent ensuite ces malheureux comme des serfs. A quoi attribuer tant de misères? Est-ce au manque de terres? Non, car il y a des provinces entières qui restent incultes. Est-ce que le gouvernement anglo-hindou est plus oppressif pour les masses que les princes indigènes? Non, sans doute; mais ce gouvernement veut l'impôt, qui est demeuré à peu près tel qu'il était sous Akber pour chaque produit du sol. On n'a pas égard aux sécheresses et aux famines devenues si communes dans certaines provinces par le défaut de puits et de canaux. Trompé dans son espoir, le cultivateur n'a pas les ressources qu'offraient, sous les empereurs, les travaux publics, ainsi que les manufactures indigènes, qui occupaient tant de bras; ces manufactures ont été détruites, afin d'éviter une concurrence fâcheuse pour celles de la métropole. La culture forcée de l'opium, si nuisible au sol, si peu profitable au cultivateur, envahit des royaumes entiers et tous les meilleurs terrains, ceux qui produiraient des plantes utiles à l'homme. Le monopole du sel, principalement à charge à la masse de la population, qui en consomme une grande quantité à cause de sa nourriture toute végétale, est un des plus

odieux et des plus tyranniques pour les malheureux Hindous. Tous les petits princes dont les états ont été morcelés et les trésors épuisés se sont vus forcés de renvoyer une foule de serviteurs qu'ils occupaient autrefois. Ces grands fleuves qui, au moyen de canaux, de dérivations, pourraient fertiliser d'immenses régions, vont perdre inutilement leurs eaux dans la mer ou les sables. Depuis plus d'un siècle que les Anglais possèdent ce beau pays, qu'ils ont peu fait pour le bonheur du peuple! Est-ce en multipliant les boutiques d'opium et de marchands de vin jusque dans le moindre village, qu'ils ont pu améliorer l'état moral des individus? L'Inde n'a guère servi qu'à alimenter les fabriques de l'Angleterre, à recevoir ses exportations en hommes comme en marchandises, à enrichir de ses trésors les employés de la compagnie. C'est même à la compagnie principalement que la conquête est profitable. Les avantages que peut en retirer la métropole paraîtront bien minimes, si l'on songe à l'étendue et à la qualité du sol, à ses produits et à sa population. En supposant que la race hindoue ou musulmane consommât par individu, en marchandises anglaises, un dixième seulement de ce que consomme un *settler* de la Nouvelle-Galles du Sud ou un Européen de l'Hindoustan, l'Inde seule produirait pour les douanes de la métropole un revenu de plus de 800 millions de francs. Manchester, Birmingham, Liverpool et toutes les cités manufacturières de la Grande-Bretagne n'auraient jamais trop de bras pour suffire à tant de besoins. Malheureusement pour l'Angleterre, il n'en est pas ainsi. Les draps et les armes ne trouvent d'écoulement que parmi les cent mille Anglais disséminés sur la presqu'île gangétique, et dans l'armée de deux cent vingt mille cypaies qui forme la principale force militaire de la compagnie. Pour les boissons alcooliques, le sucre, thé, café, conserves alimentaires, quincaillerie, coutellerie, objets de luxe, etc., ce sont les Anglais seuls qui en usent, et l'Amérique est encore là pour faire une concurrence fâcheuse à la métropole. Les articles de chaussure et de sellerie sont préparés et travaillés dans le pays. Les indigènes les plus aisés achètent seuls des étoffes de coton; la classe moyenne préfère les *doutti* (1) et les *doupatta* (2) grossiers fabriqués dans la contrée. Les *radjas*, les *naouabs*, font venir pour eux et leur harem, de Delhi, de Bénarès, de Gouzerat, des étoffes d'or, d'argent et de soie, qu'on n'a pas encore essayé d'imiter en Europe.

(1) Pièce de toile qui sert à l'habillement des Hindous.
(2) Pièce d'étoffe dont s'enveloppent les femmes hindoues.

Amrutsir, Kaschemir, Loudiana, leur fournissent les châles nécessaires dans la saison froide. La France envoie les objets de mode et de fantaisie, ainsi que ses vins fins et ses eaux-de-vie. Genève fournit son horlogerie. On le voit, le commerce de ce vaste empire n'est pas aussi profitable à l'industrie anglaise qu'on pourrait d'abord être porté à le croire. L'Hindou a peu de besoins; quelle que soit l'augmentation de sa fortune, ses dépenses restent à peu près les mêmes. Ses goûts sont en tout opposés à ceux des nations civilisées de l'Occident. Il n'y a que les *omrav* (nobles) qui se montrent fastueux et prodigues; mais c'est en femmes, en chevaux, en éléphans, en esclaves, qu'ils dissipent leur argent. A peine trouve-t-on chez eux quelques tableaux, quelques armes d'Europe, quelques objets de luxe insignifians. Quant aux clans montagnards situés sur les flancs méridionaux des Himalayas, on ne voit chez eux aucun article d'origine anglaise.

L'Inde, qui autrefois recevait de l'Europe les métaux précieux en échange de marchandises, est maintenant obligée d'en fournir continuellement. On sait qu'une partie considérable de l'argent qui, sorti des mines de l'Amérique, était emporté en Asie par diverses routes, arrivait dans l'Hindoustan. D'un autre côté, une multitude de navires indiens, hollandais, anglais ou portugais, allaient tous les ans porter des produits de l'Hindoustan au Pégou, à Tanasserim, Siam, Ceylan, Achem, Macassar, aux Maldives, à Mozambique, etc. Ils rapportaient aussi dans l'Inde beaucoup d'or tiré de ces divers pays. Une partie de l'argent que les Hollandais rapportaient du Japon venait tôt ou tard se vendre dans l'Hindoustan et n'en sortait plus guère; car, bien que ce pays eût besoin de cuivre, de girofle, de muscade, de cannelle, que les Hollandais lui expédiaient du Japon, des Moluques, de Ceylan et d'Europe, et quoique l'Angleterre lui fournît du plomb, la France des écarlates, la Perse et l'Arabie des chevaux, la Chine du musc et de la vaisselle, les îles de Bahrem des perles, le Caboul des fruits, etc., les métaux précieux n'en restaient pas moins dans le pays, parce que les négocians recevaient en échange des marchandises, y trouvant mieux leur compte qu'à remporter de l'argent. L'Hindoustan était devenu ainsi comme un abîme où venait s'engloutir une grande partie de l'or de l'Europe et de l'Asie. L'Angleterre a trouvé moyen d'épuiser cette mine si féconde sans en employer la moindre partie en monumens ou en objets d'utilité publique. Tout ce que l'Inde possède en ce genre remonte à ses princes indigènes; la compagnie n'a pas ouvert un puits, creusé un

étang, coupé un canal, bâti un pont, si ce n'est pour le passage des troupes; encore c'est ordinairement un ouvrage si éphémère, que l'année suivante il faut remettre la main à l'œuvre. Les travaux des Hindous, comme ceux des Romains, étaient gigantesques et semblaient faits pour l'éternité; ceux des Anglais portent un cachet de mesquinerie presque général; les seules routes qu'on ait tracées sont celles de Bombay et de Calcutta, qui viennent se joindre à Dehli; elles sont impraticables pour les voitures dans la saison des pluies, parce qu'elles ne sont ferrées qu'en partie.

Quant à ces écoles anglaises établies à Calcutta, Madras, Bombay, Agra, Dehli, Benarès, où les fils des *babous* (riches hindous) et des *sercars* (courtiers) envoient seuls leurs enfans, elles sont ordinairement plus nuisibles qu'utiles et ne servent qu'à former des écrivains pour les bureaux et cours de justice, ou des pédans qui deviennent une plaie pour leurs compatriotes. Les élémens d'instruction qu'on y enseigne sont la grammaire, le latin et une géographie tronquée. A quoi ont abouti toutes ces missions, ces écoles anabaptistes, luthériennes ou catholiques? Uniquement à faire connaître leur impuissance. Ce n'est qu'après avoir amélioré la position physique de l'individu qu'on devrait s'occuper de sa position morale; l'homme qui a faim, qui a froid, qui souffre, réclame avant tout des alimens, des vêtemens, ou les moyens de s'en procurer. Dans une contrée où il y a tant de malheureux, on chercherait en vain un seul hôpital civil, un seul bureau de bienfaisance; il n'y a que les soldats et les employés du gouvernement qui aient droit à sa charité ou à ses bienfaits. L'influence tant vantée des missions est nulle; elles n'ont d'autres prosélytes que des enfans sans parens que les missionnaires achètent en bas âge, et qui plus tard retournent tous à la religion de leurs compatriotes. Il faut le dire aussi, les sectateurs du Christ ne sont guère plus charitables, plus humbles, que les disciples de Brahma, de Confucius ou de Mahomet? A quoi bon prêcher l'abstinence à des hommes dont les pénitences sont si terribles qu'elles auraient peut-être effrayé nos premiers martyrs? Sont-ils bien venus à prêcher l'humilité à de pareils hommes, ceux à qui il faut des palais, des palanquins, des voitures et de nombreux domestiques? J'ai assisté au service divin dans les temples de Sérampour, de Benarès, de Loudiana, de Delhi, de Simlah; il n'y avait là aucune oreille hindoue pour recueillir la parole du Seigneur, aucune voix pour interrompre celle de l'officiant, si ce n'est l'écho de ces voûtes. On prêchait dans le désert.

Si l'on voulait que les missions religieuses étendissent et consolidassent leur influence dans le pays, il faudrait que le gouvernement anglo-hindou se montrât moins pénétré de l'importance de la mythologie brahminique. Il serait mal sans doute de heurter les préjugés religieux de ces nations, ou de les combattre à la manière du clergé catholique espagnol dans ses possessions des Indes et de l'Amérique; mais on pourrait se montrer tolérant, sans paraître partager, comme on le fait, toutes les superstitions qui arrêtent dans son développement la société hindoue. Durant les fêtes de la *Dourga* et de *Kali*, les canons du fort William ne cessent de tonner en l'honneur de ces deux déesses. A la fête de la Kali surtout, le fanatisme religieux s'abandonne aux plus cruelles et aux plus dégoûtantes folies dans les processions publiques, qui se font alors au son des instrumens; les uns, couverts de vêtemens où le sang ruisselle, paraissent à ces processions la langue percée d'une broche; d'autres ont les paupières recouvertes d'hameçons, ou bien ils passent, en plusieurs parties de leur corps, des bambous flexibles entre la peau et la chair. Ces cérémonies ont quelque chose de plus révoltant que celle du *satti* même (1). Est-ce qu'un gouvernement chrétien devrait, comme les brahmes, exploiter la crédulité des pauvres Hindous, et vivre aux dépens de la pagode de Jaguernat? Devrait-il prélever un impôt d'une roupie sur tout individu qui se baigne au confluent du Gange et de la Djoumna, ou à Hurdouor, à une certaine époque de l'année?

Les Européens jugent trop souvent de l'état actuel de l'Hindoustan d'après les villes maritimes, telles que Madras, Bombay et Calcutta, villes qui ont à elles seules le monopole du commerce de toute la presqu'île aussi bien que du golfe Persique et de la mer Rouge. Ces villes sont les seules précisément où se soient concentrées les richesses et l'aisance. Mais peut-on comparer les habitans de ces cités opulentes aux populations répandues dans tant de royaumes, de villes et de villages? Si, en se reportant vers le passé, on erre au milieu des dunes solitaires où s'élevaient autrefois des capitales florissantes, quel changement! Que sont devenus les trésors de Golconde et de Bejdapour? Ces cités ont-elles été frappées de la peste? Visitons Dakka sur le Brahmapoutra; cherchons ces fabriques où se tissaient les mousselines délicates qui, par leur cherté, étaient réservées à la parure des reines ou des sultanes. Ses ateliers sont détruits; nous ne rencontrons plus que quelque malheureux tisserand travaillant au

(1) Cérémonie où la femme se brûlait sur le corps de son mari.

milieu des décombres et des jardins qui occupent l'emplacement de l'ancienne capitale du Bengale : là où vivaient autrefois deux cent mille ames, à peine en compterait-on quinze mille. Traversons tout ce Djessore où des milliers de rivières fertilisent sans cesse des terres si riches en indigo. Dans ce petit delta du Gange, il se commet plus d'abus tyranniques, plus d'actions déshonorantes que dans les quatre présidences réunies? Là l'Européen, le cultivateur d'indigo, peut s'emparer du champ de son voisin, couper la plante à sa maturité, et profiter impunément des travaux et des sueurs du malheureux Hindou, pourvu qu'il ait plus d'argent que lui pour acheter de faux témoins. Un faux témoignage se vend généralement trois à quatre roupies.

Prenons le Bagarapty et remontons le Gange jusqu'à Radjemahal; une forêt de bambous a remplacé la grande ville; le palais du prince était assis sur le rivage, le fleuve en a englouti la moitié. Il restait encore quelques appartemens de marbre couverts d'inscriptions arabes en lettres d'or : on vient d'en mutiler les restes, afin d'orner la demeure du *civilian* (employé civil) et du marchand. Plus loin, Monghyr, situé aussi au pied des montagnes, dans une position magnifique, n'a plus qu'une misérable population de forgerons, d'armuriers et de pêcheurs vivant sur une plage sablonneuse, dans de mauvaises huttes. Le fort est occupé par des invalides. Sur l'emplacement de l'ancienne ville sont des jardins et quelques villas de *civilians*. Laissons Patna, Ghazipour, Bénarès, qui ont déjà perdu beaucoup de leur splendeur primitive. Détournons nos yeux de cette superbe forteresse hindoue, *Chounarghar;* là gémit une héroïne, une princesse musulmane, la reine de Lacknao, qu'on a violemment arrachée de son trône. Amarrons un instant notre *houlack* (bateau indien) à cette colonne renversée, au confluent du Gange et de la Djoumna; nous voici dans la cité de Dieu, *Allahabad*, la capitale du Bandelkand. Le fort, un des plus beaux et des plus considérables de l'Inde, est encore parfaitement bien conservé; mais où est la ville? Nous passons toujours au milieu des *benglas* (maisons européennes avec jardin), qui occupent une étendue de près de deux milles. Ce petit village de *banians* (marchands hindous), où l'on ne voit que marchandises anglaises, c'est *Kidgunge*, devant qui s'est effacée la vieille cité; le *châok* ou marché est tout ce qui en reste. Mais quel est ce camp? quels sont ces hommes portant costumes et physionomies étrangères? Ce sont des Maharrates, les serviteurs de la régente de Goualior, la *Badja-Bhaï*, qu'on retient injustement prisonnière. Le mué-

zim appelle les fidèles à la prière, du haut d'une tour en ruine; cette tour est le dernier débris qui soit resté debout de la superbe mosquée *Djumna-Mesdjid;* tous ces fragmens, ces colonnes mutilées gisant dans les eaux du fleuve, lui appartenaient jadis. Pour un millier de roupies, on aurait pu cependant opposer une digue à la Djoumna, et conserver un chef-d'œuvre d'architecture musulmane.

Quittons ces décombres; peut-être serons-nous plus heureux dans nos autres excursions. Cet homme à la mise simple, au port noble et majestueux, qui s'avance vers nous, c'est un prince hindou, le radja de Pouna, naguère riche et puissant, maintenant pauvre et malheureux. On lui a pris ses trésors, on l'a chassé de ses états au mépris des traités sanctionnés par le parlement; il a honte de ne pouvoir nous offrir le *khillat* (habit de cérémonie que donnent les radjas et les naouabs). Voici le *schaa-zade* (fils d'empereur), auquel l'agent anglais vient de permettre de faire une promenade sur la Djoumna. Ce dernier rejeton de ces rois qui s'intitulaient les conquérans du monde est pensionné, nourri, habillé par les fils de ces marchands qui mendièrent autrefois de ses aïeux un coin de terre au fond de leurs provinces les plus reculées. Depuis la conquête anglaise, tous ces rois de l'Hindoustan sont réduits à un état de pénurie extrême. La compagnie a dissipé leurs richesses, envahi leur territoire, et forcé les héritiers légitimes à quitter le trône pour mettre à leur place des créatures qu'elle oblige, pour ainsi dire, à opprimer les populations, afin de les préparer à passer plus aisément sous le joug britannique. Ne pouvant soutenir leur rang à cause des exigences sans fin des agens politiques placés à leur cour, et des troubles qu'ils y fomentent, la plupart de ces princes finissent par faire abandon de leurs états pour une pension annuelle reversible sur leurs enfans; mais des chicanes et des contestations sans nombre ne manquent jamais de s'élever quand il s'agit de la payer.

J'ai vu en 1838, à Calcutta, les petits-fils de Typou-Sultan ne recevoir plus que 150 roupies par mois au lieu de 40,000 qu'on leur avait d'abord promises; en 1840, l'héritier présomptif de la couronne de Bourdouan (radja Pertab Chand) était emprisonné et traité comme un imposteur, parce qu'il venait réclamer l'héritage de ses pères, qu'on avait donné à un de ses oncles au prix de sacrifices énormes; c'était une restitution de plus de 100 lacks de roupies (25 millions de francs (1) que le gouvernement avait à lui faire. On ne niait pas la

(1) Le lack de roupies est de 250,000 francs.

dette; mais, comme on voulait éviter de la payer, on entamait un procès. On conservait ainsi les apparences de la justice aux yeux des populations, qu'on cherche toujours à capter, en détruisant cependant d'une manière lente et sourde tout ce qu'il y a de noble et de généreux en elles. Le radja de Sattara est accusé de trahison; on s'empare de ses états, on pille ses trésors et on le relègue à Bénarès. Il a porté plainte à la chambre des communes. Le naouab de Bénarès, surnommé le *gros naouab*, a fait en 1838 un voyage en Angleterre, pour aller réclamer le royaume d'Aoude. Il en avait été exclus au profit d'un vieillard imbécile dont le droit était nul d'après la loi musulmane qui régit cet état. La veuve du dernier roi (1), dont les aïeux avaient rendu tant de services au gouvernement de Calcutta lors de la guerre du Népaul, a été renfermée dans la forteresse de Chounar pour s'être montrée digne du *Mesned* (2). La femme de Holkar est retenue prisonnière dans un château maharratte, sur les bords de la Nerbouddha. La régente de Gualior est confinée à Allahabad. Les radjas de Courg, de Visinagram, et un prince du Carnatic, sont exilés à Bénarès. Dost Mohamed, adoré de ses sujets, est détrôné pour un monstre que les Afghans ont chassé trois fois, et que ses vices peuvent faire assimiler aux Domitien et aux Héliogabale. Le radja de Bénarès, qui remplace l'héritier légitime, est un homme des plus médiocres et des plus ineptes. Le naouab de Mourchedabad, dont les aïeux possédaient le Bengale, vient de mourir à vingt-deux ans; il touchait une pension annuelle de 18 lacks de roupies (4,500,000 francs); il laisse entre les mains du gouvernement de Calcutta un enfant qui a droit à la même rente viagère. La *rani* (princesse hindoue) de Firozepour a légué ses états à la compagnie, afin de s'en assurer la jouissance de son vivant : elle laisse aussi un neveu dans la misère. La *begoum* (princesse musul-

(1) Il mourut, dit-on, empoisonné.

(2) Quand elle apprit la mort de son époux, la *begoum* se trouvait dans une maison de plaisance à quatre *kosso* de Lacknao. A cette nouvelle, elle monta aussitôt un éléphant de bataille, et, suivie d'une trentaine de cavaliers seulement, elle se présenta aux portes de la ville. Toute la population était en armes. N'ayant pu se faire ouvrir, elle lança à plusieurs reprises son éléphant; après plusieurs secousses, les gonds cédèrent; son courage, sa jeunesse, sa beauté, firent le reste. Elle s'assit sur le trône. Quelque temps après, des troupes anglaises arrivèrent; le major Low, de la part de son gouvernement, lui intima l'ordre de quitter le palais. Sur son refus, elle en fut violemment arrachée, et, pour tout serviteur, on ne lui laissa qu'une *métrani*, femme de la condition la plus abjecte dans la classe musulmane.

mane) de Sardanhah en a fait autant. Enfin un naouab, à Delhi, a été pendu parce que l'agent politique, M. Frazer, avait été tué en sortant de chez lui; cependant il n'a jamais été prouvé que le malheureux prince fût complice de ce guet-apens, dont son *durouan* (portier) était l'auteur.

Mais détournons nos yeux de ce triste tableau et visitons les classes inférieures; grace à l'obscurité de la naissance et à leur pauvreté même, elles auront sans doute échappé à l'oppression. A côté de ces bois de manguiers, dans un enclos séparé et un peu distant du village, quelles sont ces huttes en forme de ruches d'abeilles? Sans les volailles et les couvertures de laines exposées au soleil, on les croirait désertes. Pas un homme, pas une femme, pas même un enfant; c'est la demeure des *choumars* (corroyeurs). Un officier anglais vient de passer par le village; il a fallu que ces pauvres gens lui fournissent les bêtes de somme nécessaires pour transporter ses nombreux bagages; à force de coups et de menaces, les soldats les ont obligés à charrier les caisses de leur officier, en suivant à pied le pas des chevaux. Arrivés au prochain hameau, ils seront remplacés par leurs frères de caste (*bhai*); ils ne recevront pour tout paiement que des injures et auront perdu la moitié d'une journée. Ces corvées sont des plus pénibles pour les castes sur lesquelles elles pèsent. Les malheureux qui composent ces castes se voient complètement assimilés aux bêtes de somme. Lorsque lady Macnaghten allait rejoindre son mari dans le Caboul, j'ai vu, entre Sirhind-Bassi et Loudiana (1), trois *bigaris* (2) traqués par les soldats comme des bêtes fauves. On finit par les contraindre à transporter les nombreux bagages de la caravane, quoiqu'elle comptât déjà plus de quarante chameaux chargés. Ils ne reçurent aucun paiement. Les domestiques des Européens ne manquent pas de suivre l'exemple de leurs maîtres, ils arrachent souvent un pauvre Hindou à ses travaux pour porter la valeur de dix livres pesant. A défaut d'hommes, on prend les femmes, et même celles qui ont des enfans à la mamelle.

Cette famille assise sur le bord de la route, à côté du cadavre d'un chameau, dévorant des lambeaux de chair crue et presque en état de putréfaction, ce sont des *kanjars;* ils sont en horreur à la communauté des Hindous aussi bien qu'aux musulmans. Là où ceux-ci mourraient de faim, ils trouvent une nourriture abondante;

(1) Villes appartenant au radja de Pattala, principauté sicke, en-deçà du Sutledge.
(2) Du mot anglais *beggar*, mendiant.

ils n'ont pour rivaux que les chiens parias, les chacals, les vautours et la nombreuse tribu des oiseaux de proie. N'allez pas croire que ce soit par goût qu'ils préfèrent cette nourriture; lorsqu'ils peuvent se procurer de la viande saine, de la farine ou des végétaux, ils se gardent bien d'avoir recours aux cadavres. Je n'ai rien vu, du reste, de plus hideux et de plus dégoûtant que ces *kanjars*. Ils sont beaucoup plus noirs que les Hindous des autres castes; on sait que la couleur plus ou moins foncée de la peau est un signe certain du plus ou moins de dégradation des castes. Ainsi, la caste des brahmes est sans contredit la plus belle et la plus blanche, et annonce une origine étrangère. Le *kanjar* est sujet à la lèpre, aux dartres, aux ulcères; sa malpropreté et sa nourriture immonde rendent presque inévitable chez lui le développement de ces tristes infirmités. On le voit fumer avec délices le *gandja* (*cannivis sativa*), espèce de chanvre, et souvent il s'enivre de boissons fermentées. Les Hindous de cette caste habitent à côté des villages, dans un endroit réservé, et sont employés à l'enlèvement des immondices.

Où vont ces milliers d'Indiens qui suivent un seul Européen? Ils partent pour Calcutta, afin de se rendre de là à Maurice, où ils vont remplacer les nègres qu'on y a émancipés. N'ayant pas les moyens de se nourrir au milieu d'une contrée si riche, où le quart d'un terrain si fertile reste inculte, ils sont forcés d'émigrer; des spéculateurs avides ont déjà trouvé le moyen de les frauder de trois mois de paie sur les six qu'ils vont recevoir en avance. Combien ne reverront plus le ciel qui les a vus naître! Le désespoir, la maladie, ne tarderont pas à décimer ces malheureux, entassés comme des animaux à bord des navires (1).

Que reste-t-il d'Oudjein, Bhopal, Djeypour, Gualior, Indore, Haïderabad, Ahmedabad, Furkabad, Delhi, Agra, toutes villes capitales d'états florissans? A plusieurs milles à l'entour, vous ne voyez que colonnes, temples renversés, monumens déserts. Les bêtes fauves et les reptiles ont remplacé les habitans; tout est désert, silencieux; l'oreille n'est plus frappée par le *kosch amendi* (bienvenue) du maître; le cri plaintif du chacal ou le sifflement de la couleuvre *capel* résonnent seuls autour du voyageur. Le vent

(1) La métropole voulut arrêter, il y a quelque temps, ce commerce d'hommes, à cause des abus et des plaintes sans nombre qui étaient parvenues aux oreilles du gouvernement; on donna même des ordres à cet effet, mais les demandes réitérées des planteurs de l'île de France, appuyées de celles des spéculateurs, ne tardèrent pas à faire lever cet embargo.

brûlant du désert vient s'engouffrer sous ces voûtes qui retentissaient autrefois des accords de la *scitare* (guitare) ou du *dol* (1). Surpris de cet abandon, si vous interrogez le musulman, il vous répondra : « Quand la destinée est là, toute précaution est vaine! » Cette croyance, qui fit autrefois la grandeur des disciples du prophète, est maintenant la cause de leur décadence. Questionnez l'Hindou, sa réponse sera bien différente : « Elle s'est emparée du pays par la ruse! » dira l'Hindou au caractère souple et rampant, en parlant du *kompeire sahéb bahadour*, l'honorable et victorieuse compagnie.

L'ancien système monétaire, si pur, entièrement exempt d'alliage, a été en partie réformé; les monnaies des conquérans contiennent une grande quantité d'alliage, et sont entièrement dépréciées par les indigènes.

De tant de royaumes répandus sur la vaste presqu'île gangétique, trois seulement ont échappé à la ruine générale causée par le défaut d'organisation militaire, ainsi que par l'indécision et le manque d'accord entre des états que séparent les uns des autres la religion, le langage, les mœurs et les traditions. Ces trois royaumes sont le Birman, le Népaul et le Pendjab. Ce sont aussi les seuls qui aient conservé les moyens de lever et entretenir des armées; mais ces armées ne pourront jamais lutter avec avantage contre le gouvernement anglo-hindou, tant qu'elles ne seront pas organisées sur le pied militaire de l'Europe. Or on ne peut douter que la discipline européenne ne leur soit applicable. Il suffit de voir les deux cent mille cypaies que l'Angleterre a enrégimentés d'une manière si admirable, qu'on ne peut distinguer qu'à la couleur ces régimens de ceux de la reine; il y a même parmi eux moins d'infractions aux lois du code militaire. Le titre de guerrier inspire au cypaie une telle fierté, qu'il s'est fait exempter d'un châtiment dégradant qu'on inflige encore au soldat anglais, je veux parler de la bastonnade. Toutefois cette fierté n'engendre pas la licence.

Les Birmans et les Népalais ont déjà essayé leurs forces contre les troupes de la compagnie : ils ont déployé dans cette lutte une bravoure extraordinaire; mais que peuvent faire des masses indisciplinées contre les manœuvres et l'artillerie habilement conduites? Ils ont eu à regretter la perte de quelques provinces et celle de leurs plus braves défenseurs, fort heureux encore si ces désastres devaient

(1) Tambour que les Indiens frappent alternativement des deux mains en s'accompagnant de la voix.

leur servir de leçon pour l'avenir, au lieu de leur donner une idée exagérée de la puissance de leurs voisins. Quant au Pendjab, c'est un véritable état féodal composé d'une infinité de principautés (*djaguir*) presque toujours en guerre les unes avec les autres, mais dont une main ferme et puissante avait fini par former un corps compact en les subjuguant d'abord et dirigeant ensuite leur ambition vers la conquête. La nation des Sicks, qui habite le Pendjab, n'a jamais osé entrer en lutte ouverte avec la compagnie, quoiqu'elle ait eu les occasions les plus favorables, par exemple, pendant les guerres successives que le gouvernement anglo-hindou a soutenues contre les Maharrattes, les Djaths, le Népaul, le Birman, le Radjpoutana, et dernièrement la plus favorable de toutes lors de la position critique des Anglais dans le Caboul. Cette nation aurait non-seulement été capable d'opposer une barrière insurmontable aux envahissemens de l'Angleterre dans le nord de l'Hindoustan, elle aurait encore pu ébranler son pouvoir dans l'Inde centrale en y réveillant quelques sympathies et en donnant l'exemple aux états chez lesquels il restait une étincelle de vie. Randjit-Sing avait des trésors immenses, une armée de quatre-vingt mille hommes qu'il désirait organiser à l'européenne. Adoré de ses soldats, admiré par les nations hindoues, ayant lui-même une volonté de fer, il ne lui manquait que des hommes éclairés pour commencer et achever cette révolution. Deux officiers se présentèrent à sa cour; ils furent parfaitement accueillis, et on les mit immédiatement à l'œuvre; mais, au lieu d'appeler d'Europe à leur aide d'autres militaires expérimentés dans toutes les branches de l'art de la guerre (ce que demandait le radja), ces officiers semblèrent prendre à tâche d'écarter tout ce qui aurait pu leur donner de l'ombrage, et n'attirèrent généralement dans le Pendjab que des hommes dont tout le mérite consistait dans une obéissance aveugle, et dont plusieurs étaient déjà flétris dans l'opinion publique. A la recommandation de l'agent politique anglais à Loudiana, le capitaine Wade, ils s'adjoignirent aussi quelques officiers de l'armée britannique (1) qui, dans un cas de guerre avec la compagnie, devaient quitter immédiatement le service des Sicks, tandis qu'en attendant ils pouvaient fournir des renseignemens précieux à leur gouvernement. Tels ont été jusqu'aujourd'hui la plupart des conseillers des princes de l'Hindoustan, tous portant ou prenant le nom de Français. Le général Perron chez les Maharrattes, le général

(1) Les capitaines Steambach, Folks et Faux.

Martin dans le royaume d'Aoude, ont plutôt servi les intérêts de la compagnie que ceux des princes qui avaient en eux une confiance aveugle; Jean-Baptiste (1) et l'Arménien Jacob ne sont que des traîtres qui concentrent en eux seuls toutes les forces du Scindia. MM. Allard et Ventura ont sans contredit rendu de très grands services, mais ils se sont un peu trop enivrés de l'encens qu'on leur prodiguait sur le territoire anglais. Comme militaire, M. Allard n'aurait pas dû s'assimiler à un marchand, et moins encore à un boutiquier *soudagar* (2), car c'était se dégrader aux yeux de la nation, qui ne regarde comme noble qu'une seule profession, celle des armes. Ces deux officiers ont trop oublié qu'ils étaient Français avant tout. Un Anglais n'aurait pas agi ainsi à leur place. Allez le long de la mer Rouge, et vous verrez les difficultés que le capitaine Hay (3) jettera sur vos pas.

M. Court est venu dernièrement avec huit mille Sicks au secours du général Pollock, afin d'ouvrir les défilés du Khéber, où l'armée anglaise tremblait de s'aventurer seule. Il n'ignore cependant pas que l'Angleterre a depuis long-temps les yeux fixés sur le Pendjab; les désastres seuls du Caboul ont retardé la chute de cet état. Déjà les Anglais ont pris en partie possession du pays par la concentration de plusieurs régimens à Peschaver. Les forces réunies à Loudiana et à Firozepour peuvent être en un moment lancées sur Lahore. Ajoutons que l'Angleterre a besoin des trésors de Goomdeghar pour combler le déficit de la guerre de l'Afghanistan, et que ses frontières naturelles sont l'Indus jusqu'à Attok et les montagnes de Kaschemir. En 1838, Randjit-Sing ne voulut jamais permettre l'entrée des troupes anglaises sur son territoire; il se contenta de leur fournir des provisions et des bateaux, et prit l'engagement de marcher sur le Caboul avec l'armée qu'il avait assemblée à Peschaver.

Les habitans des campagnes et les industriels des villes ne prenant jamais part aux querelles de leurs princes, quand celui-ci a été battu,

(1) Il est fils d'un officier français de l'armée du général Perron; sa mère était Maharrate. C'est maintenant un vieillard de soixante-treize ans, possédant une fortune immense. Il est commandant de l'artillerie, a sous ses ordres un camp de huit mille hommes, et a toujours été au service des Maharrates. Pour cause de trahison, le maharadja l'avait fait attacher sur un canon, les mains enveloppées de mèches, et avait déjà donné l'ordre d'y mettre le feu, quand Jean-Baptiste fut sauvé et réinstallé par l'intercession du commandant anglais, à qui il avait livré le territoire.

(2) M. Allard avait un magasin à Lahore où l'on trouvait jusqu'à des allumettes phosphoriques; il était tenu par son domestique Baptiste.

(3) Agent politique à Aden.

quand ses trésors ont été pillés, il ne trouve aucune ressource parmi ses sujets. Le *rayot* ne connaît que le *zemindar*, qui est dans une entière dépendance vis-à-vis du *canoungae* (1). Dans les temps de crises, les *banians* (petits marchands), les *mahadjens* (négocians), les *cherraf* (changeurs), les *sahokar* (banquiers), et toute la caste des *saoudagards* (colporteurs), enfouissent leurs trésors et leurs marchandises, puis ils attendent patiemment les résultats de la guerre. On ne voit pas, comme en Europe, les diverses peuplades prendre les armes pour repousser un ennemi commun; il n'y a chez elles aucune nationalité, si ce n'est celle de la caste, qui ne peut soulever de passions que lors des fêtes religieuses.

Tel est le caractère des populations indiennes à quelques exceptions près; il y a bien de temps à autre des insurrections partielles parmi les musulmans d'humeur très turbulente qui habitent les royaumes d'Aoude, Haïderabad, les environs de Bengalor, dans la patrie d'Aïder-Ali, parmi les tribus bordant l'Indus, dans le Radjpoutana même; mais ces insurrections, n'ayant pas un but politique fondé sur l'amour de la patrie, et ne trouvant aucun écho chez les peuplades voisines, tombent d'elles-mêmes, ou disparaissent à l'aspect d'un ou deux régimens, souvent formés de soldats nés dans le pays même. Le soldat indien, comme le chien, ne sait qu'obéir à la main qui le nourrit; il exécutera aveuglément tous les ordres, pourvu qu'ils ne soient pas en opposition avec ses préjugés religieux. Quant aux mots patrie, honneur, ils sont renfermés dans l'expression hindoustane : *Némack hallai* (*fidèle au sel*). C'est aussi l'expression biblique qui signifie un serviteur honnête et fidèle. Bien loin de prendre part à aucun soulèvement, la classe industrielle verrait, au contraire, une pareille crise avec effroi, sachant bien que ce qu'elle aurait de plus précieux et de plus sacré deviendrait la proie d'une soldatesque furieuse. Les Maharrattes s'étaient fait détester par leur férocité et leurs brigandages, leur passage étant toujours marqué par le fer et le feu. Les *Pindarris* ont laissé des souvenirs qui rappellent les scènes des cannibales; c'étaient les paisibles habitans, leurs propres compatriotes, qui souffraient seuls de leurs cruautés. La descente des Népalais fut aussi marquée par le massacre des peuplades inoffensives des plaines. Cette armée de fakirs que le fana-

(1) Officier du revenu public, dont l'approche est toujours suivie d'un ou deux régimens et d'une pièce d'artillerie, car tel est le mode général de lever les impôts chez les princes natifs. Il y a presque toujours effusion de sang, pillage ou massacre.

tisme religieux avait créée mettait tout à feu et à sang. — Pour qu'il y eût soulèvement général, il faudrait, nous le répétons, que les masses y fussent intéressées; il faudrait qu'elles n'eussent qu'une même religion, qu'un même langage, qu'elles ne fussent pas subdivisées en castes, sectes, variétés de castes et de sectes, hors desquelles il n'y a aucun intérêt. Les musulmans (1) et les Hindous, répartis sur toute la presqu'île de l'Inde, quoique d'une manière bien inégale (2), sont toujours en présence les uns des autres avec les mêmes haines et les mêmes préjugés.

La politique anglaise n'a pas manqué de profiter de tant d'avantages en excitant les inimitiés de prince à prince, de royaume à royaume. Lors de la guerre des Birmans, le roi de Lacknao avança à la compagnie deux korors (3) (50 millions de francs), et leva à ses frais deux régimens qui ne lui appartenaient pas; pendant la guerre des Maharrattes, des Djaths, du Népaul, les populations musulmanes montrèrent le même dévouement. A l'époque de l'expédition du Caboul, on fit un appel général à tous les souverains dont les états se trouvaient enclavés dans ceux de la compagnie; il n'y eut pas un de ces chefs qui ne contribuât au-delà de ce que ses moyens lui permettaient. On aurait dit une ligue générale contre un ennemi commun. Le royaume d'Aoude avança plusieurs korors de roupies, et arma à ses frais; le radja de Pattala mit tous ses trésors, ses éléphans, ses chameaux, à la disposition du commissariat anglais. Tel est l'aveuglement de ces princes; on dirait que, ne sachant se conduire eux-mêmes, ils craignent de sortir de la tutelle sous laquelle ils sont habitués à vivre, et n'osent franchir le cercle que les *political agents* ont tracé autour d'eux : aussi presque tous les frais de cette folle expédition du Caboul ont-ils été supportés par les princes de l'Hindoustan.

En somme, l'Angleterre a-t-elle bien mérité de tous ces peuples de l'Asie? Pour tout l'or qu'elle a retiré et qu'elle retire chaque jour de ces riches contrées, a-t-elle au moins répandu dans l'Hindoustan quelques-uns des avantages de la civilisation moderne? Nous sommes forcé de répondre négativement. Un peuple si avancé dans les arts,

(1) Ils sont divisés en sunnites et chiites, c'est-à-dire en secte d'Osman et en secte d'Ali.

(2) On compte vingt-cinq Hindous pour un musulman.

(3) Le koror est de 100 lacks de roupies.

les sciences, l'agriculture, l'industrie, s'est bien gardé d'y faire participer les populations indiennes. Pour mériter le titre de Romains d'aujourd'hui, que les Anglais se donnent, ont-ils fait au moins quelques-uns de ces travaux utiles et gigantesques que les Romains ont partout laissés sur leur passage? C'est encore négativement qu'il faut répondre. Qu'ils se hâtent cependant, qu'ils donnent à l'Inde les germes de civilisation et de prospérité matérielle qu'elle a droit d'attendre de ses conquérans européens. S'ils y manquaient, la seule trace de leur séjour dans l'Inde pourrait bien n'être marquée que par des monnaies à l'effigie de la couronne d'Angleterre, et la numismatique devrait les classer à côté de celles des rois barbares, qui, à diverses époques, ont subjugué ces contrées paisibles, jadis si florissantes.

****

CONVENTION COMMERCIALE

ENTRE

LA FRANCE ET LA BELGIQUE.

Depuis que l'intérêt industriel et commercial est devenu le premier intérêt des nations, les questions de tarifs sont devenues à leur tour des questions vitales, brûlantes, les véritables questions internationales de ce temps-ci. Une simple ordonnance royale qui élève ou abaisse de quelques centimes un droit de douane, et qui passe à peu près inaperçue dans *le Moniteur*, a quelquefois plus d'importance réelle que les plus grandes démonstrations diplomatiques, et les Anglais, qui sont d'excellens calculateurs, le savent parfaitement. Aussi se sont-ils vivement émus de l'ordonnance du 26 juin sur les fils de lin et de la convention du 16 juillet avec la Belgique. Il faut louer le gouvernement français de n'avoir pas craint, en cette occasion, de se brouiller avec l'Angleterre.

Il est facile de comprendre, même quand on ne s'occupe pas de ces sortes de questions, quelle doit être l'importance commerciale des fils de chanvre et de lin. Ces fils servent à faire des tissus d'un usage très général. La toile est en quelque sorte pour tout le monde un objet de première nécessité. Une grande partie du linge de corps, le linge de table presque tout entier, sont en toile. Depuis la propagation des tissus de coton, la toile paraît un peu moins employée qu'auparavant, mais elle n'en est pas moins restée un besoin à peu près universel. Aussi, tout ce qui se rattache aux fils de chanvre

et de lin doit-il être d'un intérêt immense au point de vue commercial, puisque la moindre variation dans les conditions de cette industrie porte sur des masses énormes de marchandises et sur des masses non moins énormes tant de producteurs que de consommateurs.

La fabrication des toiles est très ancienne en France. Quand les communications étaient moins faciles qu'aujourd'hui, chaque famille rurale produisait, pour ainsi dire, toute la toile dont elle avait besoin. Le chanvre était ensemencé sur place, les ménagères le filaient, et le tisserand du village le transformait en toile. La quenouille et le fuseau ont de tout temps joué un grand rôle dans nos mœurs champêtres; c'est en filant que les filles des champs menaient paître les troupeaux, c'est en filant que les mères se rassemblaient le soir autour du foyer. Les fées elles-mêmes, dans les plus vieux contes, filaient éternellement. Aujourd'hui encore, l'industrie des toiles est restée essentiellement domestique et agricole. La plupart des toiles livrées au commerce se préparent à la campagne, dans les chaumières des paysans. Les familles de cultivateurs se livrent au filage en hiver, durant les longues veillées, quand tout autre travail est interdit par la rigueur de la saison. Tantôt c'est le fil qui est acheté par des entrepreneurs de tissage à la mécanique, tantôt c'est la toile elle-même qui, confectionnée sur les lieux par les anciens procédés, est portée au marché par le père de famille et vendue à des maisons en gros qui l'emmagasinent.

La France trouvait autrefois, dans sa seule production, les moyens de subvenir aisément à l'immense consommation qu'elle a toujours faite des tissus de lin et de chanvre; elle en expédiait même aux autres peuples pour des valeurs importantes. Aujourd'hui son exportation est sensiblement réduite, et au moment où l'ordonnance du 26 juin est intervenue, l'importation étrangère, et en particulier l'importation anglaise, s'accroissaient avec une effrayante rapidité.

D'où était venue cette perturbation? D'une seule cause, de l'établissement en Angleterre de machines à filer le lin, qui permettait d'obtenir le fil à bien meilleur marché que par la filature à la main.

Les nouveaux procédés ne s'établissent pas en France avec la même rapidité et sur la même échelle qu'en Angleterre. Notre génie national n'est pas tourné aux spéculations mercantiles, comme celui des Anglais. Les capitaux, chez nous, sont plus défians, les habitudes plus invétérées. Nous avons moins la fièvre industrielle. Il faudra bien tôt ou tard abandonner, nous aussi, le filage à la main pour le remplacer par le filage à la mécanique; mais il en coûte à nos paysans de renoncer à une tradition en quelque sorte patriarcale. Leurs femmes ont besoin de temps pour trouver autre chose à faire, et, en attendant, l'invasion des fils anglais leur enlevait leur gagne-pain de chaque jour.

Déjà une première mesure législative, la loi du 6 mai 1841, avait cherché à renfermer dans de certaines limites la concurrence des fils étrangers sur le marché français. On avait pensé que l'établissement d'un droit d'entrée de

10 à 11 pour 100 sur ces fils garantissait suffisamment notre filature. Cet espoir ne s'est pas réalisé. En moins d'un an, la concurrence anglaise a pris des proportions de plus en plus formidables. Les progrès constans du filage à la mécanique ont amené chez nos voisins une nouvelle baisse de prix tout-à-fait extraordinaire. L'emploi de procédés perfectionnés leur a permis d'employer pour la confection de leurs fils des matières textiles de basse qualité tirées de l'Inde et de l'Océanie. Il en est résulté un fil de qualité inférieure, mais à si bas prix que toute rivalité de notre part était devenue impossible. Nous avions quelques filatures naissantes, la plupart d'entre elles ont été forcées de s'arrêter. De leur côté, les Anglais, voyant s'ouvrir un débouché nouveau, se sont empressés de s'y jeter avec leur ardeur ordinaire. Un véritable torrent d'importation s'est déclaré; les fils anglais se sont précipités sur notre marché en si grande abondance, qu'il y a eu encombrement et par suite une baisse encore plus marquée dans les prix. Au commencement de juin, comme l'a dit dans son rapport au roi M. le ministre du commerce, les arrivages dépassaient dans une grande proportion toutes les prévisions comme tous les besoins.

Les plaintes se sont élevées alors de toutes parts. De toutes parts, on a demandé, au nom de notre industrie linière, une nouvelle protection.

Cependant le gouvernement hésitait, et il avait raison. C'est toujours une mauvaise mesure, au point de vue de l'économie politique, qu'une augmentation de tarifs. On habitue par là l'industrie nationale à plus compter sur le gouvernement que sur elle-même; on la maintient dans la routine, qui est son plus grand mal. Pourquoi l'industrie française ne s'efforçait-elle pas de lutter contre sa rivale? Pourquoi se refusait-elle à adopter les mêmes moyens? Les consommateurs y auraient gagné considérablement, car il y aurait eu une grande réduction sur le prix des toiles. Cette réduction aurait eu la conséquence ordinaire de toutes les baisses de prix, elle aurait amené une augmentation dans la consommation; cette augmentation aurait à son tour créé de nouveaux débouchés et permis aux deux industries d'exploiter simultanément le marché français sans se nuire. Augmenter le droit d'entrée sur un produit étranger pour rétablir la balance entre son prix et le prix du produit national analogue, c'est priver le consommateur du bénéfice de cette différence de prix, c'est le forcer à payer plus cher ce qu'il pourrait avoir à meilleur marché, c'est faire les affaires de quelques-uns aux dépens de tous.

Une industrie nationale importante, l'industrie des tissages, gagnait d'ailleurs à la baisse du prix des fils. Ce n'était pas la toile que l'Angleterre jetait par masse sur notre territoire, c'était le fil; ce fil était transformé en toile dans nos ateliers. Le travail national s'enrichissait donc de ces nouvelles quantités de tissage qui devaient nécessairement s'accroître de jour en jour à mesure que la baisse des prix amènerait de nouveaux progrès, soit dans la consommation intérieure, soit même dans l'exportation. Il faudrait bien qu'un jour ou l'autre les fils français finissent par se produire au même prix que les fils anglais. Aucune difficulté essentielle ne s'y opposait. Après une crise passa-

gère, le niveau s'établirait. Les nouveaux procédés de filature passeraient la mer. La distinction se ferait entre les qualités. Les fils de qualité supérieure, comme les nôtres, seraient estimés à leur véritable valeur en présence des fils grossiers de l'Inde ou de l'Océanie. La concurrence aurait son résultat habituel; elle mettrait tout à sa place.

Ces raisons étaient très bonnes sans doute, et les réclamations, de plus en plus vives, de nos producteurs de fils n'auraient peut-être pas été suffisantes pour justifier une augmentation de droits, si une nouvelle considération n'était venue à l'appui des plaintes de l'industrie linière; cette considération décisive, c'est celle de la Belgique.

La Belgique n'est pas moins intéressée que la France à la question des fils de chanvre et de lin. L'industrie des fils est la première des industries de la Belgique. Le linge de Flandre a été célèbre bien anciennement. La Belgique importait autrefois en France beaucoup de fils et de toiles, mais elle avait été atteinte elle-même par la concurrence des produits anglais, et ses importations chez nous baissaient dans une proportion énorme à mesure que celles d'Angleterre s'accroissaient d'autant. Cet état de choses inquiétait la production flamande au moins autant que la production française, et le gouvernement belge se montrait aussi préoccupé que le nôtre de la question de nos tarifs. De son côté, le gouvernement français voyait la question s'élever et changer de caractère par l'intervention de l'intérêt belge.

Un mot a été jeté depuis quelque temps dans le monde politique. Ce mot est celui-ci : *Union commerciale de la Belgique et de la France.* A peine prononcé, il a soulevé, tant en France qu'en Belgique, de vives adhésions et des répulsions non moins vives. En Belgique, la nation proprement dite, qui est éminemment intelligente en fait d'intérêts matériels, s'est montrée aussitôt favorable à l'union, qui, en effet, aurait de grands avantages pour l'industrie et le commerce du pays, à qui elle ouvrirait un marché de trente-quatre millions d'hommes; le gouvernement, au contraire, chambres et ministère, s'est montré peu disposé, en ce qu'il a craint que l'union commerciale ne diminuât l'indépendance de la Belgique comme nation et ne finît peut-être par amener sa réunion complète à la France. En France, c'est l'inverse qui est arrivé. Le gouvernement, frappé de l'utilité politique d'une pareille union, aurait voulu la consommer; le pays, au contraire, par l'organe de ses principaux représentans et surtout des chambres consultatives du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, s'en est montré effrayé comme d'une concurrence dangereuse pour ses industries.

Le gouvernement français avait entamé des négociations avec la Belgique. Il avait été d'abord question de l'union, mais, en présence des démonstrations faites en France par les intéressés et des tergiversations des Belges, il avait fallu y renoncer. On avait parlé alors d'un simple traité de commerce; mais les mêmes difficultés s'étant rencontrées, on avait dû encore s'arrêter. Notre gouvernement en était là, quand l'affaire des fils de lin lui a fourni une occasion naturelle de renouer la négociation. Voici comment il s'y est

pris alors, et il faut le louer de la conduite qu'il a tenue, car il s'est servi habilement de l'esprit prohibitif lui-même pour combattre l'esprit prohibitif.

Les producteurs français se plaignaient également de la concurrence des fils anglais et de celle des fils belges. Le gouvernement français a annoncé l'intention d'élever indifféremment le droit perçu à la frontière sur toute espèce de fil étranger. L'ordonnance du 26 juin a été en effet rendue dans ce but; cette ordonnance double environ le droit perçu antérieurement sur les fils et toiles d'origine étrangère. Le nouveau droit est en quelque sorte prohibitif; il devait fermer à peu près le marché français, s'il était exécuté, tant aux fils belges qu'aux fils anglais. Mais en même temps qu'il publiait l'ordonnance du 26 juin, le gouvernement français offrait à la Belgique de maintenir pour elle l'ancien droit, à condition qu'elle nous accorderait en échange quelques adoucissemens de tarifs sur plusieurs de nos articles.

L'irritation a été grande en Angleterre et en Belgique à l'apparition de l'ordonnance du 26 juin. Toutefois le mal fait aux Anglais était réel, le mal fait aux Belges n'était qu'apparent. Aussi l'opinion publique a-t-elle bientôt pris dans ces deux pays un cours bien différent. Pendant qu'en Angleterre on se répandait en récriminations violentes, en Belgique au contraire on a senti le besoin de prêter l'oreille aux propositions du gouvernement français. Il s'est bien trouvé dans ce dernier pays quelques mauvaises têtes pour parler de représailles, de guerre de tarifs; mais ces colères isolées se sont presque aussitôt perdues dans la clameur générale du pays en faveur d'un traité de commerce avec la France.

Voici en effet quelle était la situation de la Belgique dans les deux hypothèses :

Si elle repoussait les avances de la France, son industrie des lins était frappée chez nous d'un droit prohibitif, et ce débouché, qui était resté considérable pour elle malgré l'invasion du lin anglais, lui était fermé.

Si au contraire elle acceptait, non-seulement elle conservait en France le débouché actuel pour ses fils et tissus de coton et de lin, mais elle retrouvait ce débouché libre de la concurrence anglaise, c'est-à-dire tel qu'il était il y a quelques années, et pouvant s'accroître de jour en jour.

Dans le premier cas, il y avait beaucoup à perdre; dans le second, beaucoup à gagner.

Ajoutons à ces considérations que les Flandres, qui étaient surtout intéressées dans la question, sont les provinces que le gouvernement belge a le plus à ménager. C'est là qu'est le foyer de l'orangisme. L'esprit turbulent du pays est d'ailleurs connu depuis long-temps, et plus d'un exemple a prouvé que, dans ces antiques et industrieuses municipalités, de la plainte à l'insurrection il n'y a qu'un pas. Les adresses au roi, les pétitions aux chambres, les députations municipales, se sont multipliées de la part des Flamands, menacés dans leur existence.

Le gouvernement français, pour mettre les Belges dans la nécessité de prendre un parti, avait rendu le nouveau tarif immédiatement exécutoire

tant pour les Belges que pour les Anglais, et en même temps, pour donner une preuve de sa ferme intention de traiter, il avait indiqué un délai d'un mois au-delà duquel ce tarif ne serait plus en vigueur sur la frontière de Belgique, sous la condition tacite que le traité serait signé avant l'expiration du délai. Cette disposition a forcé la main au ministère belge. Le délai expirait le 20 juillet, la convention a été signée le 16; mais comme elle avait besoin, pour être exécutoire, d'être votée par les chambres belges, un nouveau délai a été fixé par le gouvernement français : ce délai expire le 15 août.

Les chambres belges ont été convoquées immédiatement. Elles ont donné leur assentiment à la convention, *comme à une nécessité*. En ce moment, les ratifications sont échangées, et à partir d'aujourd'hui 15 août, le traité doit être exécuté. On voit qu'il est difficile d'aller plus résolument en affaire. L'ordonnance sur les fils de lin est du 26 juin, le traité qui excepte la Belgique de la mesure est signé vingt jours après, soumis aux chambres belges dans un autre délai de vingt jours, en tout fait et exécuté en moins de deux mois.

Par l'article 1er de ce traité, les droits d'entrée en France sur les fils et tissus de lin et de chanvre importés en Belgique par les bureaux d'Armentières à la Malmaison, près Longwy, sont rétablis tels qu'ils étaient avant l'ordonnance du 26 juin. Le gouvernement belge s'est engagé en même temps à appliquer à l'entrée des fils et tissus de lin et de chanvre, par les frontières autres que la frontière de France, des droits semblables à ceux qui sont ou pourront être établis par le tarif français aux frontières analogues. Une seule exception est établie à cet égard, c'est celle qu'indique la loi belge du 25 février 1842, et elle est limitée par le traité à l'introduction en Belgique de deux cent cinquante mille kilogrammes de fils d'Allemagne et de Russie. Enfin, dans le cas où les droits d'entrée en France sur les fils et tissus de lin ou de chanvre importés par d'autres frontières que la frontière de Belgique viendraient à être réduits de plus d'un sixième au-dessous du taux fixé par l'ordonnance du 26 juin, le gouvernement français s'engage à abaisser aussitôt dans la même proportion les droits d'entrée sur les fils et tissus importés par la frontière belge, de façon qu'il y ait toujours au moins la proportion de trois à cinq entre les droits perçus à cette frontière et ceux existant aux autres frontières françaises.

Examinons maintenant quelle est la situation créée par l'ordonnance du 26 juin et la convention du 16 juillet.

Par l'ordonnance du 26 juin, les fils français sont à peu près affranchis de la concurrence des fils anglais. L'importation des fils anglais avait atteint dans ces derniers temps une valeur annuelle de 40 millions de francs. La moyenne antérieure était de 30 millions. C'est cette vente de 30 à 40 millions que les Anglais perdent en totalité ou en partie.

Par la convention du 16 juillet, la Belgique est fermée comme la France aux fils anglais, et la France reste ouverte aux fils belges sous les anciennes conditions. La conséquence naturelle de cette exception sera de rendre à la

Belgique tout ce que l'Angleterre lui avait ôté sur notre marché, entre autres un débouché de quinze cent mille kilogrammes de toiles, et peut-être de lui assurer un chiffre d'importation encore supérieur.

On demandera peut-être ce que l'industrie linière française gagnera à l'ordonnance du 26 juin, puisque le traité du 16 juillet détruit en grande partie les effets de cette ordonnance. Voici la réponse. L'industrie française avait à lutter contre deux concurrences, celle des Anglais et celle des Belges; elle n'aura plus à en combattre qu'une, celle des Belges. Or, il s'en faut de beaucoup que la production soit illimitée en Belgique comme en Angleterre. Les Belges ne peuvent guère aller au-delà d'une exportation totale d'une cinquantaine de millions, dont la France reçoit, il est vrai, la plus grande partie. En Angleterre, au contraire, il n'y a pas de bornes. Les conditions de la production sont à peu près les mêmes en Belgique qu'en France, et la différence des prix est bien moins forte. Enfin, il ne faut pas oublier que notre industrie reste toujours protégée contre l'industrie belge par le droit de 10 à 11 pour 100 établi par la loi du 6 mai 1841.

Un économiste a évalué à 128 millions de kilogrammes la récolte totale de la Belgique, *en lin vert,* dans les bonnes années. Ces 128 millions de kilogrammes de lin sont évalués 13 millions de francs environ. Le teillage, le rouissage et le séchage réduisent de moitié le poids du lin vert, et font tomber à 64 millions de kilogrammes le poids du produit, mais en élevant sa valeur à 15 millions. Le battage et l'espadage font ensuite descendre le poids à 18 millions de kilogrammes, en portant la valeur à 25 millions.

C'est dans cet état que le lin commence à s'exporter. Des 18 millions de kilogrammes de lin battu, on compte qu'il s'en exporte, année commune, 5 millions de kilogrammes. Restent dans le pays 13 millions de kilogrammes dont le poids est descendu, par le peignage, à 11 millions et demi de kilogrammes, et la valeur élevée de 18 à 22 millions. Le filage porte cette valeur à 36 millions. Enfin, par la conversion de quinze cent mille kilogrammes en fil à coudre, et des 10 autres millions en toiles, on arrive, en y comprenant la valeur du lin exporté, à un total de 63 millions pour produit annuel de l'industrie linière en Belgique.

Sur cette somme, les Belges ont exporté dans certaines années, en 1838, par exemple, pour plus de 50 millions. En 1840, leur exportation était tombée à 38 millions par suite de la concurrence anglaise; tout ce qu'elle peut espérer, c'est de remonter à son premier taux.

La filature à la mécanique n'est pas en Belgique, comme en France, à ses commencemens, mais elle n'y est pas arrivée au même développement qu'en Angleterre; il paraît que la Belgique possède en ce moment de cinquante à soixante mille broches tournantes : c'est beaucoup plus que nous n'en avons, c'est le vingtième de ce qu'en ont les Anglais.

Et cependant nos fabricans se plaignent encore. De nombreuses réclamations se sont élevées contre le traité. Un des plus grands argumens qui aient été invoqués par les intéressés est celui-ci. — Les Anglais, a-t-on dit, vont

transporter en Belgique leurs puissans moyens de production, et nous allons retrouver par là la concurrence anglaise, que nous avons cru éviter. — Mais qui ne voit combien une pareille crainte serait chimérique? Si les Anglais transportent quelque part leurs capitaux et leurs filatures, pourquoi ne viendraient-ils pas en France même, où ils trouveraient un débouché bien autrement considérable qu'en Belgique, et où ils échapperaient à toute espèce de droit? Cette réponse est péremptoire; elle coupe court à toute hypothèse de résurrection de la concurrence anglaise par les voies régulières.

Reste la contrebande. On craint que la Belgique ne devienne pour les fils anglais un grand foyer de contrebande contre nous; mais la Belgique est plus intéressée que nous encore à surveiller l'exclusion des fils anglais de son territoire. Ces fils, pour arriver jusqu'à nous, auront à traverser deux lignes de douanes. Il faut avoir l'imagination bien pleine de fantômes pour ne pas se sentir rassuré par ce double rempart, d'autant plus que, s'il n'était pas suffisant, on ne tarderait pas à en élever un autre. Après tout, le traité n'est que pour quatre ans. Si d'ici à quatre ans l'expérience révèle quelque danger, le traité sera dénoncé, et le gouvernement français rentrera dans la plénitude de ses droits.

Soyons donc justes et reconnaissons que les intérêts de l'industrie linière française ont été suffisamment défendus. Cette industrie était débordée par une rivalité formidable, on la débarrasse de cette rivalité. Mais il ne faut pas non plus qu'elle espère être délivrée de toute concurrence. Sans doute il serait plus commode pour elle de n'avoir aucun effort à faire pour s'assurer la totalité du marché national. Ce n'est pas là le compte des consommateurs. L'industrie linière française était menacée de mort; on la sauve, mais à la condition qu'elle travaillera à s'étendre et à se fortifier. Pour peu que nos industriels le veuillent, ils gagneront la moitié au moins de ce que perdront les Anglais. C'est déjà un beau bénéfice. Il dépend d'eux de ne pas s'en tenir là. En améliorant, en perfectionnant leurs moyens de production, ils peuvent se mettre en état de lutter avec avantage soit contre les Belges, soit contre les Anglais eux-mêmes. Il n'y a là qu'une question de temps et de capitaux. On a le temps maintenant, puisque les Anglais sont exclus; les capitaux doivent venir aussi par la même considération.

De leur côté, les Belges se plaignent au moins aussi haut. A les entendre, l'exception faite en leur faveur par la convention du 16 juillet leur était due, et, en bonne justice, ils ne nous devaient rien en échange. Il n'y a pas plus de raison dans ces plaintes que dans les autres. Rien pour rien, voilà la règle en fait de relations commerciales. La Belgique n'est pas aujourd'hui, à l'égard de la France, dans la même situation qu'avant l'ordonnance du 26 juin. Les fils et les toiles sont toujours frappés du même droit, cela est vrai, mais les fils et les toiles d'une autre provenance sont frappés d'un droit supérieur. Il y a deux manières d'accorder une faveur à un produit, ou en le dégrevant lui-même, ou en surchargeant le produit analogue qui lui faisait concurrence. C'est cette dernière faveur que nous avons faite aux Belges. Elle

peut avoir tout autant de conséquences que la première, et mérite, comme la première, une rémunération.

Cette rémunération, quelle est-elle? Nous allons le voir.

1° Par l'article 2 de la convention du 16 juillet, le gouvernement belge s'engage d'une part à réduire le droit de douane sur l'importation des vins de France, tant par terre que par mer, à 50 centimes par hectolitre pour les vins en cercles, et à 2 francs par hectolitre pour les vins en bouteilles; d'autre part, à réduire de 25 pour 100 le droit d'accise maintenant existant sur les vins de France, et il est bien entendu que pendant la durée du traité ces droits d'accise et de douane ne pourront être élevés, et que les vins d'aucune autre provenance étrangère ne sauraient être soumis en Belgique à des droits quelconques plus favorables que ceux acquittés par les vins de France.

Le droit de douane sur les vins en cercles était de 2 francs par hectolitre, il est réduit à 50 centimes; sur les vins en bouteilles, il était de 12 francs, il est réduit à 2. Ces différences auraient été peu sensibles, si l'on n'avait obtenu en même temps une réduction dans les droits d'accise ou de consommation. L'exemple du dernier traité avec la Hollande a servi de leçon. Par ce traité, nous avions obtenu des réductions pour nos vins sur les droits de douanes; mais le gouvernement hollandais, qui n'avait pris aucun engagement pour les droits d'accise, a augmenté ces droits en proportion du dégrèvement qu'il nous avait accordé sur les droits de douanes, et il en est résulté que rien à peu près n'a été changé à la condition de nos vins sur le marché hollandais. Cette fois nous avons pris nos mesures. Le droit d'accise, qui était de 33 francs, a été réduit d'un quart.

En somme, un hectolitre de vin français payait en Belgique, droit de douane et de consommation compris, 35 francs en cercles et 45 francs en bouteilles; il paiera désormais 25 francs en cercles et 27 francs en bouteilles. C'est une réduction de 10 francs sur les vins en cercles, et de 18 francs sur les vins en bouteilles, soit dans le premier cas 10 centimes par litre, et dans le second 18. Nous placions annuellement en Belgique 80,000 hectolitres de vins, estimés 4 millions de francs; nous pouvons raisonnablement espérer qu'à la faveur de cette réduction notre exportation s'accroîtra d'un cinquième, ou d'un million de valeurs par an.

Pour surcroît de précaution, le négociateur français a eu soin de stipuler que si des augmentations sur les droits actuels d'octroi ou autres droits communaux en Belgique venaient à altérer pour la France le bénéfice des concessions contenues dans le traité, il suffirait de la simple déclaration du gouvernement français pour que, dans le délai d'un mois, le traité fût considéré comme résilié. Cette précaution était sage. Les droits d'octroi, en Belgique, sont laissés à l'arbitraire des communes. Ces droits sont en moyenne de 15 francs sur les vins de France; ils auraient pu être augmentés, et priver ainsi la France des bénéfices de la convention. On voit que l'exemple de la Hollande nous a profité.

L'industrie vinicole française, qui se plaint tant depuis quelques années, doit voir cependant que le gouvernement ne laisse échapper aucune occasion de demander pour elle des conditions meilleures. Malheureusement le vin est par tout pays la matière imposable par excellence, et il était impossible d'obtenir davantage pour le moment. L'industrie vinicole doit être satisfaite, quoique ce résultat soit encore bien peu de chose en comparaison de celui qu'il serait un jour désirable d'obtenir. On a fait pour elle tout ce qu'on a pu.

2° Par ce même article 2, le gouvernement belge accorde une réduction de 20 pour 100 sur le droit actuel d'entrée pour les soieries françaises, sans que ce droit ainsi réduit puisse être augmenté, ni que les tissus de soie de toute autre provenance puissent en aucun cas être soumis en Belgique à des droits quelconques plus favorables que ceux appliqués aux tissus français.

Le droit sur les soieries était de 5 fr. par kilogramme; il est réduit d'un franc pour les soieries françaises. La faveur est légère sans doute, vu le haut prix du kilogramme de soierie, mais elle n'est pas insignifiante. C'est la France qui fournit à la Belgique les trois quarts de sa consommation en soieries étrangères; l'autre quart lui vient d'Angleterre. Il n'est pas impossible que l'ensemble du traité, en relâchant les liens commerciaux qui existent entre la Belgique et l'Angleterre, et en resserrant au contraire ceux qui l'unissent à nous, ait pour conséquence de diminuer l'importation des soieries anglaises et de nous assurer la presque totalité du marché. Le privilége dont nous allons jouir, pour si modique qu'il soit, peut être un acheminement à cette situation, et sous ce rapport il n'est pas sans importance.

3° La Belgique consomme annuellement 30 millions de kilogrammes de sel. Nous ne lui en fournissions que 2 millions de kilogrammes environ; le reste lui venait de l'Angleterre. Cette préférence pour les sels anglais provenait uniquement de ce que, dans la liquidation du droit d'accise, l'administration belge ne tenait pas suffisamment compte de la différence de déperdition qui existe, au raffinage, entre nos sels et ceux de Liverpool; cette différence a été évaluée par des chimistes français à 7 pour 100.

L'article 3 de la convention du 16 juillet rétablit l'égalité entre nos sels et les sels anglais. Cet article porte que, le déchet alloué par la loi belge du 24 décembre 1829 ayant été reconnu insuffisant dans son application aux sels de France, il leur sera accordé, pour qu'ils puissent concourir, en Belgique, sous des conditions égales avec les sels de toute autre provenance, une déduction de 7 pour 100 pour déchet au raffinage, en sus de la déduction accordée ou à accorder à ces derniers sels. L'article porte en outre, pour éviter toute surprise, que pendant la durée du traité, les sels d'autre provenance ne pourront être soumis à des droits quelconques plus favorables que ceux imposés aux sels de France.

Cette disposition donne infailliblement à nos salines une plus large part dans l'approvisionnement de la Belgique. Nous avons eu dans d'autres temps cet approvisionnement tout entier. Nous devons naturellement chercher à le

reconquérir. Le sel est d'ailleurs une denrée d'encombrement qui pourra fournir à nos navires chargés pour les ports de Belgique le lest qui leur manque souvent.

4° Les ardoises françaises du département des Ardennes ne pouvaient transiter sur le territoire belge pour se rendre dans les départemens français de la Flandre ou de l'Artois sans payer un droit qui les excluait de ces départemens. L'article 4 de la convention établit qu'il y aura réciprocité de transit pour les ardoises des deux pays, et que ce transit sera régi de part et d'autre par le tarif actuellement en vigueur en France. Le même article porte que le bureau belge de Menin sera ouvert au transit des ardoises françaises.

5° Enfin, les bateliers belges naviguant sur les eaux françaises y étaient admis aux mêmes conditions que les bateliers français, mais il n'en était pas de même des bateliers français naviguant dans les eaux belges. L'article 5 de la convention fait cesser cette anomalie. A l'avenir, les bateliers français navigueront sur toute l'étendue des fleuves et rivières qui ont une partie de leur cours sur l'un des territoires et l'autre partie sur l'autre, sans être soumis à aucun droit extraordinaire de navigation ou de patente.

Telles sont les concessions qui ont été faites par la Belgique à la France, en échange de celle que la France a faite à la Belgique en l'exceptant du régime de l'ordonnance du 26 juin. Nous n'avons essayé ni de réduire ni de grossir l'importance de ces concessions. Nous les avons présentées comme elles sont. Elles ont pour la France une valeur réelle, mais qui est hors de toute proportion avec les récriminations de la Belgique.

Pour les ardoises et les droits de navigation, les Belges ne nous accordent que la réparation d'une injustice évidente en nous admettant à l'égalité de traitement que nous leur accordons depuis long-temps. Pour les sels, ils ne font encore que réparer une injustice. Ces trois articles n'ont d'ailleurs d'importance que comme témoignage de bonne amitié. Les conséquences commerciales en seront très faibles. L'exportation des sels pourra seule s'accroître notablement, mais le sel est une matière d'un prix si bas, qu'elle ne peut jamais donner lieu à un fort mouvement d'échanges. Nous avons dit tout ce qu'il y a à dire sur la réduction du droit sur les soieries; restent les vins. Sur ce point, les avantages que nous fait la Belgique ont quelque valeur, mais il s'en faut de beaucoup que notre bénéfice probable puisse être comparé à celui que feront les Belges. Ils nous achèteront pour 1 million de vins de plus, ils nous vendront pour 8 ou 10 millions de plus de fils ou tissus de lin.

Le véritable sacrifice est fait par le trésor belge. La réduction sur les droits d'accise et de douane amènera un déficit de 700,000 francs dans les recettes de l'état. Dans leur communication aux chambres, les ministres belges n'ont annoncé qu'un déficit de 400,000 francs. C'est qu'ils ont sans doute calculé que le reste serait comblé par une augmentation de consommation. Même réduit à 400,000 francs, ce déficit est quelque chose dans un budget comme celui de la Belgique; il n'est pourtant pas suffisant pour qu'on se drape en martyrs. De notre côté, si nous voulions faire le compte de ce que le trésor

français ne gagnera pas en exceptant du nouveau droit les fils et tissus belges, nous n'aurions pas de peine à trouver autant de millions que les Belges trouvent de centaines de mille francs.

Toutes ces récriminations sont maintenant inutiles, Dieu merci; le traité est un fait accompli. Ni les plaintes exagérées de la chambre de commerce de Lille, ni les accusations absurdes de certains membres des chambres belges, ne peuvent le détruire. Son grand mérite comme son véritable tort aux yeux des uns et des autres est d'être un pas vers un rapprochement plus intime entre les deux pays. C'est donc sous ce dernier point de vue que nous devons le considérer.

Nous avons dit quel était dans les deux pays l'état de l'opinion sur cette question. On reconnaît en Belgique que l'union commerciale aurait pour le pays de grands avantages commerciaux, mais on craint qu'elle n'ait en même temps un danger politique. On croit en France que cette union serait pour la France d'un véritable intérêt politique, mais qu'elle serait en même temps d'un grand désavantage commercial. Le nouveau traité aura pour détracteurs, tant en France qu'en Belgique, ceux qui ne veulent pas de l'union; il aura pour défenseurs ceux qui la désirent. Nous sommes de ces derniers.

Il est inutile d'insister beaucoup sur ce double fait, que le rapprochement le plus étroit possible entre la Belgique et la France serait commercialement utile à la Belgique et politiquement utile à la France.

Commercialement, les Belges s'ouvriraient un marché de 34 à 35 millions d'hommes. Les innombrables produits de leur industrie perfectionnée, houilles, fers, toiles, draps, dentelles, etc., y trouveraient un placement assuré. Une seule de leurs industries y périrait, et celle-là n'est pas à regretter, car elle est la honte d'un pays civilisé. Nous voulons parler de la contrefaçon. Ce n'est plus d'ailleurs une bonne affaire que cette maraude organisée; la concurrence dévore les contrefacteurs et leur rend tout le mal qu'ils font à notre librairie. Pour leur intérêt comme pour leur honneur, les Belges doivent désirer d'abandonner cette source d'indignes profits, qui n'est plus guère qu'une source de pertes.

Politiquement, la France augmenterait en quelque sorte sa population de près de quatre millions d'hommes, unis avec elle d'intérêts comme ils le sont déjà par la langue et par les idées. L'édifice des traités de 1815, déjà fortement ébranlé par la séparation de la Belgique et de la Hollande, serait renversé pacifiquement. Notre frontière du nord serait couverte par un pays nécessairement ami et allié. Les efforts de tout genre que nous avons faits depuis douze ans pour défendre l'existence de la Belgique auraient complètement atteint leur but, le droit public de l'Europe serait changé sans violence, sans bruit, sans secousse révolutionnaire, sans combat. Cela est évident par soi-même et n'a pas besoin d'être démontré.

Reste pour la Belgique la question politique et pour la France la question commerciale.

La Belgique, dit-on, perdra à l'union commerciale avec la France son indé-

pendance comme nation, elle sera forcée de suivre en toute occasion la politique de son alliée; tôt ou tard même, elle finira par se fondre tout-à-fait dans la grande unité française, et ce qui est aujourd'hui un royaume ne formera plus que quelques départemens. A ces deux objections la réponse n'est pas difficile.

Premièrement, il est vrai que la Belgique ne sera pas complètement indépendante, tant qu'elle sera commercialement unie avec la France; mais pourquoi ne sera-t-elle pas indépendante? Parce que son intérêt sera de ne pas l'être. Du jour où son intérêt serait de se séparer, elle se séparerait. Nous savons bien que cela n'arrivera jamais, parce que ce ne sera jamais utile, mais enfin ce sera toujours possible. La Belgique croit-elle d'ailleurs être aujourd'hui complètement indépendante de la France? Les 120 millions d'échanges qui ont lieu tous les ans entre les deux pays ne sont-ils pas déjà un lien assez étroit? Toute l'histoire de la Belgique, comme nation, ne lui fait-elle pas une nécessité de s'appuyer sur la France? Que serait la Belgique sans la France? Que deviendrait-elle le jour où elle se séparerait de nous? De deux choses l'une, ou elle doit se couvrir de l'épée de la France, ou elle doit s'exposer la première aux coups de cette épée. Son choix ne peut être douteux.

Secondement, il n'est pas exact que l'union commerciale dût nécessairement amener la fusion politique. Le gouvernement français a prouvé qu'il ne voulait pas réunir la Belgique à la France. Il a tout fait au contraire pour constituer la nationalité belge, et il a eu raison. L'intérêt de la France n'est pas de s'incorporer la Belgique. D'abord cette incorporation ne pourrait avoir lieu sans une guerre européenne, et notre temps ne veut pas de guerre. Ensuite il y a entre l'esprit belge et l'esprit français des différences notables qui ne tarderaient pas à créer des tiraillemens. Les Belges ont de vieilles franchises municipales qui ne seraient pas en rapport avec notre système de centralisation; le clergé a chez eux une puissance et une organisation qui seraient aussi incompatibles avec nos institutions qu'avec nos mœurs. Ajoutons, puisqu'il faut tout dire, qu'ils poussent encore plus loin que nous quelques-uns de nos défauts, la mobilité, la turbulence, l'esprit d'opposition, et qu'il serait peut-être imprudent d'apporter un pareil contingent aux causes de division et de discorde qui ne sont déjà que trop nombreuses parmi nous.

Dans le cas d'un démêlé de la France avec l'Europe, il nous serait surtout avantageux d'avoir, entre nous et une partie de nos ennemis, un pays neutre dont nous n'aurions point à craindre d'agression, et dont le territoire ne pût être violé sans une atteinte manifeste au droit des gens. La conservation de ce bouclier vaudrait mieux pour nous qu'une armée de cent mille hommes achetée au prix d'un contact plus immédiat avec l'Europe.

Il ne s'agit donc en réalité pour la Belgique que de s'assurer les bienfaits de sa position politique actuelle, position unique, et dont elle ne paraît pas sentir assez les avantages. Pendant la paix, elle doublerait les bénéfices qu'elle fait aujourd'hui avec nous; pendant la guerre, elle serait neutre et

en paix pendant que tout serait en feu autour d'elle. Elle ne pourrait, en aucun cas, être attaquée par nous dont elle serait l'alliée, et si elle était attaquée par nos ennemis, nous serions là pour la défendre. C'est, comme on voit, une façon commode d'aliéner son indépendance que de s'engager à tirer d'un voisin puissant tout le bien possible, tout en évitant de s'associer à ses mauvaises chances.

Voilà pour la question politique en Belgique. Quant à la question commerciale en France, elle exigerait un travail à part. Il y a déjà plusieurs années, M. Léon Faucher a déduit victorieusement dans cette *Revue* même les motifs qui devaient faire désirer à la France, même sous le point de vue commercial, une union plus étroite avec la Belgique. Plus récemment encore, deux autres économistes, M. de La Nourais et M. Wolowski, ont traité la même question dans d'autres publications avec une série de chiffres et de raisonnemens tout-à-fait concluans. La plupart des journaux soutiennent tous les jours la même thèse. Pour ne pas tomber dans des redites inutiles, nous ne présenterons ici que deux ou trois argumens principaux.

La plupart de ceux qui croient qu'un rapprochement commercial entre la France et la Belgique serait nuisible à l'industrie nationale partent d'une idée mathématiquement fausse. Ils s'imaginent que, puisque ce rapprochement serait avantageux à la Belgique, il serait nécessairement désavantageux pour la France. C'est une grande erreur économique. Quand deux commerçans traitent ensemble, ils gagnent habituellement tous les deux, ou ils ne savent pas faire leurs affaires. Le gain de l'un n'est nullement exclusif de celui de l'autre. Seulement chacun d'eux doit avoir un placement que l'autre n'avait pas, et qui donne dans ses mains à l'objet échangé une valeur nouvelle. Voilà tout le mystère. Si nous pouvons offrir à la Belgique des placemens nouveaux pour ses produits, elle peut nous offrir à son tour des placemens nouveaux pour les nôtres.

Ceci n'est pas une théorie d'économie politique; c'est un fait positif. Le total actuel des importations étrangères en Belgique est de 200 millions de valeurs par an; sur ce chiffre, la France n'en a qu'un cinquième, 40 millions environ. Qui ne voit que, si la ligne de douane était supprimée, les produits français prendraient en grande partie sur le marché belge la place des produits étrangers? Sur une marge de 160 millions, il y a beaucoup à gagner, sans parler de l'augmentation naturelle de consommation qui résulte toujours d'une plus grande facilité d'échanges.

On craint la concurrence des industries belges pour les industries similaires françaises. Il faut bien qu'il y ait là quelque erreur, car les industries belges affectent à leur tour de craindre la concurrence des nôtres. Les Belges, dit-on, produisent à meilleur marché que nous. C'est possible, mais nos produits ont des qualités que les leurs n'ont pas. Pourquoi d'ailleurs produisent-ils à plus bas prix? C'est que leurs tarifs de douane sont plus bas que les nôtres, et qu'ils ont les matières premières à de meilleures conditions. Or on sait que la première conséquence de l'union serait de mettre nos propres tarifs à la

place de ceux actuellement en vigueur en Belgique. La condition économique du pays se trouverait ainsi entièrement changée; il s'ensuivrait en peu de temps une hausse générale des prix qui mettrait tant les salaires que les objets de consommation sur le même niveau que chez nous. L'encombrement des produits n'est pas à craindre. Les moyens de production de la Belgique sont bornés. Il y aura place pour les deux industries sur un marché qui ne sera pas, dans quelques années, de moins de 40 millions d'hommes.

La grande question est celle des fers. Eh bien! la France a de plus en plus besoin de fer, sa propre production ne peut plus lui suffire. La puissance d'un pays se mesure aujourd'hui à ce qu'il possède de fer. Il faut du fer pour les nouvelles voies de communication, pour l'industrie, pour l'agriculture, pour les constructions navales. En joignant les fers belges aux nôtres, nous n'en aurons pas encore de trop.

Malgré la justesse de ces considérations, le moment où se réalisera l'union commerciale entre la France et la Belgique est encore éloigné. Les préjugés contraires qui existent de part et d'autre ne s'affaibliront qu'avec le temps. Il est même utile, sous un certain rapport, qu'on n'y parvienne que par gradation. Les industries rivales pourront alors se préparer de longue main. Des conventions commerciales successives suffiront pour abaisser d'abord et enfin pour faire tomber les barrières qui nous séparent de nos voisins.

La convention du 16 juillet est la première de ces préparations. Elle pose quelques-uns des principes qui devront être généralisés plus tard. Voilà surtout pourquoi nous l'approuvons.

Une des plus grandes difficultés pratiques de l'union, c'est l'adoption de nos propres tarifs par la Belgique. Plusieurs objections sont soulevées contre cette adoption; les unes viennent des Belges eux-mêmes, qui trouvent qu'il n'est pas de la dignité d'un peuple indépendant de se soumettre aux tarifs d'un autre peuple; les autres, et ce sont les plus graves, viennent de nos propres industriels, qui craignent que les douaniers belges ne veillent pas avec assez de soin à la frontière, et que la Belgique, une fois unie à la France, ne devienne une vaste porte ouverte à la contrebande. L'exemple de l'union allemande, dont tous les états ont successivement adopté le tarif prussien, avait fini par triompher des répugnances des Belges, mais il n'en était pas de même des craintes excitées en France. Le dernier ministre des finances, M. Humann, avait fortement insisté, dans les premières négociations, pour que la Belgique adoptât non-seulement nos tarifs, mais nos douaniers, et il en avait fait la condition de son consentement. Cette prétention, repoussée par la Belgique, avait été une des principales causes de l'interruption des négociations.

La convention du 16 juillet a cela de particulièrement bon, qu'elle permettra de faire une expérience sur ce sujet délicat. Le tarif français est adopté par les Belges pour un article important, celui des fils et toiles de lin et de chanvre. C'est un premier jalon, un précédent qui en appellera et justifiera d'autres. Puis la France n'a pas reproduit sa première exigence; elle n'a pas

demandé que la garde des frontières belges fût confiée à ses douaniers, et elle ne pouvait pas le demander dès l'instant qu'il n'y avait identité de tarifs que sur un article, et que le tarif belge demeurait en vigueur sur tous les autres. Les douaniers belges vont donc être vus à l'œuvre. Les Anglais feront sans aucun doute de grands efforts pour introduire leurs fils en contrebande; ils se vantent déjà de leurs espérances sous ce rapport. Repoussés de France, c'est surtout en Belgique qu'ils tenteront de pénétrer. Si la douane belge fait bien son devoir, il n'y aura plus les mêmes motifs en France pour se défier d'elle, et ce sera autant de gagné pour la facilité des négociations futures.

La convention du 16 juillet a déjà montré autre chose, c'est que la Belgique n'est pas libre de nous refuser, le jour où nous voudrons sérieusement l'union. La seule menace de l'application à la Belgique des dispositions de l'ordonnance du 26 juin a failli amener un soulèvement dans les Flandres. Le ministère s'est cru dans la nécessité d'annoncer officiellement le traité aux intéressés, dès qu'il a été signé et avant même qu'il eût été autorisé par les chambres. Dans les chambres elles-mêmes, les témoignages de malveillance contre la France n'ont pas manqué, mais les plus opposés à notre pays ont été forcés de convenir qu'il était impossible de ne pas accepter le traité. Il n'y a eu d'opposition sérieuse nulle part. C'est qu'en effet il s'agissait de se fermer ou de se conserver un débouché qui est actuellement de 11 millions par an, qui a été autrefois plus considérable, et qui le redeviendra certainement sous l'empire du traité.

On a parlé quelquefois en Belgique d'un rapprochement commercial avec l'Angleterre et l'Allemagne. Ce qui vient de se passer montre tout ce que de pareilles idées ont de chimérique. Quand la France a demandé à la Belgique de s'unir avec elle contre l'Angleterre, la Belgique n'a pas pu hésiter. L'industrie belge et l'industrie anglaise sont des ennemies naturelles; elles ont les mêmes produits. Quant à l'industrie allemande, elle n'est pas aussi dangereuse; mais ce qui manque en Allemagne, c'est la consommation. Par des raisons très différentes sans doute, mais qui conduisent au même résultat, l'Angleterre et l'Allemagne ne peuvent pas offrir à la Belgique de véritables débouchés. A l'heure qu'il est, la France reçoit *la moitié* des exportations totales de la Belgique, 70 millions en moyenne sur un total de 140. La Prusse au contraire n'en reçoit qu'un septième, 20 millions environ, et l'Angleterre qu'un peu plus du dixième, de 14 à 15 millions.

De pareils chiffres sont significatifs, surtout avec le commentaire qu'ils viennent de recevoir. La Belgique est naturellement, inévitablement, notre alliée commerciale comme notre alliée politique. La force des choses l'entraîne vers nous. C'est à nous seuls à voir si nous voulons l'accueillir ou la repousser.

Notre industrie linière était une de celles qui avaient le plus à redouter la concurrence de la Belgique. Il faut espérer que cette industrie, un moment menacée, va grandir à l'abri de l'ordonnance du 26 juin et de la loi du 6 mai 1841, et se mettre bientôt en état de lutter à armes égales contre sa rivale de

Belgique. Le droit protecteur qui la couvre de ce côté doit disparaître un jour. Il faut qu'elle le sache bien et prenne ses mesures en conséquence. C'est par de grands efforts qu'elle doit reconnaître ce que la communauté a fait pour elle en l'affranchissant de la concurrence anglaise et en exposant nos autres produits aux représailles des Anglais. Il serait bien à désirer que la même émulation s'emparât des autres industries françaises qui ont des analogues en Belgique, et qu'elles prissent à cœur de ne plus faire obstacle à un rapprochement qui doit avoir de si grandes conséquences, tant politiques que commerciales.

Dans tous les cas, il faut savoir gré au gouvernement d'avoir fait sortir d'une question de protection un commencement d'union avec la Belgique, dans le moment même où tout espoir de transaction paraissait abandonné. La manière dont la négociation a été conduite et les précautions introduites dans la rédaction du traité font un véritable honneur au négociateur français, M. le baron Deffaudis.

Ce qui prouve que le coup a porté juste, c'est l'irritation de la presse anglaise. Déjà l'ordonnance du 26 juin avait excité des clameurs violentes de l'autre côté du détroit. La convention du 16 juillet a redoublé ces emportemens. Nous avons déjà dit que, par l'ordonnance du 26 juin, les Anglais sont menacés de perdre un débouché d'environ 30 millions. La convention du 16 juillet a plus d'importance encore pour eux, non par ce qu'elle est, mais par ce qu'elle annonce. Les exportations anglaises en Belgique s'élèvent à 50 millions par an. Le premier pas que vient de faire la Belgique dans une alliance commerciale avec la France peut avoir pour résultat de la fermer un jour aux Anglais. C'est cette perspective qui les effraie à juste titre. Leurs journaux évoquent les traités de 1815 et crient à la trahison. Il s'en faut de bien peu qu'ils ne demandent la guerre pour remettre la Belgique sous le joug de l'Europe et la constituer encore une fois contre nous. Sans doute il sera dur pour l'ancienne coalition de voir une œuvre si savamment élaborée s'écrouler devant un traité de commerce, et les batteries braquées contre nous faire volte-face à la voix d'un simple douanier; mais nous espérons bien que l'Europe en prendra son parti. Rien n'arrête la force des choses.

****

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 août 1842.

L'affaire importante, l'unique affaire de cette session, la loi de régence, sera discutée sous peu de jours à la chambre des députés. On assure que le rapport sera présenté mardi, et que la discussion commencera jeudi.

A en juger par ce que la presse a recueilli des observations qui se sont produites dans les bureaux de la chambre, le débat ne sera ni long, ni animé. On a généralement senti le besoin de donner à une loi de cette nature une grande autorité morale par l'assentiment de toutes les opinions monarchiques et constitutionnelles. La France veut montrer à l'Europe que le trône de juillet, que le trône qu'elle a élevé de sa main puissante sur les ruines d'une royauté téméraire et parjure, repose sur une base inébranlable, et que rien n'est plus chimérique que les folles espérances de nos contre-révolutionnaires.

Sans doute, des hommes d'opinions extrêmes s'élanceront à la tribune; ils en ont le droit, et nous devons désirer qu'ils l'exercent. La discussion éclairera le pays et fortifiera la loi.

Sans doute encore, quelques esprits pourront s'agiter dans les rangs intermédiaires, et faire naître un débat fâcheux, inopportun. Il faut s'y résigner. C'est un mal qui ne peut avoir de gravité; les hommes considérables de la chambre ne se laisseront pas entraîner dans cette fausse voie.

Au fait, le projet de loi mérite l'approbation de tous les amis sérieux et sincères de nos institutions. Nous parlons du projet considéré dans ses dispositions essentielles. Quant aux dispositions secondaires, peu importe la diversité des avis, la divergence des opinions. Que le régent, à la mort du roi, soit tenu de convoquer les chambres, non dans le délai de trois mois, mais dans

le plus bref délai possible, un amendement de cette nature n'altère point l'économie de la loi. Il en serait de même d'un amendement qui porterait à vingt-cinq ans, au lieu de vingt-un, l'âge requis pour être régent; seulement cet amendement ne nous paraîtrait pas heureux.

Sur le fond même du projet, nous avons peine à croire que la question qu'on pourrait appeler de compétence puisse donner lieu à une longue et sérieuse discussion. La loi de régence, nous dit-on, est une loi fondamentale; elle ajoute quelque chose à la charte; le pouvoir législatif n'a pas le droit de toucher à la constitution dont il dérive; il doit la maintenir telle qu'elle est, sans en ôter, sans y ajouter une syllabe; donc la loi de régence ne peut émaner que d'un pouvoir supérieur, du pouvoir constituant.

On pourrait demander d'abord à quels signes on reconnaît que la loi de régence est une loi fondamentale, une loi qui doit faire partie intégrante de la charte, et participer à l'immobilité qu'on attribue aux dispositions constitutionnelles. C'est une loi qui ne pourvoit, après tout, qu'à un accident, à un besoin éventuel. Sans l'affreux malheur que nous étions si loin de prévoir, en suivant le cours naturel des choses, il pouvait se passer de bien longues années avant que le mot de régence fût prononcé parmi nous. Dès-lors, pourrait-on dire, organique ou non, la loi de régence doit pouvoir se plier aux nécessités des temps, aux contingences des cas. Il faut que le pouvoir législatif puisse la modifier, y ajouter sans scrupule, ainsi qu'il le ferait, ainsi qu'il le fait pour la loi organique des tribunaux civils, pour la loi de la garde nationale et tant d'autres. Précisément parce que la charte ne parle pas de la régence, la loi qui règle le choix et les pouvoirs du régent n'est pas une loi fondamentale; car, si, pour qualifier une loi de loi fondamentale, on voulait, au lieu de s'en tenir à la lettre du droit positif, rechercher plus ou moins subtilement la nature même de la loi, quel serait le juge de ces questions métaphysiques? Le pouvoir législatif, le pouvoir qu'on dit incompétent, insuffisant, prononcerait donc sans appel sur sa propre compétence et ses droits?

Mais laissons ces argumens et accordons volontiers que la loi de régence est de sa nature une loi constitutionnelle. Que s'ensuit-il?

Il est, nous le reconnaissons, des pays dont la constitution distingue les lois fondamentales de toutes les autres lois, et, tandis que ces dernières y sont laissées au pouvoir législatif ordinaire, les premières ne peuvent être créées, abrogées et modifiées que par un pouvoir extraordinaire, par un pouvoir que nous appellerons, si l'on veut, constituant, et dont la loi constitutionnelle détermine, qu'on le remarque, la nature, la forme et le mode de procéder. Nous ne voulons pas examiner dans ce moment la valeur intrinsèque de ces institutions. Là où des lois de cette nature sont en vigueur, on doit s'y conformer, et la législature ordinaire se rendrait en effet coupable d'usurpation, si, au mépris du pouvoir constituant, elle portait la main sur une loi fondamentale, et si elle voulait ajouter une ligne, un mot à la charte du pays.

Mais est-ce là notre droit positif? Dans quelle partie de la charte se trouvent déterminés la nature, la forme, le mode d'action de ce pouvoir constituant, qu'on nous représente comme un pouvoir dont l'existence n'admet ni contestation ni doute?

On invoque le principe de la souveraineté du peuple. Ce principe est, ce nous semble, étranger à la question, car nul, dans les rangs constitutionnels, n'argue du droit divin ni d'un intérêt particulier. Y eût-il divergence sur la manière d'entendre et d'appliquer le principe de la souveraineté nationale, toujours est-il que les grands pouvoirs de l'état reconnaissent qu'ils relèvent du pays, qu'ils en sont les représentans, les organes, et que c'est pour lui, et pour lui seulement, qu'ils sont tenus de gouverner la chose publique. La question est donc de savoir s'il est vrai que chez nous aussi le pays a deux représentans et deux organes au lieu d'un, c'est-à-dire une représentation pour les lois ordinaires et une représentation pour les lois fondamentales. Encore une fois, qu'on cite un texte, et on convoquera demain le pouvoir constituant, si réellement il a été constitué.

Si au contraire en France, de même qu'en Angleterre, rien de semblable n'existe, qui voudrait aujourd'hui bouleverser arbitrairement notre système politique pour y substituer je ne sais quel système inconnu?

Quel serait l'auteur de cet immense changement, de cette profonde atteinte à la charte? La couronne et les chambres? Ce même parlement qu'on déclare impuissant, qu'on dit être lié à tout jamais, non-seulement par les paroles, mais par le silence de la charte, ce même parlement qui n'aurait pas le droit de combler une lacune, de donner à l'établissement monarchique un développement résultant de la nature même des choses, ce parlement enfanterait demain je ne sais quelle loi organique pour déterminer la nature, la forme, l'action d'un pouvoir qui lui serait supérieur! Des deux choses l'une, ou le parlement peut exercer lui-même le pouvoir constituant, et il fera la loi de régence; ou il est complètement étranger aux lois fondamentales, et il n'a pas autorité pour organiser un pouvoir constituant.

Et cependant, sans organisation connue, légale, qu'est ce prétendu pouvoir constituant? — C'est le pays. — Soit; mais venons au fait, à l'exécution, à la pratique des choses. Convoquons cette assemblée ou ces assemblées; qui convoquerons-nous? Les électeurs seulement? Les électeurs et les jurés? Les électeurs, les jurés et les gardes nationaux? Et pourquoi pas tous les pères de famille? et pourquoi pas tous les Français majeurs? Enfin pourquoi exclure les femmes et les mineurs? Parce qu'ils ne sont pas aptes aux délibérations politiques? Accordons-le, et on nous accordera peut-être que, parmi les majeurs aussi, il est des hommes ineptes, faibles, indignes, des fous, des imbéciles, des repris de justice, que sais-je? Il faut donc un triage, une organisation; c'est dire une loi, c'est dire un législateur qui ait le droit de faire cette loi. Mais ce droit, on le dénie aux chambres et à la couronne. Quelle est la conséquence, la seule conséquence, je ne dis pas raisonnable, mais logique,

qu'on puisse en tirer? C'est que, pour avoir une loi de régence, il faudrait une révolution, une révolution faite à la main, uniquement pour savoir quelles seront les personnes appelées à la régence, si tant est que nous ayons jamais besoin d'un régent.

Il est par trop singulier d'entendre à cette occasion rappeler la révolution de 1830. Certes nul plus que nous ne la tient pour parfaitement légitime, car elle a été à la fois juste, nécessaire, modérée, même généreuse. Elle réunissait ainsi tous les caractères qui rendent irréprochables ces grandes crises de la vie des nations. Est-ce à dire qu'il faille procéder révolutionnairement aujourd'hui, sans nécessité aucune, sans motif, uniquement pour donner satisfaction à je ne sais quelle idée spéculative, pour faire l'essai d'une théorie?

En 1830, les chambres ont fait ce qu'il était possible de faire, et il est remarquable que, même en se pliant aux terribles nécessités du moment, en agissant sans le concours d'une royauté qui venait de tomber dans l'abîme qu'elle s'était creusé, elles ont cependant cherché à s'écarter le moins possible de la stricte légalité. Une révolution n'était pas leur vœu, leur projet; c'était une nécessité qu'elles subissaient avec courage et fermeté. Après tout, nul n'est tenu à l'impossible, et, lorsque les moyens ordinaires manquent par la faute d'autrui, on est parfaitement en droit de s'en passer, surtout lorsqu'on ne se permet rien d'illégitime en soi, et qu'on sauve l'honneur, l'indépendance, la liberté de son pays. C'est ainsi que le commandant d'un navire, si l'ouragan lui enlève une partie de sa mâture, redouble d'efforts pour continuer sa marche avec les agrès qui lui restent, et il est heureux et fier de pouvoir ainsi gagner le port et sauver l'équipage, la cargaison et le navire. Que dirait-on au contraire de ce même officier, si, enorgueilli par le succès, il en concluait que tout l'attirail du navire lui est à la vérité indispensable pour les courses ordinaires et le cabotage, mais qu'en cas d'expéditions extraordinaires, difficiles, dangereuses, il s'empresserait lui-même de frapper son vaisseau à coups de hache et de n'y laisser qu'un seul mât?

Mais laissons le pouvoir constituant à ceux qui, en réalité, veulent autre chose que la charte et la monarchie de juillet. Rien de plus naturel et de plus simple que leur désir de voir le parlement remplacé par une convention. Rien de plus naturel, de plus simple et de plus légitime que la résistance du parti constitutionnel, qui certes n'est pas disposé à se suicider.

Il est entre ces opinions absolues une opinion intermédiaire qui consiste à demander, non qu'on convoque demain je ne sais quelle convention pour faire une loi constitutionnelle de régence, mais que les chambres et la couronne rendent une loi purement de circonstance, une loi ordinaire, et qui n'aura pas la prétention de s'ajouter à la charte; car, dit-on, celui qui pourrait ajouter quelque chose à la charte pourrait, par le même droit, la modifier, la changer, la déchirer; le parlement pourrait donc rétablir demain parmi nous le pouvoir absolu?

Il serait bien facile de dissiper ces terreurs de logicien. En politique, l'histoire, la logique de l'expérience, vaut mieux que la logique abstraite. Lorsqu'un peuple n'aime pas avant toutes choses la liberté, lorsqu'il n'est pas digne d'être libre, sera-t-il protégé contre les empiètemens du despotisme par une loi écrite, par une charte qui reconnaîtra deux organes du pays au lieu d'un seul, je veux dire un pouvoir législatif et un pouvoir constituant? Là, au contraire, où la liberté, c'est la vie même de la nation, son intérêt le plus cher, sa passion la plus sentie, qui pourrait sérieusement redouter une conspiration du parlement contre les libertés publiques? Et cette incroyable conspiration eût-elle lieu, sur qui en retomberaient les terribles conséquences? Certes on n'a qu'à regarder autour de soi pour trouver la réponse, la réponse vraie, décisive, à ces questions. Dans un pays corrompu, sans vie politique, le pouvoir constituant est une plus faible garantie pour la liberté et l'indépendance nationale que le pouvoir législatif; celui-ci du moins est porté à défendre ses droits, si ce n'est comme un principe de liberté pour tous, du moins comme un privilége pour lui; le pouvoir constituant, composé d'ordinaire d'un grand nombre de personnes, n'agissant qu'accidentellement, à de rares intervalles, fait bon marché d'un droit dont il ne comprend ni ne sent l'importance. Il serait bien facile de citer des faits à l'appui de ces observations.

Au surplus, les conséquences extrêmes de tout système politique n'appartiennent pas au droit positif. Il ne peut ni les prévoir, ni les régler. Il doit supposer dans tous les esprits une certaine dose de prudence et de sagesse. Sans cela, le raisonnement conduirait à déclarer *à priori* tout gouvernement impossible. Les chambres ont le droit de refuser tout budget, la couronne toute sanction. Qu'arriverait-il, si chacun, à la première occasion, pour le plus léger motif, voulait user de la plénitude de son droit?

Mais c'est trop insister sur ces spéculations oiseuses. Quant à nous, redisons-le, nous attachons une bien faible importance à la question de savoir si la loi sera une loi constitutive ou une loi ordinaire. Plaçons-la sans hésiter parmi nos lois ordinaires, si cela peut lui assurer la presque unanimité des suffrages. Ce qui importe, c'est que la loi soit bonne, et qu'elle mérite ainsi l'assentiment du pays.

Le gouvernement propose de fixer la majorité du roi à l'âge de dix-huit ans accomplis; c'est l'âge fixé par l'assemblée constituante. C'est à la constitution de 1791 que le gouvernement a emprunté toutes les dispositions capitales de son projet. Pour nous qui voulons un roi qui ait pu, lui aussi, recevoir cette éducation mâle et sérieuse qui distingue tous les princes de la maison d'Orléans, nous ne pouvons pas songer à l'enlever avant l'âge de dix-huit ans aux soins de ses précepteurs. D'un autre côté, la régence est un état provisoire, compliqué, qui ne se prolongerait pas sans inconvéniens graves au-delà de l'âge où le roi peut avoir conscience de sa capacité. Si le régent a su gagner la confiance du roi, il l'éclairera de ses conseils même après la majorité. Si le roi croit, au contraire, avoir à se plaindre du régent, il est bon

de voir cesser promptement une situation qui, avec un roi de dix-huit ans, pourrait faire naître des tiraillemens, des cabales, des luttes fâcheuses à la chose publique.

Le choix du régent offrait une question plus complexe et plus difficile.

Dans plusieurs écrits plus ou moins remarquables, on s'est empressé de rechercher les faits relatifs à la régence, soit de notre propre histoire, soit de l'histoire étrangère. Ces recherches ne manquent pas d'intérêt, mais empressons-nous d'ajouter qu'il n'est pas un seul de ces faits dont on puisse tirer une conséquence directe et complètement applicable aux circonstances actuelles de notre pays. L'histoire offre sans doute de précieux enseignemens à l'homme d'état, mais à une condition: c'est que, dans l'étude et l'analyse des faits, il recherchera avec un égal soin les ressemblances et les dissemblances, les rapports positifs et les rapports négatifs.

La royauté, tout en conservant le même nom, a souvent changé de formes et de principes. On a vu la royauté féodale, la royauté patrimoniale, la monarchie absolue, la monarchie limitée par une puissante aristocratie. Il serait facile de multiplier les divisions et les subdivisions. Notre monarchie ne ressemble à aucune de celles que nous venons d'énumérer. Elle est une monarchie constitutionnelle, représentative, implantée dans un pays d'égalité civile; elle est la clé de voûte qui lie entre eux et raffermit tous les élémens, si variés et si mobiles de leur nature, qui constituent ce grand corps démocratique, la France. C'est là pour nous le point capital de la question, le point qu'on ne pourrait perdre de vue sans raisonner à faux, sans tomber dans l'absurde.

C'est à la monarchie que nous devons notre admirable unité nationale, cette unité dont la France seule offre au monde un type achevé, un exemple qu'on a cherché à suivre, et que nul n'a pu encore imiter complètement.

Nous concevons la régence élective dans les monarchies aristocratiques, là où une caste privilégiée, un patriciat fort et compact domine tout, même la royauté. Là l'élection est une arme, un moyen d'influence que l'aristocratie se réserve pour faire sentir sa puissance à la couronne elle-même, et accoutumer de plus en plus le pays au respect de ces grandes familles qui distribuent à leur gré jusqu'aux pouvoirs monarchiques. Dans ces pays, l'élection n'offre pas pratiquement de graves inconvéniens, car d'un côté la royauté n'y joue pas un rôle très actif et y possède plus encore les apparences que la réalité du pouvoir, et de l'autre l'aristocratie, par la force de son organisation et la régularité de ses mouvemens, écarte les dangers du système électif.

On conçoit encore la régence élective dans les monarchies absolues. Le roi lui-même dans sa toute-puissance désigne la personne qui exercera les droits de la royauté pendant la minorité de son successeur; mais, comme le pouvoir absolu tend toujours à se personnifier, et qu'il est plutôt regardé comme un fait que comme un principe par ceux-là même qui le redoutent et le vénè-

rent le plus, l'organisation d'une régence testamentaire, si elle ne se trouve pas conforme au vœu général, survit rarement au pouvoir qui l'avait imaginée.

Qu'y a-t-il de commun entre ces faits et notre situation politique? Rien, absolument rien. Le principe électif ne tarderait pas à devenir chez nous une cause d'agitations et de troubles. Il mettrait en mouvement tous les partis, toutes les coteries, toutes les vanités. Le flot de cette mer orageuse pénétrerait jusque dans le sanctuaire élevé de la royauté. Et quelle serait la voix puissante qui, au milieu de cette tempête politique, pourrait faire entendre un redoutable *quos ego?* Que serait-ce si l'élection venait à se faire à la dernière heure d'un règne, peut-être même après la mort du roi?

Ne jugeons pas le principe électif par les circonstances du moment. Aujourd'hui, on peut le dire sans l'ombre même de la flatterie, il serait impossible de se tromper, il serait impossible de faire un mauvais choix. La perte cruelle que nous avons éprouvée a éveillé dans toutes les ames des sentimens si vifs et des pensées si graves, que nul n'oserait aujourd'hui imaginer d'aller chercher un régent ou des co-régens hors de la famille royale. Et qui ne sait que l'élection ne trouverait aujourd'hui autour du trône, quels que fussent l'âge et le sexe du régent choisi, qu'un esprit des plus éclairés, un caractère élevé, un dévouement sans bornes à la France?

Remercions la Providence de ce bienfait; mais ne ramenons pas une question de principes à une question de personnes; ne cherchons pas ce que l'élection produirait aujourd'hui, mais ce qu'elle pourrait produire dans l'avenir. Jugeons le principe en lui-même et considéré dans ses rapports avec notre système politique, avec notre démocratie. Or, nous qui sommes sincèrement et profondément attachés à ce système, nous qui désirons avant tout le voir marcher et se développer paisiblement, régulièrement, et donner un long démenti à ces pessimistes qui ne demanderaient pas mieux que de le pouvoir un jour condamner par ses écarts et ses folies, nous savons que la démocratie a besoin de règles immuables, que la loi, que la loi positive lui est plus nécessaire qu'à tout autre gouvernement. Ces règles sont des digues qu'elle se donne à elle-même, pour que son énergie se trouve contenue, et qu'elle puisse ainsi, dans son cours majestueux, se creuser un lit profond et durable. Le principe électif introduit dans la régence porterait une atteinte grave à l'institution monarchique. Dans les démocraties, la mauvaise logique, la logique des apparences et des analogies trompeuses, fait souvent illusion aux meilleurs esprits, et comme dans ces gouvernemens on ose le plus souvent tout ce que l'on pense, et que toute pensée hardie trouve facilement au dehors impulsion et faveur, le principe tutélaire de l'hérédité monarchique pourrait être affaibli dans l'opinion commune par la régence élective. Disons-le : la régence élective est une sorte de république temporaire, avec un enfant couronné dans le fond du tableau. Laissons ces moyens périlleux à l'aristocratie anglaise, qui, en admettant le mal, porte du moins en elle-même le

préservatif, et tenons-nous-en aux institutions françaises, aux principes de la France régénérée, à la règle établie par l'assemblée constituante, à la régence légitime, de droit.

Ce principe une fois établi, il ne saurait y avoir de discussion sérieuse pour savoir quelles seront les personnes appelées à la régence.

On l'a déjà dit : rien de plus naturel, rien de plus simple, que d'appliquer à la régence le principe qui règle chez nous la succession au trône.

Ajoutons qu'il serait impossible d'établir comme règle le contraire de la loi salique. La mère, l'aïeule, la tante, la sœur du roi, peuvent sans doute être des princesses éminemment aptes à la régence; mais serait-il d'un homme sérieux d'affirmer qu'elles ont toujours pour elles, dans tous les cas, quelles que soient les circonstances où elles se trouvent placées, la présomption d'aptitude ? Évidemment, admettre les femmes à la régence, c'est supposer que la régence est élective, qu'il y a possibilité de choix comme d'exclusion. Le principe de l'élection n'étant pas admis, les princes seuls peuvent être appelés à la régence.

Mais il serait aussi contraire à la politiqne qu'à l'équité de confondre la tutelle du roi avec la régence. Tout commande de séparer les deux missions, et il n'est certes pas de meilleure tutelle que celle de la mère ou de l'aïeule paternelle du roi.

Seulement n'oublions pas que l'exercice de la tutelle devient une nouvelle cause d'incapacité pour la régence, surtout dans une monarchie représentative et démocratique. Au milieu des débats de la politique, des orages qui peuvent s'élever avec d'autant plus de violence que les temps de minorité sont l'espoir des esprits inquiets et turbulens, une grande fermeté, une sorte d'audace, peuvent être nécessaires au chef de l'état pour le salut du pays. Faudrait-il que l'énergie de la régente se trouvât paralysée par les anxiétés et les terreurs d'une mère? Ces terreurs et ces anxiétés qui, même excessives, vont si bien à la mère, pourrait-elle les contenir comme régente, et les factieux ne pourraient-ils pas espérer de faire subir à la mère le joug que repousserait avec indignation le chef de l'état? La tutrice ne doit songer qu'au roi; le régent doit se préoccuper en même temps et du roi et du royaume. A lui appartient de savoir qu'il est des dangers qu'un roi même mineur doit courir pour le salut du pays et de la monarchie.

Le projet attribue au régent la même inviolabilité qui couvre la personne du roi, et déclare que le plein et entier exercice de l'autorité royale, au nom du roi mineur, apartient au régent.

Ces dispositions n'admettent pas de contestations sérieuses. On s'est beaucoup demandé ces derniers jours: qu'est-ce qu'un régent? Et chacun d'en donner une définition appropriée à la thèse qu'il se proposait de soutenir. C'est un artifice synthétique par trop usé. Laissons les définitions à l'école, et, sans nous engager dans des assimilations toujours plus ou moins inexactes et périlleuses, disons ce qui est évident pour tout homme sensé, pour tout ami sincère de nos institutions.

Le régent ne pourrait pas remplir utilement sa haute mission et préserver la monarchie de toute atteinte, s'il n'avait pas l'exercice plein et entier de l'autorité royale, et s'il pouvait être frappé de responsabilité.

Qui ne voit en effet que, pendant la minorité, l'équilibre des pouvoirs serait troublé, si le pouvoir de la couronne se trouvait mutilé, sinon de droit, du moins de fait? si, pendant un nombre plus ou moins considérable d'années, les autres pouvoirs de l'état en devenaient plus redoutables et plus forts? On citera encore l'Angleterre. Faut-il répéter que la condition politique de la Grande-Bretagne diffère essentiellement de la nôtre? L'aristocratie anglaise songeait, avant tout, à maintenir et accroître sa puissance relative; nous, nous voulons, avant tout, conserver le fondement de notre édifice politique, la monarchie avec toutes les prérogatives dont elle est investie. En Angleterre, la question est de savoir si l'aristocratie sera un peu plus ou un peu moins puissante; chez nous, tout affaiblissement de l'autorité royale compromettrait la monarchie constitutionnelle.

L'irresponsabilité du régent est un principe de toute évidence. Si le régent était responsable, en pratique l'édifice politique manquerait de faîte. Il n'y aurait rien au-dessus des ministres. Le régent ne serait qu'un président du conseil. La couronne, pendant la minorité, ne trouverait rien en elle-même qui pût faire contrepoids au pouvoir irresponsable des deux chambres. La royauté passerait de fait dans l'une ou l'autre assemblée. Ce serait une sorte de révolution, et Dieu seul sait ce que le roi retrouverait autour de lui à l'époque de sa majorité.

V. DE MARS.

